



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 139 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 21 octobre 2005

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 octobre 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-64, Loi modifiant le Code criminel (numéro d'identification de véhicule), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de traiter aujourd'hui du projet de loi C-64, qui modifie le Code criminel et qui porte sur la modification ou l'enlèvement de numéros d'identification de véhicules.

On a dit que le projet de loi visait à honorer la mémoire de Chuck Cadman. Comme nous le savons, Chuck Cadman avait présenté un projet de loi à la Chambre après avoir imploré le gouvernement pendant des années de s'attaquer vigoureusement aux organisations criminelles responsables des réseaux de vols d'automobiles et de lutter contre la hausse fulgurante du nombre de vols d'automobiles dans tout le Canada, particulièrement dans la région de la Colombie-Britannique où habitait M. Cadman, le Lower Mainland dans le secteur de Surrey, où les vols d'automobiles sont répandus depuis des années. M. Cadman avait imploré le gouvernement de s'attaquer vigoureusement aux organisations criminelles responsables des réseaux de vols d'automobiles. Ces organisations volent des automobiles et en modifient ou en altèrent les numéros d'identification afin que les véhicules ne puissent pas être retracés.

À l'heure actuelle, des personnes en possession de véhicules dont le numéro d'identification a été modifié peuvent être accusées de possession de biens obtenus par des moyens criminels si la Couronne peut en faire la preuve. Or, le Code criminel est silencieux sur l'acte qui consiste à modifier le numéro d'identification d'un véhicule ou à l'altérer de façon à profiter au criminel qui a volé le véhicule.

On ne sait trop pourquoi cela ne se trouvait pas dans le Code criminel, car quiconque oblitère ou enlève des numéros d'identification de véhicules le fait à des fins criminelles; il n'existe guère d'autres raisons. C'est pourquoi M. Cadman voulait tant, depuis plusieurs années, que le gouvernement passe à l'action.

Le gouvernement a réagi d'une drôle de façon en déclarant qu'il présente le projet de loi C-64 pour respecter la volonté de

M. Cadman, qui était député à la Chambre. On peut toutefois douter de la sincérité du gouvernement, car il a apporté au projet de loi de M. Cadman des ajouts qui ont eu pour effet d'édulcorer considérablement les dispositions que M. Cadman préconisaient.

M. Cadman voulait un projet de loi où on aurait pu lire dit: « Commet un acte criminel quiconque, sans excuse légitime, modifie, enlève ou oblitère, en tout ou en partie, le numéro d'identification d'un véhicule à moteur ». La couronne n'aurait alors pas de mal à prouver le bien-fondé de sa cause. Quand l'accusé comparait devant le juge, la couronne pourrait déclarer que l'accusé a été surpris en train d'enlever un ou plusieurs numéros d'identification et en présenter la preuve. En vertu du libellé qui se trouvait dans le projet de loi de M. Cadman, cela aurait suffi. Le plaidoyer de la couronne serait simple.

• (1010)

Toutefois, dans sa sagesse, le gouvernement libéral a transformé le projet de loi de telle sorte qu'il est plus facile de se soustraire à l'accusation. La Couronne n'aurait plus tout simplement à prouver que l'accusé a modifié ou endommagé, en tout ou en partie, le numéro d'identification d'un véhicule. Les libéraux voudraient plutôt que l'accusé dispose d'une certaine marge de manoeuvre devant le tribunal, en dépit de la preuve accablante qui l'incrimine.

Ils souhaitent que la Couronne prouve que toute personne ayant enlevé le numéro d'identification d'un véhicule, ou l'ayant modifié en tout ou en partie, l'a fait parce qu'elle souhaitait empêcher l'identification du véhicule moteur. On doit se demander pourquoi quelqu'un prendrait la peine de modifier, d'endommager, ou d'enlever le numéro d'identification d'un véhicule, sinon pour en empêcher l'identification. Je ne vois pas trop pourquoi quelqu'un choisirait une telle activité comme passe-temps, tout simplement, pour s'amuser, et je suis convaincu que mes collègues, même les libéraux, devront être d'accord avec moi là-dessus.

Même en se creusant la tête, on arrive difficilement à comprendre pourquoi le gouvernement aurait souhaité ajouter cette mesure législative au projet d'origine de M. Cadman, qui était de mettre un terme à la prolifération des vols d'automobiles. Pourquoi le gouvernement souhaite-t-il cet ajout? La Couronne est maintenant obligée de prouver que l'accusé a agi de la sorte parce qu'il souhaitait empêcher l'identification du véhicule.

À la lecture du projet de loi, on doit nécessairement conclure que les libéraux en sont encore à leurs vieilles manies de trouver des façons d'éviter la prison aux criminels au lieu de mettre les criminels en prison à cause de leurs crimes.

Initiatives ministérielles

On veut adjoindre ceci: « [...] dans des circonstances permettant raisonnablement de conclure qu'il a agi dans le but d'empêcher l'identification du véhicule. » Pour la Couronne, un tel ajout augmente considérablement la difficulté de prouver l'infraction. On s'éloigne de la simplicité. Lorsque quelqu'un est appréhendé avec, en sa possession, un véhicule qui n'est pas le sien et qu'il est prouvé que la personne a supprimé ou endommagé, en tout ou en partie, le numéro d'identification du véhicule, voilà qui est simple. C'est ce que souhaitait M. Cadman lorsqu'il a demandé au gouvernement d'agir en matière de vol d'automobile.

Le gouvernement a dit qu'il accepterait cette disposition, mais qu'il ajouterait un échappatoire qui permettrait aux accusés de s'en tirer. Comme personne ne l'ignore au Canada, les libéraux ont toujours été mous face au crime et c'est pourquoi le pays est maintenant aux prises avec le taux de criminalité actuel. À cause des lois adoptées par les libéraux, on dirait que nos tribunaux sont dotés de portes tournantes. Il y a des criminels qui sont accusés d'infractions aussi diverses que le vol d'automobiles, la modification de numéros d'identification de véhicules, les agressions sexuelles, les meurtres et les homicides involontaires. On dirait une porte tournante.

Les criminels de ce pays n'ont aucune crainte des tribunaux parce que le gouvernement ne cesse d'appliquer une politique de non-incarcération. Ce n'est pas comme dans le jeu de Monopoly, où les joueurs se retrouvent au tribunal et sont jugés coupables. C'est comme se retrouver à la case « Aller directement en prison ». Le gouvernement ne suit pas les règles de ce jeu. Il préconise une politique de non-incarcération. Son raisonnement, depuis que je siège à la Chambre, soit 12 ou 13 ans maintenant, c'est que, dans ce pays, nous ne mettons pas derrière les barreaux les individus qui commettent des infractions graves. Nous préférons plutôt, comme nous l'avons vu dans bien des cas, leur imposer une peine avec sursis et les assigner à résidence.

Hier, à la Chambre, dans le cadre d'une question adressée au ministre de la Justice, quelqu'un a mentionné un tel cas. Un individu avait été trouvé coupable d'avoir agressé sexuellement et violé une mineure. La personne n'avait écopé que d'une peine avec sursis de deux ans moins un jour qui lui permettait d'être seulement assignée à résidence.

● (1015)

C'est quand même quelque chose. Un éminent politicien qui, je crois, se trouve dans cette salle, a dit que si le gouvernement ne pouvait pas protéger nos enfants, alors il n'avait aucune légitimité pour gouverner ce pays. Les enfants sont le groupe le plus vulnérable de notre société. Si le gouvernement ne peut pas les protéger, alors comment les Canadiens peuvent-ils lui faire confiance pour diriger le pays? On n'a jamais si bien dit. Je remercie le député d'Okanagan—Coquihalla

Cet ajout, qui modifie l'objet original du projet de loi de M. Cadman, n'est qu'un autre exemple de l'habitude, voire de la soif qu'ont les libéraux de diluer le Code criminel, pour qu'on n'ait plus à envoyer les criminels en prison pour les ravages qu'ils font dans la société. Comme je l'ai dit, le gouvernement donne pour excuse que les prisons sont surpeuplées. Les tribunaux sont débordés et accusent des retards à tous les égards. Mais au lieu de donner plus de ressources au système judiciaire, au lieu d'agrandir les prisons, le gouvernement a simplement décidé de ne plus mettre personne derrière les barreaux. Cela règle le problème.

Voilà la réponse que le gouvernement libéral donne aux députés depuis 12 ans que je siège à la Chambre. Les libéraux veulent remédier à la surpopulation des prisons. Ils veulent réduire la charge

de travail des tribunaux canadiens. Comment s'y prendront-ils? Ils n'envoieront plus les criminels en prison. Ils assoupliront les conditions de libération sous caution pour alléger les fardeaux du système judiciaire. C'est tout ce que le gouvernement libéral a proposé jusqu'ici.

Le porte-parole en matière de justice de l'opposition officielle a déclaré que les deux projets de loi déposés par le gouvernement libéral amoindrieraient l'effet des mesures législatives proposées par le regretté Chuck Cadman. Ce dernier demandait depuis des années au gouvernement d'adopter une loi prévoyant l'imposition de peines sévères à ceux qui modifiaient ou enlevaient les numéros d'identification de véhicules.

Chuck Cadman a travaillé sans relâche pour les gens de Surrey-Nord et du Lower Mainland, et pour défendre les droits des victimes d'actes criminels dans tout le pays. Il croyait dans ce qu'il faisait, car il était bien placé pour voir que ce crime était répandu dans sa collectivité. Il était au courant de l'augmentation rapide des vols d'automobiles.

Le Lower Mainland et la vallée du Fraser sont, comme nous le savons, des régions où les vols d'automobiles augmentent à un rythme incroyable. Cette activité, qui coûte à la collectivité autour de 600 millions de dollars, est maintenant contrôlée par de grandes organisations criminelles. C'est une entreprise qui rapporte 600 millions de dollars par année, et une bonne partie de ces activités se passent dans le Lower Mainland et la vallée du Fraser.

Une des priorités de M. Cadman au cours des dernières années a été de s'attaquer aux préoccupations croissantes des gens à l'égard d'une mauvaise utilisation des véhicules à moteur. Comme beaucoup de régions du pays, Surrey était confrontée à une augmentation astronomique du nombre de vols d'automobiles, ainsi qu'à une augmentation des morts et des lésions corporelles causées par l'utilisation irresponsable de véhicules à moteur sur des routes publiques. Comme les libéraux le savent, dans le cas du vol de véhicules, le problème ne se limite pas au fait que les voitures sont revendues pour les pièces ou vendues à l'étranger sur le marché noir.

● (1020)

Dans les cas de vols d'automobiles, beaucoup trop souvent, nous lisons dans les journaux qu'il y a eu une poursuite policière. Lorsqu'un véhicule est déclaré volé, la police doit arrêter la personne qui le conduit. Beaucoup trop souvent, les efforts policiers pour arrêter les individus en cause aboutissent à des résultats tragiques. Le conducteur du véhicule volé brûle un feu rouge ou frappe de plein fouet une autre automobile, causant la mort d'un ou de plusieurs occupants.

Reconnaissons les mérites des policiers. Ils appliquent un certain nombre de règles régissant la décision d'abandonner la poursuite s'ils jugent que la vie de citoyens innocents est menacée. Cependant, même avec ces règles, nous devons comprendre que les gens qui conduisent ces véhicules volés n'ont aucun sens des responsabilités. Ils veulent simplement s'enfuir. Beaucoup trop souvent, ils causent un accident d'automobile entraînant la mort et de graves lésions corporelles.

Que faisons-nous pour prévenir les vols? M. Cadman semblait croire que l'adoption d'une disposition législative visant à alourdir les peines imposées aux gens qui volent un véhicule et en enlèvent le numéro d'identification pourrait mettre un frein à ces activités. À l'heure actuelle, il n'y a pratiquement aucune mesure dissuasive. Si le projet de loi de M. Cadman avait été adopté tel quel, dans toute sa sévérité, nous aurions maintenant un moyen de dissuasion contre le vol de véhicules.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement a dit que le projet de loi C-64 respectait les souhaits de M. Cadman, mais il a été tellement dilué qu'il n'est plus du tout conforme au projet de loi que M. Cadman aurait voulu faire adopter. Le gouvernement continue de faire preuve de mollesse face au crime et ceci en est un nouvel exemple. La politique du gouvernement est de laisser même les criminels violents en liberté au lieu de les mettre derrière les verrous et de protéger la société. Le gouvernement croit qu'une approche holistique de la criminalité est une meilleure façon d'assurer la sécurité de nos collectivités.

Je peux affirmer à tous les députés que le Parti conservateur, en tant que prochain gouvernement du Canada, pour la première fois en 12 ou 13 ans, prendra des mesures de lutte contre la criminalité et contre ceux qui en sont responsables. Le gouvernement actuel a abandonné sa responsabilité à cet égard.

J'ai très hâte à ce que le ministre conservateur de la Justice présente à la Chambre de véritables lois pour lutter contre le crime au Canada, au lieu de la bouillie pour les chats que nous offre le gouvernement libéral. Les criminels se moquent du système de justice canadien en toute impunité, car le gouvernement libéral refuse de prendre les mesures qui s'imposent. Après les prochaines élections, le Parti conservateur fera changer les choses.

• (1025)

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le député énumérer les prétendues différences entre le projet de loi d'initiative parlementaire présenté à l'origine par notre regretté collègue, M. Chuck Cadman, et le projet de loi qui nous est présenté maintenant. Le député soutient que le gouvernement a édulcoré le projet de loi. J'aimerais qu'il m'explique en quoi cette mesure a été édulcorée. Comment, selon lui, en est-on arrivé à ce résultat? Son point de vue est le même que celui d'un intervenant précédent du Parti conservateur et pourtant, dans les deux versions du projet de loi, les articles portant sur les sanctions pour cette nouvelle infraction sont formulés de la même manière.

Par conséquent, s'il y a un problème que je ne comprends pas, j'espère que le député pourra éclairer ma lanterne et que ses explications seront notées. Si le député ne prend pas le temps de nous renseigner, il est fort possible que ses collègues continuent de répéter la même litanie provenant des chercheurs du Parti conservateur bien qu'elle soit inexacte, comme c'est souvent le cas.

M. Richard Harris: Monsieur le Président, j'adore que les députés libéraux me fassent des cadeaux pareils.

Le député de Scarborough—Rouge River sait que l'intention de M. Cadman était d'ériger en infraction le fait, pour quiconque agirait sans excuse légitime, de modifier, d'enlever ou d'oblitérer le numéro d'identification d'un véhicule à moteur. Voilà la définition de l'infraction criminelle que M. Cadman voulait intégrer à ce projet de loi. Ainsi, n'importe quel avocat de la Couronne dans un tribunal du pays aurait pu très aisément faire condamner une personne ayant commis l'acte d'enlever ou d'altérer totalement ou en partie le numéro d'identification d'un véhicule.

Comme le gouvernement était d'avis qu'avec la formulation initiale, un avocat de la Couronne pouvait mettre trop facilement quelqu'un en prison, il a décidé d'ajouter que l'infraction doit avoir été commise par l'accusé « dans des circonstances permettant raisonnablement de conclure qu'il a agi dans le but d'empêcher l'identification du véhicule ». L'avocat de la Couronne doit désormais prouver au juge que l'accusé a effectivement altéré ou enlevé le numéro d'identification du véhicule.

Puisque le gouvernement libéral a ajouté cette obligation à l'article 377.1 du Code criminel prévu dans le projet de loi C-64, on devra

maintenant prouver que l'individu a agi dans le but de masquer l'identité du véhicule, ce qui allongera la durée de la procédure. L'avocat pourra gagner une cause en disant que son client a agi de la sorte simplement pour le plaisir. L'avocat de la Couronne devra prouver que l'accusé voulait vraiment cacher le numéro d'identification du véhicule.

Voilà donc la partie du projet de loi qui pose problème du point de vue du Parti conservateur. Le gouvernement fournit une échappatoire aux gens qui altèrent les numéros d'identification des véhicules. J'espère avoir été clair.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux et honoré de dire aux Canadiens que mon collègue de Cariboo—Prince George et moi représentons ensemble la ville de Prince George et que nous formons une bonne équipe.

J'ai écouté avec grand intérêt ses observations sur le projet de loi, sur la justice en général et sur l'approche laxiste des libéraux en matière de crime. En l'entendant, je me suis rappelé que les libéraux semblent toujours prendre les bonnes idées et les affaiblir.

Ce projet de loi est une bonne idée, il n'y a pas de doute à avoir, et nous appuyons l'idée. Toutefois, nous déplorons le fait que les libéraux aient pris la bonne idée d'un député de l'opposition, en l'occurrence Chuck Cadman, et l'aient adoucie et affaiblie. Les libéraux se préoccupent davantage des droits des criminels que des droits des victimes, qu'il s'agisse d'une personne dont la voiture a été volée, d'une personne blessée ou tuée par un participant à une course de rue, ou d'une personne qui est blessée, violée ou assassinée. Le coupable semble toujours obtenir une peine avec sursis.

Cet aspect me perturbe et a perturbé les partis auxquels j'ai été associé, et ce, depuis que le gouvernement libéral a instauré les peines avec sursis. Le ministre de la Justice a promis vaguement qu'il allait étudier la question et qu'il allait peut-être modifier le système prochainement. Je peux donner l'assurance aux Canadiens qui nous regardent à la maison que, lorsque les libéraux vont modifier le système, ils vont laisser des échappatoires juridiques qui permettront aux criminels de s'en tirer à bon compte.

Mon collègue de Prince George a manifestement suivi ces dossiers avec beaucoup d'intérêt et il en a parlé avec passion ces 12 dernières années. Je me demande s'il a remarqué d'autres domaines où le gouvernement a laissé des échappatoires juridiques pour que les avocats puissent éviter à leurs clients de purger les peines d'emprisonnement qu'ils méritent.

• (1030)

M. Richard Harris: Monsieur le Président, je n'ai que quelques minutes pour répondre à cette question. Je suis certain que nous pourrions tenir un débat d'urgence de quatre heures sur les échappatoires que le gouvernement a laissées, peut-être de manière délibérée, dans le Code criminel de façon à ce que les décisions des tribunaux correspondent mieux à la philosophie libérale selon laquelle les criminels ne devraient pas aller en prison, mais devraient plutôt purger une peine au sein de la collectivité, pour ainsi pouvoir commettre d'autres actes criminels.

Permettez-moi de commenter la promesse faite hier par le ministre de la Justice. Après qu'on lui eut signalé qu'un violeur d'enfant s'était vu infliger une peine avec sursis assortie d'une assignation à résidence, il a promis de remédier à cette situation.

Initiatives ministérielles

Nous n'avons qu'une chose à dire aux Canadiens, à la Chambre et aux libéraux. Ceux-ci devraient rougir de honte lorsqu'ils pensent à cela. Depuis 1993, combien de promesses le gouvernement libéral a-t-il faites aux Canadiens, les unes après les autres, et combien de promesses a-t-il violées? Voilà la réponse que nous donnons au ministre de la Justice. S'il ne peut tenir parole, il devrait se taire.

Les libéraux ont souvent manifesté leur volonté d'agir avec sévérité contre la criminalité, mais ces paroles sont restées lettre morte. Ils sont revenus avec un ajout confus et dilué au Code criminel qui ne veut rien dire, si ce n'est que les escrocs pourront s'en tirer plus facilement. Voilà leur façon de faire. Ils ont violé toutes les autres promesses qu'ils ont faites.

Avant la dernière campagne électorale, le premier ministre a déclaré: « Je vais régler les problèmes de l'assurance-maladie dans notre pays pour une génération et je vais le faire dans un délai d'un an. » Nous avons appris il y a deux jours qu'un an après que le premier ministre eut promis de régler le problème des délais d'attente, ceux-ci ont été raccourcis d'une journée. Au lieu de 18 semaines, l'attente dure 18 semaines moins un jour. Voilà l'amélioration que le gouvernement libéral a apportée aux délais d'attente pour les opérations dans notre pays.

Les libéraux devraient avoir honte. Ils se lèvent et s'autoproclament sauveteurs de l'assurance-maladie publique au Canada. C'est à la fois une mauvaise blague et une tromperie. L'assurance-maladie privée ne s'est jamais répandue aussi rapidement. Cela se passe sous ce gouvernement libéral, avec un premier ministre qui a été le numéro deux dans le gouvernement libéral pendant tant d'années, le ministre des Finances, qui surveille tout l'argent consacré à l'assurance-maladie. Ce sont des balivernes. Les promesses libérales de régler les problèmes de l'assurance-maladie sont bidon. Elles le sont aujourd'hui et elles l'ont toujours été.

Les promesses libérales de régler les problèmes du système de justice sont bidon. Elles l'ont toujours été et elle le sont toujours.

• (1035)

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat sur le projet de loi C-64 qui vise à lutter contre l'implication du crime organisé dans le vol de véhicules automobiles en rendant illégal le fait de modifier le numéro d'identification d'un véhicule.

Comme il a déjà été souligné, cet important projet de loi s'inspire du projet de loi d'initiative parlementaire C-287 qui avait été déposé le regretté Chuck Cadman. M. Cadman n'aurait jamais prétendu être le premier à avoir pensé à une telle mesure, mais il a certainement été à l'origine du projet de loi visant à rendre illégale la modification des numéros d'identification de véhicules.

En résumé, aux termes du projet de loi C-64, commet une infraction quiconque, sans excuse légitime, modifie, enlève ou oblitère, en tout ou en partie, le numéro d'identification d'un véhicule à moteur, dans des circonstances permettant raisonnablement de conclure qu'il a agi dans le but d'empêcher l'identification du véhicule.

Toute personne coupable d'une telle infraction serait passible d'une peine maximale d'emprisonnement de cinq ans, si l'on procède par voie de mise en accusation, ou ferait l'objet d'une déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Aux termes de l'article 787 du Code criminel, toute personne reconnue coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire est passible d'un emprisonnement maximal de six mois ou d'une amende de 2000 \$.

Comme il a déjà été dit, le projet de loi C-64 s'inspire de la mesure d'initiative parlementaire initiale. En vertu de ce projet de loi d'initiative parlementaire, quiconque, sans excuse légitime, dont la preuve lui incombe, modifie, maquille ou enlève le numéro d'identification d'un véhicule à moteur commet une infraction. Ce projet de loi prévoit en outre que la personne qui commet cette infraction est coupable soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, auquel cas la peine est un emprisonnement de six mois ou une amende de 2 000 \$.

Par conséquent, il y a des similitudes entre le projet de loi ministériel et le projet de loi d'initiative parlementaire. Mais il y a aussi des différences entre les deux.

D'abord et avant tout, le projet de loi d'initiative parlementaire impose à l'accusé ce que l'on appelle la charge ultime, c'est-à-dire que l'accusé doit prouver l'existence d'une excuse légitime pour avoir modifié le numéro d'identification d'un véhicule. Par conséquent, cette mesure oblige l'accusé à prouver, selon la prépondérance des probabilités, qu'il avait une excuse légitime. C'est ce que l'on appelle le déplacement de la charge de la preuve dans le Code criminel. De façon générale, nous ne recourons pas beaucoup à ce procédé parce que le fardeau de prouver qu'il avait le droit de faire ce qu'il a fait est imposé au citoyen. Ce n'est pas de cette façon que nous procédons généralement en droit pénal dans notre pays.

Il y a, dans notre droit pénal, un principe fondamental selon lequel un accusé ne peut être condamné pour un crime s'il peut montrer qu'il y a un doute raisonnable. Par conséquent, en vertu du projet de loi d'initiative parlementaire, une personne accusée d'avoir modifié un numéro d'identification d'un véhicule pouvait être condamnée même si elle avait soulevé un doute raisonnable quant à sa culpabilité.

Ainsi, le projet de loi C-287 et la disposition de déplacement du fardeau de la preuve soulevaient d'importantes considérations relatives à la justice pénale et à la Charte.

Par contre, le projet de loi ministériel, le projet de loi C-64, bien que s'inspirant fortement du projet de loi d'initiative parlementaire de M. Cadman, obligerait l'accusé à invoquer une excuse légitime selon le mode habituel en droit criminel, c'est-à-dire que l'on doit présenter suffisamment de preuves sur chaque élément de la défense pour que le juge ou le jury décide d'entendre la cause.

En créant une infraction qui ne ferait pas l'objet de litiges fondés sur la Charte, nous assurons son utilité comme arme à la disposition de la poursuite. Nous savons maintenant, après de nombreuses années d'application de la Charte, qu'en ajoutant au Code criminel une disposition prêtant le flanc à des litiges fondés sur la Charte, nous portons gravement préjudice au Code criminel en tant qu'outil à la disposition de la poursuite en raison des nombreux litiges que pourrait provoquer la nouvelle disposition. J'estime que tous les députés conviendront que nous devons faire en sorte que les lois que nous adoptons auront, pour de nombreuses années à venir, une utilité raisonnable pour les procureurs et la police.

• (1040)

De plus, aux termes du projet de loi C-64, toute personne qui a modifié, enlevé ou oblitéré le numéro d'identification d'un véhicule à moteur doit avoir agi dans des circonstances permettant raisonnablement de conclure qu'elle voulait empêcher l'identification du véhicule. Cet élément est nouveau, par rapport au projet de loi C-287.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi d'initiative ministérielle ajoute ce nouvel élément afin de ne pas criminaliser les comportements légitimes de personnes comme les carrossiers et les spécialistes de la démolition de véhicules dont le travail peut nécessiter la modification, l'enlèvement ou l'oblitération des numéros d'identification de véhicules. Il n'aurait pas été souhaitable de proposer une infraction qui, simplement par sa formulation, aurait eu pour effet de criminaliser des travailleurs légitimes.

Tous les députés devraient reconnaître que le gouvernement aborde cette question de façon judicieuse. Je crois que les députés de ce côté-ci de la Chambre le reconnaissent, mais pas ceux de l'autre côté.

Divers intervenants clés dans le système de justice ont pressé le gouvernement du Canada d'ériger une infraction criminelle pour l'altération du numéro d'identification d'un véhicule.

D'abord, le Comité national pour réduire le vol automobile, créé en mai 2000 et formé de représentants de diverses parties intéressées telles que les services de police, les services communautaires et le secteur de l'assurance, a publié, en mars 2003, un rapport intitulé *Les réseaux organisés de vol de véhicules*. Dans ce rapport, le comité recommande notamment que soit ajoutée au Code criminel une infraction relativement à la modification du numéro d'identification d'un véhicule.

Puis, en août 2003, l'Association canadienne des chefs de police a adopté une résolution exhortant le gouvernement du Canada à ériger en infraction l'altération, l'oblitération et l'enlèvement du numéro d'identification d'un véhicule.

Enfin, en 2000, l'Association canadienne des commissions de police a adopté une résolution pressant le gouvernement fédéral de promulguer une mesure permettant de faire échec au vol dans leurs collectivités, notamment en créant ce type d'infraction au Code criminel.

Je suis ravi de dire que le projet de loi C-64 donne suite à ces requêtes.

En 2004, il y a eu près de 170 000 vols de véhicules à moteur au Canada, soit environ 530 par 100 000 habitants. Je suis heureux de constater que le nombre de vols a diminué légèrement depuis 2003, année où on a recensé 550 vols de véhicules par 100 000 habitants.

Si on compare certains taux provinciaux au taux national, on constate que, en 2004, le taux de vol de véhicules en Colombie-Britannique était de 889 pour 100 000, ce qui est considérable. Au Manitoba, il était de 1 364, ce qui est de beaucoup supérieur à la moyenne nationale. À l'autre extrémité du spectre, il y avait l'Île-du-Prince-Édouard, avec un taux de 187, et l'Ontario, avec un taux de 337.

Malgré ces variations du taux de vol d'une province à l'autre, ce crime est encore beaucoup trop fréquent au Canada. C'est pourquoi, outre le projet de loi à l'étude, le gouvernement du Canada s'est également engagé à examiner la question du vol de véhicules de façon plus générale avec ses partenaires provinciaux et territoriaux.

À cet égard, à la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Justice tenue le 25 janvier, tous les ministres ont appuyé une proposition de la Nouvelle-Écosse voulant que la question des modifications au Code criminel touchant le vol de véhicules ou les réseaux organisés de vol de véhicules, l'alourdissement des peines et la conduite dangereuse soit renvoyée à des hauts fonctionnaires dans chacune des provinces pour qu'ils en fassent une étude plus approfondie. Ainsi, des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux travaillent actuellement en collaboration pour

évaluer si on doit créer une infraction distincte dans le Code criminel pour cette catégorie de vol de véhicules et si les peines actuelles sont adéquates.

● (1045)

Pour évaluer si le projet de loi présenté par le gouvernement donnerait vraiment un outil de plus à nos organismes d'exécution de la loi, je devrais décrire comment le vol de véhicules et les infractions connexes sont traitées à l'heure actuelle dans le Code criminel. Nous pourrions ainsi voir dans quelle mesure les dispositions actuelles peuvent paraître relativement peu sévères.

Le vol de véhicules à moteur relève essentiellement des dispositions concernant le vol dans le Code criminel. Les contrevenants reconnus coupables de vol de plus de 5 000 \$ s'exposent à une peine maximale de dix ans d'emprisonnement. De plus, les gens qui commettent des vols de véhicules et d'autres infractions connexes sont souvent accusés de fraude, infraction qui est passible d'une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement sur déclaration de culpabilité par voie de mise en accusation.

Le fait de prendre un véhicule à moteur sans le consentement de son propriétaire, c'est-à-dire la balade dans une voiture volée, est une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité. Par conséquent, le contrevenant reconnu coupable de cette infraction s'expose à une peine minimale de six mois d'emprisonnement ou à une amende de 2 000 \$, ou les deux.

Comme d'autres orateurs l'ont signalé avant moi, la possession de biens obtenus en commettant un acte criminel est une infraction qui s'applique particulièrement bien aux personnes qui modifient les numéros d'identification. Comme le Code criminel ne contient actuellement aucune disposition concernant la modification des numéros d'identification, les personnes qui se livrent à cette activité sont souvent accusées de possession de bien obtenus en commettant un acte criminel. Si la valeur des biens dépasse 5 000 \$, le contrevenant s'expose à une peine de dix ans d'emprisonnement sur déclaration de culpabilité par voie de mise en accusation.

Trop souvent, ceux qui volent des véhicules à moteur s'enfuient lorsque les policiers approchent. Ces délinquants, s'ils s'enfuient au volant d'un véhicule mettent en danger la vie de tiers, des policiers et la leur. Si personne n'est blessé après une fuite, le délinquant est passible de cinq ans d'emprisonnement. Si des lésions corporelles découlent de la fuite, le délinquant s'expose à 14 ans d'emprisonnement. Enfin, s'il y a malheureusement décès, la peine maximale est la prison à vie.

Je crois que tous les députés conviendront que ces dispositions offrent un large éventail d'outils et de sanctions que vient compléter la nouvelle infraction qui consiste à modifier le numéro d'identification d'un véhicule. La question plus large consiste à déterminer si les dispositions actuelles du Code criminel mettent suffisamment l'accent sur toute la gamme d'infractions liées aux vols d'autos, notamment par les membres du crime organisé. De leur côté, les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux qui travaillent actuellement sur la question mettront l'accent sur l'ordre public.

Des changements faits récemment par le ministre des Transports m'encouragent. De nouveaux règlements rendant obligatoire l'installation de systèmes d'immobilisation des véhicules permettent de réduire de façon marquée les vols de véhicules à moteur, particulièrement par de jeunes délinquants. J'espère qu'un jour, tous les véhicules fabriqués au Canada seront dotés de ces dispositifs antivols.

Initiatives ministérielles

Je pense que tous les députés conviendront que l'ajout au Code criminel de la nouvelle infraction qui consiste à modifier, enlever ou oblitérer volontairement le numéro d'identification d'un véhicule permettra d'atteindre de nombreux objectifs.

Tout d'abord, cela comble une grave lacune dans le Code criminel. Deuxièmement, cela donne aux policiers et aux procureurs un nouvel outil dans les poursuites contre les réseaux de voleurs de véhicules. Enfin, cela répond à une demande exprimée par des intervenants clés du système de justice qui réclamaient l'établissement d'une telle infraction, et cela reprend une réforme législative que préconisait avec conviction notre collègue, le regretté Chuck Cadman.

J'exhorte donc tous les députés à appuyer cette importante modification au Code criminel.

• (1050)

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois est en faveur du projet de loi C-64 qui donnera aux policiers un outil supplémentaire pour lutter contre les réseaux de vol, maquillage et revente de véhicules à moteur, qui permettent trop souvent aux organisations criminelles de financer d'autres actes criminels.

Il est important de rappeler que ce projet de loi a été déposé par le ministre de la Justice le 28 septembre 2005 et qu'il reprend, presque mot pour mot — naturellement, pas assez, selon mes collègues conservateurs — le projet de loi privé C-287 qui avait été présenté par le défunt député de Surrey-Nord, Chuck Cadman, le 17 octobre 2004.

Ce projet de loi modifie donc, comme je l'ai mentionné, le Code criminel pour ériger en infraction le fait de modifier, d'enlever ou d'oblitérer le numéro d'identification d'un véhicule à moteur. L'un des moyens utilisés par les contrevenants pour faciliter le vol, le maquillage et la revente de véhicules à moteur est justement la modification du numéro d'identification du véhicule. En fait, le vol de véhicules est endémique: c'est une pratique de plus en plus répandue. En 2004, quelque 170 000 vols de véhicules ont été rapportés au Canada. C'est une activité fort lucrative qui, souvent, permettra aux organisations criminelles d'obtenir des fonds qui, par la suite, leur permettront de se livrer à d'autres activités criminelles.

Ainsi, en criminalisant l'acte de modifier, d'oblitérer ou d'enlever le numéro d'identification d'un véhicule, des accusations pourront être plus facilement portées contre les auteurs de ces actes. La création de l'infraction de modification du numéro d'identification de véhicule constitue donc un outil pour lutter contre les réseaux de vol, maquillage et revente de véhicules à moteur.

En ce qui concerne plus spécifiquement le projet de loi C-64, au Canada, tous les véhicules doivent porter un numéro d'identification afin de distinguer clairement un véhicule à moteur d'un autre. Le numéro d'identification de véhicule est composé de caractères alphanumériques représentant chacun un renseignement précis comme la marque, la catégorie, le modèle, l'année et le fabricant de ce véhicule. Le numéro d'identification dudit véhicule est apposé sur diverses parties de celui-ci.

Actuellement, en vertu du Code criminel, il n'existe aucune infraction spécifique permettant de poursuivre les individus qui modifient le numéro d'identification du véhicule afin de cacher l'identité d'un véhicule volé. L'infraction qui s'en rapproche le plus est celle de possession de biens criminellement obtenus — l'article 354 —, qui permet de poursuivre l'individu en possession d'un

véhicule dont le numéro d'identification a été modifié. Je vous en fais une lecture rapide. Le paragraphe 354.(1) dit:

Commets une infraction quiconque a en sa possession un bien, une chose ou leur produit sachant que tout ou partie d'entre eux ont été obtenus ou proviennent directement ou indirectement:

- a) soit de la perpétration, au Canada, d'une infraction punissable sur acte d'accusation;
- b) soit d'un acte ou d'une omission en quelque endroit que ce soit, qui aurait constitué, s'il avait eu lieu au Canada, une infraction punissable sur acte d'accusation.

Le paragraphe 354.(2) dit:

Dans des poursuites engagées en vertu du paragraphe (1), la preuve qu'une personne a en sa possession un véhicule à moteur, ou toute pièce d'un tel véhicule, dont le numéro d'identification a été totalement ou partiellement enlevé ou oblitéré fait preuve, en l'absence de toute preuve contraire, du fait qu'ils ont été obtenus et de ce que cette personne sait qu'ils ont été obtenus:

- a) soit par la perpétration, au Canada, d'une infraction punissable sur acte d'accusation;
- b) soit par un acte ou une omission, en quelque endroit que ce soit, qui aurait constitué, s'il avait eu lieu au Canada, une infraction punissable sur acte d'accusation.

Jusqu'ici, l'article 357 du Code criminel a été utilisé pour poursuivre des individus pris en possession de véhicules dont le numéro d'identification avait été modifié ou oblitéré. Par contre, le Code criminel ne contient pour l'instant aucune infraction interdisant en soi une infraction visant la modification, l'oblitération ou l'enlèvement d'un numéro d'identification d'un véhicule. Par conséquent, le projet de loi C-64 permet de pallier cette lacune.

Cette nouvelle infraction serait donc ajoutée à la suite de l'article 377, qui traite de l'infraction d'endommager des documents par destruction, maquillage, oblitération ou détérioration. L'individu qui serait trouvé coupable de cette nouvelle infraction serait donc passible d'une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans. Le ministère public pourrait aussi choisir de procéder par mise en accusation sommaire entraînant l'imposition d'une amende maximale de 2 000 \$ ou d'un emprisonnement de six mois, ou les deux.

• (1055)

Le libellé de la nouvelle infraction se lirait comme suit:

377.1 (1) Commets une infraction quiconque, sans excuse légitime, modifie, enlève ou oblitère, en tout ou en partie, le numéro d'identification d'un véhicule à moteur, dans des circonstances permettant raisonnablement de conclure qu'il a agi dans le but d'empêcher l'identification du véhicule.

(2) Pour l'application du paragraphe 1, « numéro d'identification » désigne tout numéro ou autre marque apposée sur un véhicule à moteur dans le but de le distinguer des véhicules semblables.

(3) Quiconque commet l'infraction prévue au paragraphe (1) est coupable soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Comme beaucoup de projets de loi en cette Chambre, le projet de loi C-64 est sans doute perfectible. Par contre, au moment où on se parle, le Bloc québécois votera en faveur du projet de loi C-64.

[Traduction]

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, je sais que le député est sans doute préoccupé par le taux de criminalité, en particulier en ce qui a trait aux jeunes et aux gangs au Québec. Le fait que des membres du crime organisé volent des véhicules et les expédient dans différentes régions du monde pour les vendre à des prix moins élevés mais néanmoins très profitable constitue un grave problème partout au Canada. Nous parlons ici d'une activité très lucrative.

Le député pourrait-il nous dire dans quelle mesure, selon lui, l'adoption du projet de loi aiderait à mettre un frein à cette activité dans sa province?

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Disons qu'il s'agit d'un bon pas en avant puisque présentement, le Code criminel ne contient aucun élément permettant d'amener en justice des gens qui procèdent à des modifications de numéros d'identification. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, bien sûr, je crois que le projet de loi pourrait être perfectible. Toutefois, au niveau du principe, pour l'instant, je crois que nous ferons un pas en avant en adoptant le projet de loi C-64.

[Traduction]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, compte tenu de l'une des préoccupations soulevées par le Parti conservateur relativement à la façon dont le gouvernement a modifié l'exigence selon laquelle il faut prouver l'intention de commettre un acte criminel en modifiant le numéro d'identification d'un véhicule, le Bloc québécois serait-il disposé à appuyer un amendement en vertu duquel la mesure législative refléterait l'intention originale de Chuck Cadman en supprimant la disposition que nous avons mise en évidence et qui, selon nous, pose un problème?

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, si effectivement il est difficile de concevoir une raison spécifique pour modifier les numéros d'identification, je dois, d'un autre côté, mentionner qu'il existe toujours la présomption d'innocence dans notre système judiciaire. Donc, cela demanderait plus de réflexion avant que je puisse répondre à cette question.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES FORCES CANADIENNES

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai eu l'insigne honneur d'accompagner le ministre de la Défense nationale en Afghanistan pour rendre visite à de nombreux soldats canadiens qui servent outre-mer, aux camps Julian, Mirage et Nathan Smith.

J'ai vécu une expérience inoubliable en passant l'Action de grâce avec des Canadiennes et des Canadiens qui risquent leur vie pour aider les Afghans à rebâtir leur pays et à se refaire une vie.

Mon séjour à Kaboul et à Kandahar m'a rappelé à quel point la vie peut être dangereuse dans cette partie du monde et à quel point nous avons de la chance, ici au Canada, de ne pas être exposés à des dangers semblables.

Nos soldats accomplissent un travail magnifique et, en constatant les bienfaits résultant de leur présence en Afghanistan, j'ai été extrêmement fier d'être Canadien.

Au nom de tous les députés, je remercie les soldats canadiens en service en Afghanistan de leur dévouement et de leur travail acharné, et je prie pour qu'ils rentrent tous chez nous sains et saufs.

* * *

• (1100)

VIA RAIL

M. Jim Gouk (Colombie-Britannique—Southern Interior, PCC): Monsieur le Président, en 1989, le gouvernement de l'époque

Article 31 du Règlement

a ordonné à VIA Rail de se départir du nouveau circuit touristique assuré par le Montagnard des Rocheuses. VIA était déjà lourdement subventionnée, et le gouvernement croyait préférable que ce soit le secteur privé, plutôt que les contribuables canadiens, qui supporte les risques associés à une entreprise touristique.

Maintenant que l'acheteur du secteur privé, la Great Canadian Railtour Company, a investi des millions de dollars de capital de risque et qu'elle a réussi à mettre en place un service qui s'est taillé, à l'échelle internationale, la réputation d'une réussite exemplaire en Colombie-Britannique, VIA veut rentrer dans le jeu et compte étendre son service entre Vancouver et Jasper afin de prendre la meilleure part d'une activité commerciale établie grâce aux investissements du secteur privé.

Aucun plan d'entreprise honnête ne saurait justifier pareille conduite de la part de VIA. Cette société pourrait mettre en service des trains ayant jusqu'à 50 wagons, mais en moyenne, ils en comptent moins de la moitié. Si cela répond vraiment aux besoins des passagers, pourquoi VIA n'augmente-t-elle pas le nombre de wagons de ses trains, moyennant une hausse minimale de ses coûts, au lieu de doubler la fréquence de ses trains, et ses coûts, par le fait même?

VIA est une entreprise gouvernementale, et le gouvernement peut ordonner à cette société lourdement subventionnée de mettre de côté ses projets d'expansion et de concurrence avec une entreprise non subventionnée de la Colombie-Britannique qui a investi des fonds et établi cette activité commerciale.

* * *

JOKE WALLER-HUNTER

L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse que j'informe la Chambre du décès, le 14 octobre, de Mme Joke Waller-Hunter, secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le monde a perdu une championne de la cause du développement durable. Pendant plus de 30 ans de vie professionnelle, elle a mis son intelligence, sa bonne volonté et ses capacités de persuasion au profit de la cause environnementale.

Le Canada a eu la chance de travailler étroitement avec elle à la préparation de la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu cette année à Montréal. Son esprit sera des nôtres quand nous nous réunirons à Montréal et travaillerons ensemble dans le but d'élaborer une approche globale et inclusive à la lutte contre les changements climatiques.

Au nom de tous les Canadiens, j'aimerais offrir mes plus sincères condoléances à sa famille immédiate et à ses collègues au Secrétariat de la CCNUCC.

* * *

[Français]

LE RÉSEAU DE TÉLÉVISION GLOBAL

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, récemment, le caucus des députés du Bloc québécois de la région de Québec était interpellé par le personnel de la station Global de Québec qui appréhendait l'abolition de 20 emplois permanents à sa station de Québec.

Article 31 du Règlement

Au moment de son dépôt de licence, Global s'était engagé à faire de Québec sa station de pont et à y créer 75 emplois. Depuis, les promesses faites fondent comme neige au soleil. La Ville de Québec et plusieurs intervenants socioéconomiques s'étaient justement prononcés pour que Global fasse l'acquisition de la station de Québec parce que cette entreprise avait garanti qu'elle ferait 20 heures de production locale et créerait des emplois.

Aujourd'hui, la région de Québec appuie entièrement le personnel de la station de Québec qui, avec l'aide de son syndicat, demande justement à Global de revoir sa décision et au CRTC d'obliger le diffuseur à respecter ses engagements.

Le Bloc québécois appuie les revendications du personnel de Global et demande à son tour à ce diffuseur de revoir sa décision et de maintenir les emplois à Québec.

* * *

[Traduction]

LES VICTIMES DU CRIME

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, hier, le gouvernement a annoncé une série de nouvelles mesures novatrices pour venir en aide aux victimes du crime. Le gouvernement estime prioritaires les besoins des victimes dans le cadre du système de justice pénale et permettra maintenant aux victimes de crimes graves d'accéder plus facilement à de l'information pertinente et de participer au processus de libération conditionnelle.

À partir du 1^{er} novembre 2005, les victimes pourront demander une aide financière pour assister à la comparution, devant la Commission nationale des libérations conditionnelles, du délinquant qui leur a fait du tort.

Elles pourront donc participer aux audiences en personne, faire une déclaration à la commission ou simplement observer et s'informer.

De surcroît, le gouvernement met sur pied un bureau national pour les victimes afin de mieux répondre aux besoins des victimes des délinquants sous responsabilité fédérale. Ces mesures font partie d'un processus continu et témoignent de l'engagement du gouvernement à améliorer le système de justice pénale au Canada.

* * *

L'APPLICATION DE LA LOI

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon ami et voisin, le député de Yorkton—Melville, puisque c'est aujourd'hui son anniversaire. Il travaille depuis longtemps sur les dossiers liés à l'application de la loi. Pendant des années, ma circonscription n'a connu aucun problème à cet égard. Par contre, dernièrement, des municipalités comme Debart et Steviacke ont été aux prises avec des difficultés sur le plan de l'application de la loi qui étaient inconnues il y a quelques années à peine.

Plusieurs raisons expliquent cette situation, mais une chose est sûre: en Nouvelle-Écosse, la GRC n'a pas les ressources nécessaires pour assurer un niveau minimal de respect de la loi.

En février dernier, des hauts dirigeants de la GRC m'ont dit que la Nouvelle-Écosse n'a tout simplement pas l'argent voulu pour embaucher suffisamment d'agents. La ministre m'avait alors assuré que les fonds nécessaires seraient affectés. Elle ne l'a pas fait.

Maintenant, les petites agglomérations de ma circonscription et de partout en Nouvelle-Écosse sont en difficulté et la GRC n'a pas l'effectif et les ressources nécessaires pour régler les problèmes.

Je demande de nouveau à la ministre d'aider la GRC à assurer un niveau minimal de respect de la loi en Nouvelle-Écosse en lui donnant l'argent dont elle a besoin.

* * *

• (1105)

LA SEMAINE DE LA PME

L'hon. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, la Semaine de la PME de 2005 est une initiative nationale, mais elle revêt une importance particulière dans l'Ouest canadien.

L'esprit d'entreprise est fort dans l'Ouest. Les PME offrent des emplois essentiels et des possibilités d'affaires dans les collectivités locales, petites et grandes.

Depuis quelques années, l'Ouest du Canada est en période d'essor économique et les PME en sont en grande partie responsables. Dans les provinces de l'Ouest, le nombre de PME par habitant a augmenté de 50 p. 100 et représente 80 p. 100 des nouveaux emplois.

Surtout, il est temps de souligner l'apport du secteur des petites et moyennes entreprises, le moteur de l'économie de l'Ouest.

[Français]

Justement, ce samedi aura lieu le Gala des Lauriers de la PME, où les entreprises des communautés francophones hors Québec seront reconnues pour leur remarquable contribution au développement économique de notre pays. Nous souhaitons bonne chance à tous les candidats en nomination.

[Traduction]

Je demande à mes collègues de se joindre à nous pour célébrer, dans le cadre de la Semaine de la petite et moyenne entreprise, le talent, la détermination et l'ingéniosité des hommes, des femmes, des francophones et des autochtones qui sont entrepreneurs dans l'Ouest canadien.

* * *

[Français]

GABRIELLE DESCHAMPS

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, je tiens à souligner la réussite de Mme Gabrielle Deschamps, citoyenne de la municipalité de L'Ascension, dans ma circonscription.

Mme Deschamps a réussi un bel exploit en terminant première au Québec à l'examen national du Conseil canadien des associations en ressources humaines.

Bachelière de l'école des Hautes Études Commerciales de Montréal depuis 2004, cette jeune femme s'est vu décerner le Prix d'excellence en ressources humaines de la firme internationale Hewitt et associés.

Depuis l'obtention de son diplôme, Gabrielle Deschamps occupe le poste de responsable du recrutement pour l'entreprise Adecco Saint-Laurent, à Montréal.

Félicitations, Gabrielle! Le Bloc québécois te souhaite un franc succès dans tes projets futurs.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL RÉGIONAL D'EDMUNDSTON

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.):

Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui reconnaître la contribution des bénévoles et des gens de la communauté qui ont pris part récemment au huitième déjeuner-bénéfice de la Fondation de l'hôpital régional d'Edmundston, dans ma circonscription, Madawaska—Restigouche.

Cette année, le déjeuner-bénéfice de la fondation aura permis d'amasser la somme de 28 900 \$, laquelle contribuera à améliorer la qualité des services offerts à l'hôpital régional d'Edmundston.

Il y a nul doute que sans l'intervention de la fondation, cette institution de soins de santé ne pourrait être en mesure de se doter d'équipements et d'outils à la fine pointe de la technologie pour ainsi donner à nos citoyens et citoyennes accès à des soins de grande qualité.

Je tiens à remercier tous les bénévoles et les donateurs qui ont fait de cette huitième édition du déjeuner-bénéfice de la Fondation de l'hôpital régional d'Edmundston un franc succès. Sans eux, de tels événements ne pourraient avoir lieu.

Finalement, je remercie tous les gens de la grande région d'Edmundston qui ont pris part au déjeuner et ainsi démontré leur appui inconditionnel envers les oeuvres de la fondation.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE KAMLOOPS

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC):

Monsieur le Président, j'ai eu la chance dernièrement d'accueillir à Ottawa Deb McClelland et Barry Baker, respectivement directrice exécutive et trésorier de la Chambre de commerce de Kamloops. Ils étaient de passage pour rencontrer des députés de mon caucus pour parler de diverses questions auxquelles s'intéressent les gens d'affaires de Kamloops.

La chambre de commerce fait un travail exceptionnel et elle tiendra demain son gala annuel de remise des Prix d'excellence en affaires. Il s'agit d'une soirée très spéciale pour les gens d'affaires de Kamloops. Des prix seront remis à l'un des trois finalistes dans 12 catégories. Ces organisations représentent la crème de la crème en 2005.

Je remercie le président, Tim Schinel, le conseil d'administration et le personnel exceptionnel de la chambre de commerce de leur excellent travail. Ce sont tous des gagnants.

* * *

LA CONFÉRENCE DU FORUM DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, la semaine prochaine à Ottawa, le Forum des politiques publiques tiendra une conférence sur la transformation économique du Canada atlantique.

Durant cette conférence d'une journée et demie, d'importants décideurs de la scène nationale aborderont des sujets comme le capital humain, l'innovation, la recherche et le développement, le secteur de l'énergie et les façons de favoriser le commerce et l'investissement.

Le Canada atlantique est bien positionné et son économie est en voie de transformation. Nous avons une main-d'oeuvre stable et instruite. Nous comptons plus de 40 collèges et universités, soit le

Article 31 du Règlement

plus grand nombre par habitant au Canada. Selon une récente étude de KPMG, nous avons les coûts d'entreprise les plus concurrentiels au monde. Nous avons un approvisionnement énergétique abondant, concurrentiel et fiable et nous sommes, grâce à notre position géographique, un point de passage naturel vers l'Europe et la côte est des États-Unis.

En tant que Canadiens de l'Atlantique, nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire, mais nous sommes prêts et nous continuerons à transformer notre région en capitalisant sur nos forces de manière à accroître la vigueur du Canada atlantique.

J'invite tous les députés à assister à cette conférence la semaine prochaine et à en apprendre davantage sur le Canada atlantique.

* * *

● (1110)

L'AMIANTE

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exhorter le Parlement à déclarer, à l'instar de nos homologues des États-Unis, le premier jour d'avril journée de sensibilisation aux maladies liées à une exposition à l'amiante.

Le Canada aurait des raisons solides de faire plus pour reconnaître officiellement les maladies liées à une exposition à l'amiante. Pendant plus d'un siècle, le Canada a été un important producteur et exportateur d'amiante. Pourtant, nous ne consacrons pratiquement aucune ressource au diagnostic et au traitement des maladies dévastatrices qui sont causées par notre amiante canadienne.

Le Canada doit prendre conscience que l'usage à grande échelle que nous avons fait de l'amiante a exposé des millions de personnes à un danger mortel et contaminé des milliers et des milliers de foyers et d'édifices publics.

Une sensibilisation accrue aux maladies causées par l'amiante pourrait nous amener à reconnaître qu'il est nécessaire de localiser et d'enlever tous les isolants de Zonolite, où qu'ils se trouvent. Elle permettrait de faire des progrès dans la recherche médicale et d'améliorer le diagnostic et le traitement des maladies liées à une exposition à l'amiante. Elle pourrait même convaincre le Canada qu'il est impératif de cesser d'accorder un soutien et des subventions à un produit qui est, en fait, responsable de toute cette misère, tant au pays que dans les pays en développement où nous l'exportons.

J'exhorte tous les députés à se joindre au nombre croissant...

Le vice-président: Le député de Wild Rose a la parole.

* * *

LA MARIJUANA

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, comme nous le savons tous, le ministre de la Justice a récemment décidé de mettre en veilleuse le projet de loi ministériel portant sur la décriminalisation de la marijuana. C'est une bonne nouvelle pour ceux qui s'opposaient à ce projet de loi.

Cependant, selon les spécialistes du traitement des toxicomanes, les jeunes sont portés à penser que le débat sur la décriminalisation de la marijuana a directement contribué à l'accroissement du nombre d'adolescents qui se retrouvent en difficulté lorsqu'ils ont consommé des drogues.

Article 31 du Règlement

Selon Mike Beauchesne, directeur du programme clinique du Centre de traitement pour jeunes Dave Smith, situé à Ottawa, « L'augmentation de la toxicomanie pourrait bien être le résultat des débats publics sur la politique en matière de drogues, qui ont eu pour conséquence de faire paraître plus inoffensive la consommation des drogues. Bien des gens ont conclu, à la suite du débat sur la décriminalisation de la marijuana, que cette substance était sans danger et qu'elle serait bientôt tout à fait légale. »

Les libéraux ne se rendent pas compte qu'ils ont causé bien des dégâts en lançant cette idée sur la place publique. Comment comptent-ils faire pour réparer ces dommages et faire comprendre aux jeunes que la marijuana crée toujours une accoutumance, qu'elle est toujours dangereuse et qu'elle est toujours illégale?

* * *

[Français]

FRANÇOIS LANOUE

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, le dimanche 23 octobre, au Musée d'art de Joliette se tiendra le vernissage de l'exposition: Les pays de François Lanoue.

François Lanoue est un des derniers représentants ecclésiastiques lettrés qui ont voué leur vie à la défense de la culture, de la langue et de leurs racines. Natif de Saint-Jacques-de-Montcalm, où la fibre acadienne est toujours très présente, il est reçu membre du clergé en 1943. M. Lanoue a d'abord mené une brillante carrière dans le milieu de l'enseignement au Séminaire de Joliette avant d'occuper différentes responsabilités pastorales dans les paroisses du diocèse.

L'exposition offre un profil de cet homme à travers des œuvres d'art et des photographies qui évoquent un parcours intellectuellement remarquable.

Parmi les élèves de l'abbé François Lanoue, nous retrouvons deux anciens premiers ministres, MM. Bernard Landry et Jean Chrétien, qui ont accepté de partager la présidence d'honneur de cette réunion exceptionnelle.

Assistez en grand nombre à ce vernissage qui vous fera connaître ce grand homme que fut l'abbé Lanoue.

* * *

[Traduction]

L'APPLICATION DE LA LOI

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, hier, dans ma circonscription, Durham, j'ai assisté à une réunion du groupe de travail du Parti conservateur sur la criminalité et la sécurité présidée par Jim Flaherty, l'un des présidents nationaux de ce groupe de travail.

Notre nouveau chef de police, le chef des pompiers de Whitby, des responsables de l'application de la loi et des représentants d'organismes communautaires qui s'efforcent de rendre nos rues sûres étaient présents.

Ce qui m'a le plus touchée, ce sont les témoignages de victimes de crime. Une jeune femme s'est dite la survivante d'un crime, et quelle survivante!

La réunion avait lieu le jour du 11^e anniversaire d'un crime qui a eu des effets dévastateurs sur Port Perry et qui a changé cette collectivité à jamais. Les participants ont exigé de meilleurs outils pour les travailleurs de première ligne et plus de ressources pour l'application de mesures judiciaires novatrices. Ils ont aussi souligné la nécessité d'améliorer l'efficacité du système de justice et cerné les faiblesses du Service correctionnel du Canada et du régime de

libération conditionnelle. En effet, la violation des conditions de libération conditionnelle ne constitue pas un acte criminel.

Je remercie le groupe de travail et tous ceux qui ont pris part à la réunion. Ils méritent tous notre appui. Chaque jour, ils font de Durham un milieu plus sûr.

* * *

•(1115)

LA QIKIQTANI INUIT ASSOCIATION

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, la Qikiqtani Inuit Association célèbre son 30^e anniversaire cette année.

Cette association représente les intérêts des Inuits de la région de Baffin, de l'Extrême-Arctique et de Sanikiluaq. Elle a pour mission de protéger et de promouvoir les droits et les valeurs des Inuits. Elle compte parmi les organisations régionales reconnues par l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

La Qikiqtani Inuit Association a vu le jour en 1975 sous le nom de Baffin Regional Inuit Association. Il s'agissait au départ d'une organisation communautaire sans but lucratif qui s'occupait de revendications territoriales. Aujourd'hui, c'est une organisation-cadre qui chapeaute des organismes de développement économique forts, la Kakirak Association et la Qikiqtaaluk Corporation.

Je veux saluer le dévouement des personnes provenant de nombreuses collectivités qui ont sacrifié beaucoup de choses, en particulier du temps passé en famille, pour travailler au sein de l'association au fil de ces 30 années, comme employés ou membres du conseil d'administration.

Je félicite les Inuits qui ont été bien servis par leur association au cours des ans.

* * *

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, le 7 octobre, le Tribunal canadien des droits de la personne a rendu une décision maintenant la validité de la demande d'équité salariale que l'Alliance de la Fonction publique du Canada a déposée il y a 22 ans contre Postes Canada.

Dans sa décision, le tribunal indique que Postes Canada a enfreint la loi et qu'elle doit payer une indemnité. Quelques minutes après avoir pris connaissance de la décision, Postes Canada en a demandé la révision judiciaire. Il faudra peut-être plus de vingt-cinq ans pour régler ce litige. C'est une honte.

C'est honteux que des travailleuses du secteur fédéral se battent depuis 20 ans pour obtenir de l'argent auquel elles ont droit en vertu de la loi et c'est scandaleux qu'il n'y ait pas de mesure législative fédérale sur l'équité salariale.

Le NPD demande au gouvernement libéral, d'une part, de cesser de forcer les femmes à se battre pendant des décennies pour obtenir l'égalité financière et, d'autre part, de présenter immédiatement une mesure législative proactive sur l'équité salariale.

Le Comité permanent de la condition féminine réclame une telle loi à l'instar du groupe de travail du gouvernement sur l'équité salariale. Où est cette mesure législative?

Questions orales

[Français]

LA FERME PÉDAGOGIQUE MARICHEL

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, la Ferme pédagogique Marichel de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, célèbre cette année son dixième anniversaire. En plus de faire découvrir aux enfants les bienfaits de l'agriculture, les responsables de cette ferme les initient à l'importance de préserver l'environnement pour assurer la survie de notre planète.

Pour souligner cet événement, les jeunes stagiaires de l'année 2005 ont composé une chanson intitulée « L'humeur du temps », afin de sensibiliser la population sur les conséquences des changements climatiques.

J'ai eu le plaisir d'entendre cette chanson le 16 septembre dernier, soit entre les deux terribles ouragans qui ont dévasté le sud des États-Unis. Tous sont unanimes pour dire que ces deux tragédies ont été causées par les changements climatiques enregistrés dans cette région au cours des 25 dernières années.

Ces jeunes ont conclu de la manière suivante:

Ça l'a un effet sur mon humeur,
Ces grandes idées chantées en chœur
À soir c'est à vous de nous dire quoi faire
Pour vivre enfin en paix sur terre

Bravo et longue vie à la Ferme pédagogique Marichel!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

DAVID DINGWALL

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, il est maintenant clair que le premier ministre lui-même est directement responsable de la décision de verser une indemnité de départ à David Dingwall, qui a quitté son emploi à la Monnaie royale, un emploi bien rémunéré dont il a profité pour faire des dépenses excessives. La culture de corruption des libéraux est maintenant devenue une culture de revendication.

Le ministre du Revenu national nous a dit hier que le premier ministre avait demandé aux avocats du Conseil privé de verser l'indemnité minimale. Des avocats spécialisés en droit du travail, comme Howard Levitt, et même des membres du caucus libéral ont déjà dit que la loi n'exigeait pas le versement d'une indemnité de départ à un employé qui quitte son emploi.

Pourquoi exactement le premier ministre a-t-il demandé à ses fonctionnaires de verser quelque indemnité que ce soit à David Dingwall?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, le ministre a été extrêmement clair sur ce point. Ce sera très intéressant de comparer les hyperboles que nous sert l'opposition et les faits réels qui ressortiront de la vérification dont les résultats seront connus bientôt.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): C'est de la foutaise, monsieur le Président.

David Dingwall a clairement dit au comité qu'il avait droit à ce qui lui revenait, et cela comprend une indemnité de départ en plus de tout le reste. Il y a deux solitudes au Canada: les Canadiens qui

triment dur et qui paient des impôts, et les libéraux qui croient que tout leur est dû.

Le gouvernement ne peut citer aucune loi exigeant le versement d'une telle indemnité de départ, aucun avis juridique écrit et aucun précédent jurisprudentiel pour justifier sa position, et pourtant le premier ministre a demandé au Bureau du Conseil privé de négocier les indemnités auxquelles David Dingwall a droit.

Pourquoi le premier ministre encourage-t-il cette culture de revendication des libéraux en négociant ainsi avec David Dingwall?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en réponse à la question précédente, le ministre a été très clair sur ce point, et le député a répété certaines de ses affirmations. Il est plutôt étonnant pour nous tous de voir une personne qui comprend bien la loi manifester un tel manque de respect à l'égard de son application.

• (1120)

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, tenons-nous en aux faits.

À la demande du premier ministre, les avocats de David Dingwall négocient actuellement avec le Bureau du Conseil privé pour déterminer ce à quoi il a droit. Cela comprendrait une indemnité de départ. Il veut maintenant qu'on tienne également compte du coût de la vie en plus de son salaire. Le gouvernement n'a pas encore produit toutes les dépenses de David Dingwall, ce qui pourrait inclure d'autres dépenses qui choqueront les Canadiens.

Nous savons que les Canadiens qui quittent leur emploi ne touchent pas d'indemnité de départ. Pourquoi le premier ministre participe-t-il si activement à la négociation d'une indemnité de départ avec David Dingwall?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je me contenterai de signaler que, compte tenu de la qualité de l'information qui sert de toile de fond aux propos des députés d'en face, il est vraiment difficile de penser que ces questions puissent avoir quelque crédibilité que ce soit.

On connaîtra la semaine prochaine les résultats de la vérification. Les députés de l'opposition seront alors en mesure de juger des circonstances qui les intéressent et nous verrons dans quelle mesure cela correspond aux affirmations qu'ils ont faites jusqu'à maintenant.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, la façon dont une personne gère ses petites dépenses nous en dit long sur sa façon de gérer les dépenses plus importantes.

En avril de l'an dernier, David Dingwall a présenté des reçus pour deux paquets de bonbons à 1,49 \$, un exemplaire du *Globe and Mail* à 93 ¢, une tablette de chocolat, un sac de croustilles et un exemplaire du *Sun* de Winnipeg. Le 16 décembre de l'an dernier, il a présenté un reçu pour un massage qu'il s'est offert à Bangkok. La culture de revendication des libéraux va trop loin.

Le gouvernement pourrait peut-être nous dire si David Dingwall était en droit de recevoir un massage payé par les contribuables canadiens.

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi le député s'en fait à propos du *Sun* de Winnipeg. Beaucoup de Canadiens achètent et lisent ce journal.

Questions orales

Le député a fait plusieurs déclarations relativement aux activités de M. Dingwall. M. Dingwall a témoigné devant le comité à ce sujet. Un rapport de vérification sortira sous peu. J'ai examiné quelques-unes des déclarations du député et je crois que le *Sum* de Winnipeg trouvera très intéressant de comparer les faits avec les propos du député.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le fait est que les règles en vigueur à la Monnaie royale ont été rédigées par David Dingwall sous la surveillance de ce gouvernement. Les règles prévoient des exceptions pour David Dingwall. Il peut se soustraire à la politique sur les voyages. Il peut se soustraire à la politique d'accueil. Le pâturage de David Dingwall n'est pas clôturé. Il peut paître jusqu'à plus faim aux frais des contribuables canadiens.

La culture de revendication qui imprègne ce gouvernement s'est manifestée de façon très évidente lorsque David Dingwall a témoigné l'autre jour. Le gouvernement persistera-t-il dans son obstination à vouloir verser une indemnité de départ à David Dingwall?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, la profondeur de l'ignorance des députés d'en face est telle qu'ils ne savent même pas que c'est le vérificateur général du Canada qui est le vérificateur de la Monnaie royale, que les politiques de la Monnaie royale sont établies par son conseil, et que le vérificateur général du Canada examine aussi le conseil pour s'assurer qu'il respecte ses propres politiques.

Je pense que le député va un peu loin lorsqu'ils affirme que nous ne respectons pas cela.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, après le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, c'est au tour du premier ministre du Québec de se porter à la défense des compétences du Québec, en affirmant, et je cite: « Si on doit travailler avec le gouvernement fédéral, il doit le faire dans le respect de nos compétences, sinon aucune entente n'est possible. »

N'est-ce pas la preuve que tout ne va pas si bien, quand même un gouvernement fédéraliste et libéral à Québec est dans l'obligation de défendre sur la place publique ses champs de compétence, devant les menaces répétées d'empiètement du gouvernement fédéral?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre du Canada a lui-même dit qu'il agirait dans le respect des compétences des provinces. Nous approuvons tout à fait les déclarations du premier ministre fédéraliste M. Charest.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, elle devrait parler au ministre des Transports pour qu'il tienne le même discours, lui aussi.

M. Jean Charest dénonce aussi la nouvelle invention du fédéral pour justifier ses empiètements: l'intérêt national. Il affirmait, et je le cite: « L'intérêt national, ce n'est pas un concept qui nous gouverne dans le partage des compétences. »

Le gouvernement ne réalise-t-il pas que l'introduction de ce nouveau concept fait que la notion de champs de compétence deviendra tout simplement une coquille vide?

• (1125)

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, c'est encore de l'exagération de la part du Bloc. C'est fantastique, cette façon de faire des bloquistes qui vont chercher des extraits de citations du gouvernement fédéraliste du Québec, mais en oubliant d'autres.

Aujourd'hui, c'est curieux qu'ils ne me citent pas Carole Théberge ou Monique Gagnon-Tremblay, lesquelles disent continuer à travailler de façon positive avec le gouvernement du Canada. Voilà exactement ce qui se passe entre nos deux gouvernements.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, la ministre des Ressources humaines laissait entendre hier que le gouvernement fédéral n'a pas seulement le droit, mais aussi la responsabilité, et je cite, « de faire évoluer le régime d'assurance-emploi au rythme de la société ».

Comment interpréter les propos de la ministre? Doit-on comprendre qu'elle nous annonce encore plus d'empiètements dans les champs de compétence du Québec et des provinces?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de la décision de la Cour suprême du Canada qui reconnaît et confirme la compétence fédérale en ce qui a trait aux prestations d'assurance-emploi et aux prestations de maternité. Je suis également fière de dire qu'il n'y aura pas d'interruption dans le versement des prestations aux Canadiens. En fait, dans son jugement, la Cour statue que le gouvernement a la responsabilité d'adapter les programmes d'assurance-emploi à l'évolution de la société et plus particulièrement du marché du travail.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, dans la réalité, cette nouvelle invention que constitue l'intérêt national est un outil pour justifier les empiètements dans les champs de compétence des autres.

Plutôt que d'invoquer l'intérêt national pour empiéter dans les champs de compétence du Québec, ne devrait-elle pas s'occuper d'abord de ses propres responsabilités, en bonifiant le régime d'assurance-emploi et en créant, par exemple, un programme de soutien aux travailleurs âgés?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, j'ajoute également que j'ai appelé la ministre Courchesne hier et que je l'ai informée que le gouvernement fédéral allait de l'avant avec l'entente conclue avec le Québec pour que cette province puisse mettre en place son programme des prestations parentales d'ici le 1^{er} janvier 2006. Nous collaborons très efficacement avec la ministre Courchesne et avec le gouvernement du Québec pour atteindre cet objectif.

*Questions orales***LA SÉCURITÉ NATIONALE**

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre.

Lorsqu'elle était ministre de la Justice, elle a fait adopter une loi prévoyant des mesures de sécurité draconiennes, qui violait les libertés civiles. À titre de ministre responsable de la sécurité, elle a empêché que des renseignements soient rendus publics dans le cadre de l'enquête Arar. Comme elle fait partie d'un gouvernement qui a, semble-t-il, renvoyé des Canadiens dans des pays qui ont recours à la torture, pourrait-elle nous dire pourquoi nous devrions croire que les libertés civiles des Canadiens vont être protégées à la suite de l'adoption de la nouvelle loi sur l'écoute électronique?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais rejeter toute la prémisse de la question du député.

Cela dit, il a soulevé une question importante au sujet de l'accès licite. Comme tout le monde le sait, nous avons, à l'instar d'autres pays, une loi sur l'écoute électronique depuis des années. Nous devons la mettre à jour pour tenir compte du fait que nous devons intercepter les communications qui se font par de nouveaux moyens, qu'il s'agisse d'un BlackBerry, d'Internet ou d'un téléphone cellulaire.

En fait, je tiens à dire au député que d'autres pays essaient de relever ce défi de l'application des lois et nous...

Le vice-président: Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Oui, monsieur le Président, et d'autres pays violent la sécurité humaine également.

Ma prochaine question porte sur ce que Louise Arbour, haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et ancienne juge éminente de la Cour suprême du Canada, a déclaré hier. Elle a dit que rien ne pourrait jamais justifier la torture.

La ministre est-elle d'accord et dans l'affirmative, va-t-elle déclarer catégoriquement qu'aucun Canadien ne sera jamais plus renvoyé dans un pays qui pratique la torture?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je peux garantir au député que nous respectons parfaitement le droit international et le droit national tel que défini par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Suresh. Je peux l'assurer que nous entendons continuer de nous conformer au droit international et au droit national du Canada tel que défini par la Cour suprême du Canada.

* * *

● (1130)

LES LOBBYISTES

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, Richard Mahoney est un ami du premier ministre. Il a fait du lobbying auprès de son ami sans être enregistré. Il a fait du lobbying à Regina auprès du caucus libéral en août. Il a fait du lobbying lors du cocktail du premier ministre tenu au 24, promenade Sussex, en septembre, mais Richard Mahoney ne s'est enregistré que le 4 octobre, après avoir obtenu une décision favorable pour son client.

Le ministre de l'Industrie, qui est responsable du registre des lobbyistes, fera-t-il enquête sur Richard Mahoney?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le directeur du registre applique la loi d'une manière complètement indépendante. Il ne demande l'avis d'aucun ministre

du gouvernement du Canada. S'il estime qu'il y a eu infraction, il prend les mesures qui s'imposent pour veiller à l'application de la loi.

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, je pense que les Canadiens ne sont pas satisfaits parce que les faits montrent que Richard Mahoney est un proche ami du premier ministre. Richard Mahoney était à Regina avec le caucus libéral tout entier en août. Il était au cocktail du premier ministre et, deux jours plus tard, le gouvernement a pris une décision favorable à ses clients.

Les amis du premier ministre peuvent s'enregistrer un mois après avoir eu gain de cause. Les faits exigent une enquête. Le Parti conservateur, l'opposition, demande que le directeur du registre des lobbyistes enquête sur les activités illégales de Richard Mahoney.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la députée a, de toute évidence, fait des allégations à la Chambre.

Je tiens à souligner de nouveau que le directeur du registre des lobbyistes est un fonctionnaire complètement indépendant. Il ne reçoit pas d'ordres du gouvernement et je suis convaincu que la députée ne voudrait pas qu'il en soit autrement.

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, Travaux publics Canada a accordé puis révoqué deux contrats à Abotech, une firme propriété de la femme d'un député libéral.

Est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi ces contrats ont été révoqués et quelles étaient les irrégularités identifiées par les consultants de KPMG?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, nous avons décidé d'annuler ces marchés dans le cadre d'un examen global visant au renforcement de la gouvernance et à l'amélioration de la concurrence et du rendement fiscal. Je souligne en outre que la qualité des services fournis n'était pas en cause. En fait, les contribuables en avaient pour leur argent.

* * *

LA JUSTICE

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, des documents internes montrent que la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile tente encore une fois de s'ingérer dans le dossier de la création d'un fichier de données génétiques sur les personnes disparues. La ministre a lancé une consultation publique à ce sujet le printemps dernier, et ce n'est que grâce à des documents obtenus aux termes de la Loi sur l'accès à l'information que nous avons appris que la majeure partie du compte rendu des discussions avait été radiée et remplacée par le commentaire suivant, en provenance du cabinet de la ministre: « La question ne se posera pas, parce que nous y verrons. »

Pourquoi la ministre fait-elle perdre autant de temps et d'argent à tout le monde alors qu'elle s'est déjà fait une opinion à ce sujet?

Questions orales

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas certaine de savoir de quoi le député parle, mais je tiens à lui assurer que la question d'empreintes génétiques et de la mise sur pied d'une banque de données génétiques revêt une grande importance pour l'application de la loi. Nous menons d'importantes consultations en vue d'apporter des modifications à cette banque de données, afin de nous assurer que cet outil judiciaire est aussi complet et utile que la loi le permet.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, selon le *Globe and Mail*, deux des prévisionnistes indépendants, dont le Conference Board, qui comparaitront la semaine prochaine devant le Comité permanent des finances, estiment à plus de 10 milliards de dollars les surplus du gouvernement fédéral.

Le ministre entend-il utiliser les énormes surplus dont il dispose pour s'attaquer au déséquilibre fiscal, notamment en augmentant les transferts en éducation postsecondaire, comme le demandent les étudiants, et en bonifiant de manière substantielle le programme de péréquation?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà annoncé dans les deux derniers budgets que, non seulement les paiements de transfert ont atteint un niveau inégalé, mais également qu'il a déjà prévu les ressources nécessaires pour ajouter plus de 100 milliards de dollars à ces paiements de transfert au cours des dix prochaines années.

• (1135)

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, les énormes surplus démontrent, encore une fois, que le gouvernement fédéral récolte trop de recettes pour les obligations qui relèvent de ses compétences.

Devant ce constat, le ministre des Finances conviendra-t-il qu'il est plus que temps de s'asseoir avec le Québec et les provinces pour revoir le programme de péréquation et négocier un nouveau partage des champs de taxation dans le but de corriger, une fois pour toutes, le déséquilibre fiscal?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous menons actuellement un examen du système de péréquation. Je m'attends à recevoir un rapport à ce sujet au cours de l'hiver qui vient.

J'aimerais également souligner qu'en plus d'accroître les paiements de transfert aux provinces de 100 milliards de dollars, nous avons également réduit de 100 milliards de dollars le fardeau fiscal des Canadiens.

Si les provinces jugent qu'elles doivent percevoir une somme supplémentaire en impôt, nous avons pris les mesures nécessaires pour leur permettre de le faire.

[Français]

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, les profits des pétrolières explosent. Au troisième trimestre seulement, de juillet à septembre, les profits annoncés pour Esso sont de 652 millions de dollars plus 20 p 100. Les profits estimés pour Petro-Canada sont de 652 millions de dollars plus 59 p. 100. Pour Shell Canada, il est question de 516 millions de dollars plus 14 p. 100.

Le gouvernement va-t-il enfin prendre ses responsabilités et imposer aux pétrolières une surtaxe d'au moins 500 millions de dollars pour aider à redonner aux victimes de la dernière hausse, les oubliés du projet de loi C-66, la capacité de passer au travers de la crise actuelle?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je ne crois pas que la solution aux problèmes de l'énergie réside dans une hausse des taxes.

J'aimerais faire observer au député que c'est le gaz naturel qui fait l'objet des hausses les plus marquées à l'heure actuelle.

Si je suis le raisonnement du député, réclame-t-il une hausse marquée de la taxe que verse Gaz Métropolitain au gouvernement fédéral?

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, il y a eu un transfert de richesse allant de la poche des contribuables, de la poche de ceux qui gèrent notre économie, vers les pétrolières, et c'est la responsabilité du gouvernement d'agir.

Comment le gouvernement peut-il rester immobile devant les effets dévastateurs de la hausse du prix de l'essence sans demander aux pétrolières de faire leur part? Le gouvernement est indécent dans son comportement.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il y a une semaine, nous avons annoncé un train de mesures d'aide totalisant quelque 2,4 milliards de dollars. En plus des paiements visant à réduire le fardeau financier de nos concitoyens les plus vulnérables, nous avons investi 1,8 milliard de dollars dans des programmes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie, ce qui permettra à tous les Canadiens qui s'en prévalent d'épargner de 400 \$ à 500 \$ non seulement cette année, mais chaque année dans l'avenir. Voilà une bonne politique publique.

* * *

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens, dont moi-même, en ont assez des lois qui protègent les droits des prédateurs sans égard aux droits des victimes, surtout les enfants. Les jeunes âgés de 14 et 15 ans sont encore des enfants.

Le premier ministre se plaît à dire que les valeurs libérales sont les valeurs canadiennes. Peut-il dire combien de Canadiens incluent parmi leurs valeurs le fait que des adultes aient des rapports sexuels avec des jeunes filles de 14 ans?

Questions orales

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous savons bien que les victimes d'actes criminels se demandent si le système de justice pénale prend bien les deux parties en considération. Nous savons que les victimes remettent en question les sommes d'argent consacrées à la formation et à la réadaptation des prisonniers.

La plupart des victimes ne veulent plus jamais être des victimes, et le gouvernement abonde dans leur sens.

* * *

LA SANTÉ

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, le ministre de la Santé prend chaque jour la parole à la Chambre pour nous entretenir de notre état de préparation à une pandémie, tandis que la ministre d'État à la Santé publique diffuse des avertissements alarmants.

Le ministre de la Santé se vante d'avoir des comprimés Tamiflu pour 2,5 millions de Canadiens, ce qui correspond à moins de 10 p. 100 de la population du pays. Par comparaison, les pays européens ont de tels comprimés pour 20 p. 100 ou 25 p. 100 de leur population.

Pourquoi le gouvernement libéral ne prend-il pas des mesures pour protéger plus de 10 p. 100 de notre population?

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est reconnu par l'Organisation mondiale de la santé et par un grand nombre de pays, sinon tous les pays, comme étant la nation la plus avancée dans ce secteur de préparation.

Quel est le niveau approprié de protection? Nous sollicitons l'avis de spécialistes au Canada et au niveau international relativement à cette question.

Un organisme va formuler une recommandation au gouvernement d'ici quelques semaines. On nous conseillera peut-être d'augmenter le nombre de comprimés Tamiflu ou de prendre d'autres mesures.

La semaine prochaine, le ministre de la Santé sera l'hôte d'une conférence internationale, parce que la situation exige une réponse internationale, et le Canada va assumer le rôle de chef de file à cet égard.

* * *

• (1140)

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, il y a maintenant plus de trois ans que l'écrasement d'un hélicoptère CH 146 Griffon a entraîné la mort de deux pilotes.

Pourquoi le ministre prolonge-t-il l'utilisation des Griffon dans les missions de recherche et de sauvetage avant la parution du rapport final sur le sauvetage 420?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, si nous utilisons les Griffon dans les missions de recherche et de sauvetage, c'est pour que nous soyons en mesure de mener ces missions dans tout le Canada.

En aucun cas l'Armée de l'air n'utiliserait ces appareils s'ils n'étaient pas sûrs.

Évidemment, le rapport sera publié au moment opportun, lorsqu'il aura été communiqué aux familles et lorsque les formalités

nécessaires auront été suivies. Cependant, cela ne veut absolument pas dire que les Griffon ne sont pas sûrs. Ils sont sûrs.

Je peux affirmer à la députée que l'Armée de l'air est préoccupée et qu'aucune mesure qui mettrait en péril la vie de nos militaires ne sera prise.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, quatre ans avant l'écrasement de l'hélicoptère qui a tué deux pilotes canadiens, le vérificateur général avait mis en garde le gouvernement contre l'attribution d'un contrat d'acquisition d'hélicoptères à un fournisseur exclusif sans essais opérationnels en déclarant que cela mettrait des vies en danger.

Le ministère a été averti que les opérations de recherche et de sauvetage poussaient les hélicoptères Griffon à leur limite.

Pourquoi le ministre met-il inutilement en danger la vie de pilotes canadiens?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, pourquoi la députée veut-elle laisser entendre que nos pilotes et les commandants de notre Armée de l'air feraient courir inutilement des risques aux hommes et aux femmes qui prennent place dans ces hélicoptères? C'est une affirmation ridicule qui n'a aucun sens.

Je peux affirmer ici, comme je l'ai toujours fait, que les dirigeants de nos forces armées sont extrêmement préoccupés par la sécurité de nos militaires. Ils ne leur font pas courir de risques inutiles.

Je suis offusqué par la question de la députée. Elle est déraisonnable, injustifiée et tout à fait inacceptable.

* * *

L'INDUSTRIE

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, on a pu suivre dans les journaux cette semaine les rumeurs concernant une prise de contrôle de la société Encana.

Compte tenu de l'importance de cette société canadienne, la vice-première ministre peut-elle informer la Chambre de l'opinion qu'entretient le gouvernement au sujet de cette société et de son importance pour l'économie canadienne?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, Encana est un porte-étendard aussi bien pour le Canada que pour l'Alberta. Cette société est l'une des plus vigoureuses de son secteur et elle est issue de sociétés qui étaient établies de longue date et jouissaient d'une réputation enviable.

Depuis la fusion de AEC et de PanCanadian, Encana est devenue le premier fournisseur de gaz naturel du marché de l'Amérique du Nord. La société joue un rôle de premier plan dans notre économie et elle est un modèle d'innovation et de compétitivité au Canada.

Nous prévoyons que la société Encana continuera de jouer son rôle de chef de file dans notre économie et nous souhaitons que d'autres sociétés en fassent autant.

*Questions orales***LA SANTÉ**

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, même si le ministre promet que l'on agira d'ici le 31 décembre pour réduire les périodes d'attente, les députés ne cessent d'attendre les résultats d'une étude sur la sécurité des prothèses mammaires remplies de silicone, qui portait sur la cohorte de 1996.

Ce n'est que tout dernièrement que le ministre a entrepris des démarches pour que les provinces permettent la publication de cette étude. Comment pouvons-nous croire que l'échéance concernant les périodes d'attente sera respectée puisque nous attendons toujours les résultats d'une étude achevée en 2000?

Qu'a fait le ministre pour qu'on publie le plus rapidement possible l'étude de cohortes sur les prothèses mammaires remplies de silicone?

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Santé considère qu'il est de son devoir de veiller à la sécurité de nos approvisionnements en médicaments et en fournitures médicales et aussi de faire en sorte que les Canadiens aient confiance en la sécurité des systèmes d'évaluation à cet égard.

Il a constitué un groupe consultatif d'experts pour être à l'écoute des Canadiens et assurer une participation du public, au-delà de celle des experts de son ministère, de manière à prendre des décisions bien informées et donner toutes les assurances voulues au public canadien.

Une telle démarche nécessite du temps, mais c'est du temps qui est très bien investi.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Pat Martin (Winnipeg—Centre, NPD): Monsieur le Président, à la fin de la guerre, quelque 14 000 anciens combattants ont été considérés comme n'ayant jamais servi dans les forces armées, simplement parce qu'ils n'avaient pas rempli correctement leur certificat de libération.

C'est l'Année des anciens combattants et, sincèrement, je ne veux pas faire de politacaillerie avec ce dossier. Le gouvernement acceptera-t-il simplement de rescinder ce décret afin que l'histoire puisse montrer que ces anciens combattants ont effectivement répondu à l'appel et servi leur pays?

● (1145)

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, à l'époque, le gouvernement avait adopté une mesure qui, selon lui, visait les gens qui s'étaient absentes sans autorisation ou qui avaient déserté à la fin de la guerre.

De toute évidence, le député et d'autres ont présenté des éléments montrant que certaines personnes visées par cette mesure avaient peut-être une raison valable de ne pas s'acquitter de leurs responsabilités au moment de la démobilisation.

Je peux assurer au député que mon ministère collabore avec Anciens Combattants Canada pour examiner cette question et trouver un moyen de veiller à ce qu'aucune injustice ne soit commise à l'endroit de quelque Canadien que ce soit en raison d'une simple formalité.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, hier, lorsque qu'un haut fonctionnaire du SCRS exposait ses opinions politiques, il a laissé entendre que jusqu'à 10 Canadiens auraient joint les rangs de terroristes exécrant la liberté qui tentent de détruire la démocratie naissante en Irak.

Pas plus tard que la semaine dernière, des millions d'Irakiens se sont courageusement rendus aux urnes, défiant ces terroristes. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas publié une lettre de félicitations à l'intention du peuple irakien et condamné les actions des Canadiens qui se sont joints à ces bandes de brutes et de meurtriers terroristes qui assassinent des innocents en Irak?

Pourquoi n'y a-t-il aucune déclaration pour condamner cela?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, bien sûr, nous condamnons tout Canadien qui décide de devenir un insurgé et de participer à l'insurrection en Irak.

Les commentaires qu'a faits le directeur du SCRS hier n'étaient pas nouveaux. En fait, il a présenté des renseignements encore plus détaillés à l'audience d'un comité sénatorial spécial qui a eu lieu le 7 mars. Il a dit que des individus venant de partout dans le monde, y compris de l'Europe et du Canada, venaient grossir les rangs des terroristes entraînés en Irak. Le directeur de la CIA a souvent fait...

Le vice-président: Le député de île de Vancouver-Nord a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, un de mes électeurs, John Howard, a tenté de se rendre en avion de Vancouver à Toronto et on lui a refusé une carte d'embarquement parce qu'il portait le même nom qu'un Canadien figurant sur la liste d'interdiction de vol.

Air Canada a reçu la consigne de ne jamais dire aux Canadiens, quelles que soient les circonstances, que leur nom figure sur une liste de ce genre et de transmettre toutes les demandes d'information au département de la Sécurité intérieure des États-Unis.

Pourquoi le gouvernement a-t-il bradé la souveraineté du Canada au point que ce sont maintenant les autorités américaines qui ont droit de regard sur les déplacements en avion au Canada?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je veux répondre à une partie de la question du député et elle est très importante.

Lorsque qu'une personne affirme que nous avons bradé les intérêts du Canada en matière de sécurité en nous en remettant à un autre pays, permettez-moi de souligner que notre obligation primordiale est d'assurer la protection et la sécurité des Canadiens, que ce soit par une liste d'interdiction de vol ou des mesures à la frontière.

Les mesures que nous prenons visent d'abord et avant tout à protéger les Canadiens...

Le vice-président: La députée de Simco—Grey a la parole.

*Questions orales***LES FONDS DE SECOURS AUX SINISTRÉS**

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement a tenu sa séance de photos, il a clairement donné l'impression que toute ONG recueillant des fonds pour les victimes de la catastrophe au Pakistan serait admissible à des fonds de contrepartie.

On nous apprend maintenant que cela ne va pas fonctionner ainsi. Les libéraux mettent plutôt tout l'argent dans une seule cagnotte et vont ensuite l'attribuer aux organismes de leur choix. Donc, en fait, très peu d'organismes recueillant de l'argent vont recevoir des fonds de contrepartie.

Pourquoi le gouvernement a-t-il induit en erreur les Canadiens, qui ont donné si généreusement?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous apprécions la générosité des Canadiens et nous avons encouragé nos concitoyens à se montrer généreux. C'est exactement pour cette raison qu'une fois de plus, nous avons proposé de verser la contrepartie de tout montant d'argent qui sera donné.

Toutefois, nous avons appris de l'expérience du tsunami et nous nous rendons compte qu'il vaut mieux conserver une certaine souplesse en matière de contrepartie des fonds donnés par les Canadiens pour faire en sorte qu'ils soient dirigés là où les besoins sont le plus pressants. Au début, il y a des urgences d'ordre humanitaire, après quoi il nous faut commencer la reconstruction et nous devons être là où...

Le vice-président: Le député de Niagara-Ouest—Glanbrook a la parole.

* * *

LES FIDUCIES DE REVENU

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, la CARP, une association représentant plus de 400 000 aînés, a envoyé récemment une lettre au ministre des Finances concernant sa mauvaise gestion du dossier des fiducies de revenu. On peut constater dans la lettre que des aînés du Canada sont furieux, effrayés et affolés. Ils sont loin d'être bien disposés à l'égard du gouvernement comme le ministre le prétend.

Voici ce que dit un aîné dans la lettre de l'association:

De nombreux aînés souffrent de l'incertitude causée par l'insécurité dont le gouvernement a fait preuve dans le dossier des fiducies de revenu.

Un autre aîné écrit ce qui suit:

Le gouvernement s'est emparé de la solide plateforme sur laquelle nous pouvions nous tenir et nous a laissés devant un trou béant.

Quand le ministre cessera-t-il de laisser les aînés du Canada moisir au fond de leur trou?

• (1150)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes en train d'effectuer une consultation dans le calme et la sérénité pour nous assurer que la politique de l'État dans ce dossier soit judicieuse. Je suis heureux de constater que nous avons l'appui d'un certain nombre de provinces à cet égard.

En ce qui concerne les aînés, j'aimerais souligner quelques points importants. Nous avons élevé le plafond des REER. Nous avons supprimé la règle sur le contenu étranger. Nous avons augmenté le supplément de revenu garanti. Nous avons réduit les impôts. Les mesures que nous sommes en train d'appliquer auront pour effet d'exempter 240 000 personnes de l'impôt. Nous avons assaini le Régime de pensions du Canada pour les 75 prochaines années. Nous

avons indexé l'ensemble de la fiscalité ainsi que le filet de sécurité sociale.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement n'est pas conscient que la crise du bois d'oeuvre a coûté, depuis trois ans, 3 000 emplois au Saguenay—Lac-Saint-Jean, ce qui équivaut à 30 000 emplois à Montréal.

Qu'attend le gouvernement pour mettre sur pied un véritable plan d'aide pour soutenir les entreprises et les travailleurs de notre région touchés par la crise du bois d'oeuvre?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, je ne contesterai pas aujourd'hui ces chiffres, mais ils me semblent absolument inexacts. Il n'en demeure pas moins que le secteur forestier au Québec subit les contrecoups de plusieurs facteurs, y compris la crise du bois d'oeuvre, la réduction de l'accès à la ressource et la concurrence internationale.

Nous avons déjà agi sur un front, en aidant le gouvernement du Québec dans les mesures d'atténuation grâce à l'adoption de la Loi 71, à la suite du rapport Coulombe. Nous entendons poursuivre nos efforts en vue d'aider le secteur forestier au Québec, comme nous essayons de le faire à l'échelle de tout le Canada.

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, les actions récentes du gouvernement ne sont en rien reliées à la crise du bois d'oeuvre, comme l'a mentionné le ministre. On peut bien mettre sur pied des programmes de soutien à l'industrie à la deuxième et à la troisième transformation, ce qui n'est pas mauvais en soi, mais l'urgence présentement est de sauver les entreprises et les travailleurs touchés par la crise du bois d'oeuvre.

Qu'attend le gouvernement pour enfin mettre en place et offrir des garanties de prêts, comme le réclame l'industrie?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, en tout respect pour la proposition du Bloc québécois, je crois que nous avons l'obligation de nous assurer que les mesures que nous prendrions n'encourageraient pas les Américains à conforter eux-mêmes leur position d'imposer des droits. Il nous faut donc être extrêmement prudents dans cette initiative.

Cela dit, le principal problème que nous avons à affronter dans le domaine forestier n'est pas que la question du bois d'oeuvre. Nous avons une batterie de problèmes à traiter. Nous avons commencé à traiter l'un des éléments fondamentaux, qui est la Loi 71. Nous nous pencherons sur le reste en collaboration avec les autres provinces.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, un programme forestier de 50 millions de dollars mis en oeuvre récemment est offert uniquement aux collectivités du Québec vivant de l'exploitation forestière. Or, les problèmes de l'industrie forestière touchent des centaines de collectivités de toutes les régions du Canada.

Questions orales

On a tout à fait tort d'exclure des centaines de collectivités comme Prince Albert. C'est un manque de solidarité envers les Canadiens.

Pourquoi la coalition gouvernementale des libéraux et des néo-démocrates élabore-t-elle des programmes forestiers qui excluent des collectivités forestières comme Prince Albert?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, il s'agit en fait d'un problème très difficile à résoudre. Le ministre du Commerce international se trouve à l'OMC aujourd'hui. Conformément à sa position, le Canada souhaite que les pays respectent les accords qu'ils signent, comme nous le faisons.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, le 23 février, le ministre des Pêches et des Océans et le gouvernement du Canada ont annoncé la création du Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique, un investissement de 30 millions de dollars. Huit mois se sont écoulés et nous n'avons pas encore vu la couleur de cet argent.

La Fédération du saumon Atlantique et d'autres organisations avaient besoin de cet argent il y a dix ans. Quand peuvent-elles s'attendre à recevoir l'argent?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son appui au Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique. Je suis très heureux que le gouvernement en ait approuvé la création. Nous travaillons avec les provinces et les responsables pour y mettre la dernière main. Bien entendu, il faut du temps pour établir les procédures appropriées. Je m'attends à ce que tout soit prêt très bientôt.

Je suis heureux de voir que les députés sont conscients de l'importance de l'investissement de 30 millions de dollars que fait le gouvernement pour protéger le saumon de l'Atlantique.

* * *

•(1155)

LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, le 6 septembre dernier, le *Sir William Alexander*, un navire de la Garde côtière canadienne, a quitté le port de Halifax à destination de la région du Golfe, dans le cadre de la mission canadienne d'aide aux victimes de l'ouragan Katrina.

J'aimerais que le ministre des Pêches et des Océans nous dise quand les membres de l'équipage de ce navire, qui ont joué un rôle important pour venir en aide aux sinistrés et à qui on a demandé de prolonger leur séjour d'un mois, pourront rentrer au pays et retrouver leurs familles et leurs amis.

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'ai parlé avec le capitaine hier. Le navire devrait être à Halifax dans 4 jours environ. Les membres de l'équipage ont tous hâte de rentrer. Ils sont fatigués, mais ils sont également très fiers du travail qu'ils ont accompli.

Les Canadiens sont également fiers de leur travail et les États-Unis leur sont très reconnaissants de toute l'aide qu'ils ont apportée. D'ailleurs, le commandant responsable du commandement du Nord de la marine américaine a fait parvenir une lettre pour remercier les

officiers et tous les membres de l'équipage pour cette opération historique.

Je suis persuadé que tous mes collègues se joindront à moi pour remercier les membres de l'équipage du *Sir William Alexander* de leur bon travail et pour leur exprimer notre grande fierté.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, la partie nord de ma circonscription a reçu 17 pouces de pluie depuis le 23 août, c'est-à-dire juste au moment où les producteurs se préparaient à faire la récolte de leurs grains. Cette situation a entraîné un désastre. C'est la troisième année de suite que les agriculteurs sont durement touchés. Ceux-ci ont d'abord été victimes de la sécheresse, ensuite du gel et, maintenant, des inondations.

Les producteurs de grains font l'objet de fortes pressions de la part de créanciers qui veulent être payés. Les programmes de soutien du gouvernement ne fonctionnent pas. Un grand nombre d'agriculteurs n'ont même pas reçu leur paiement de l'an 2000 en vertu du PCSRA. Par conséquent, ma question est celle-ci: qu'est-ce que les libéraux jugent acceptable comme période d'attente de paiement dans le cadre du PCSRA?

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très conscients des préoccupations des agriculteurs relativement à leur revenu depuis un certain nombre d'années.

En fait, le PCSRA existe pour les producteurs. Il y a aussi le programme d'assurance-production. En mars, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a agi très rapidement, de concert avec d'autres membres du gouvernement du Canada, afin de mettre sur pied le programme d'un milliard de dollars pour aider les agriculteurs à ensemençer.

Nous allons compter sur l'assurance-production et sur le PCSRA pour aider les agriculteurs cet automne, et nous allons aussi envisager d'autres mesures. Nous sommes toujours préoccupés...

Le vice-président: Le député de Souris—Moose Mountain a la parole.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

Les agriculteurs s'inquiètent du fait que la Commission canadienne du blé a établi des prix artificiellement bas pour les acomptes versés aux producteurs sur les récoltes vendues par son entremise. En fait, le prix actuel pour l'orge fourragère ne donne à l'agriculteur que 18 ¢ le boisseau après déduction des frais de transport et d'entreposage. Il en coûte plus pour livrer l'orge que ce que l'agriculteur touche. C'est consternant et le gouvernement devrait avoir honte.

Au moment où les agriculteurs manquent de liquidités, le ministre va-t-il prendre les mesures nécessaires pour veiller à garantir une augmentation du prix initial pour tous les grains, afin de donner plus d'argent aux agriculteurs et ce, sans ajouter aux coûts d'administration?

Questions orales

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je me demandais depuis des semaines quand cette question allait venir, car les agriculteurs qui siègent au conseil de la Commission canadienne du blé, les agriculteurs qui dirigent la commission, sont très inquiets de cette situation et prennent des mesures à cet égard en ce moment même.

C'est grâce à la Commission canadienne du blé que ces agriculteurs reçoivent de l'argent dont ils ont bien besoin en plus de l'aide considérable que le parti de ce côté-ci leur offre.

* * *

[Français]

LA JUSTICE

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, en juin dernier, le Bloc québécois a interpellé le gouvernement afin qu'il s'engage à offrir aux victimes de torture dans les pays étrangers l'accès à la justice devant les tribunaux au Canada. Le ministre de la Justice a alors répondu qu'il étudiait la question. Pourtant, hier, Louise Arbour a critiqué le gouvernement canadien concernant son laxisme en matière de sous-traitance de la torture, tout comme l'avait fait le Comité contre la torture des Nations Unies et, tout récemment, Amnistie internationale.

Quatre mois plus tard, est-ce que le ministre a assez réfléchi pour enfin passer à l'action?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, j'invite la députée à bien citer ce que l'ancienne juge de la Cour suprême, Louise Arbour, a déclaré hier. Comme je l'ai dit en réponse à une question d'un député néo-démocrate, notre pays entend respecter le droit international et le droit national. C'est ce que nous avons toujours fait et nous continuerons de le faire.

* * *

● (1200)

[Français]

L'UNESCO

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, récemment, le Canada a été nommé au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO dont le mandat est l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel dans le monde. C'est ce comité qui avait inscrit la ville de Québec à la Liste du patrimoine mondial en 1985.

Est-ce que le ministre des Affaires étrangères pourrait nous dire si le Canada a l'intention de faire campagne pour que la ville de Québec puisse accueillir la réunion annuelle du Comité du patrimoine mondial en 2008?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très fiers de la nomination de Mme Cameron qui représentera le Canada au sein du Comité du patrimoine mondial. Cette nomination a été le fruit de solides efforts de la part du Canada, entre autres de la part du député de Madawaska—Restigouche et du ministre responsable de la Francophonie.

Mme Cameron fera effectivement la promotion de la candidature de la ville de Québec comme hôte du Comité du patrimoine mondial

en 2008, une rencontre importante pour la ville de Québec, pour le gouvernement québécois et pour le gouvernement du Canada.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, la clémence dont le gouvernement fait preuve à l'égard des Canadiens qui tuent des innocents à l'étranger n'a rien d'étonnant puisque nous ne faisons rien à l'égard des Canadiens qui font de même chez nous.

Je veux des réponses à mes questions. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas publié un message pour féliciter les Irakiens de l'initiative démocratique audacieuse qu'ils ont prise la semaine dernière? Pourquoi le premier ministre ou le gouvernement ne condamne-t-il pas la conduite des Canadiens qui se sont joints à des bandes de terroristes à l'étranger? Pourquoi le gouvernement continue-t-il de les qualifier d'insurgés et non pas de terroristes? La SRC a-t-elle dit au gouvernement de ne pas employer ce vilain mot commençant par T?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir réexpliquer au député que nous condamnons effectivement la conduite de tout Canadien qui décide d'aller participer à une insurrection à l'étranger, dans quelque pays que ce soit, y compris en Irak.

En fait, le directeur du SCRS et moi-même avons dit très clairement que nous considérons les activités de ces individus comme des activités terroristes et que nous les condamnons. Nous avons condamné pareille conduite et nous continuerons de le faire.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT EN COMMUN

M. Robert Carrier (Alfred-Pellan, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement s'est enfin rendu à l'idée de venir en aide aux citoyens aux prises avec la hausse vertigineuse des prix du carburant. Le Bloc propose entre autres de réduire notre consommation de pétrole en permettant aux usagers des transports en commun de se prévaloir d'un crédit d'impôt pour leurs frais de transport.

Puisque la Chambre des communes a adopté le principe de ce crédit d'impôt, est-ce que le gouvernement compte adopter cette mesure?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il y a déjà une vaste gamme de mesures d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie qui sont en application et dont j'ai parlé plus tôt pendant la période des questions. Nous étudions actuellement une autre série de mesures à cet égard.

Nous estimons que l'efficacité, la conservation et l'innovation en matière d'énergie sont tout simplement la marque d'une société intelligente et nous comptons faire du Canada le pays le plus futé du monde.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

LA COMMISSION SUR LES REVENDEICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport annuel de 2003-2004 de la Commission sur les revendications particulières des Indiens.

* * *

GÉNOME CANADA

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, au nom du ministre de l'Industrie, le rapport annuel de 2004-2005 de Génome Canada.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LANGUES OFFICIELLES

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le très grand honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent des langues officielles.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 13 avril 2005, notre comité a étudié le projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais), et a convenu le jeudi 20 octobre 2005, d'en faire rapport avec amendements.

* * *

● (1205)

[Traduction]

LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MATIÈRES DANGEREUSES

L'hon. Anne McLellan (au nom du ministre de la Santé) propose que le projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

PÉTITIONS

LA FISCALITÉ

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente à la Chambre des pétitions au nom de mes électeurs. La première est signée par des pétitionnaires qui demandent qu'on modifie la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre le partage du revenu. De nombreuses personnes âgées auront du mal à s'adapter à l'augmentation des

coûts énergétiques, problème auquel le gouvernement ne semble pas vouloir s'attaquer. Je continuerai de défendre cette cause.

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition qui porte sur le Code criminel et sur l'âge du consentement. Elle vient des habitants d'Alliston et de ma ville natale, Angus. Il est légal pour un adulte d'avoir des relations sexuelles avec un enfant de 14 ans. Je ne comprends pas comment le gouvernement n'y voit aucun problème.

LE MARIAGE

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Enfin, monsieur le Président, j'ai quatre pétitions venant de la circonscription de Simcoe—Grey concernant la définition du mariage. C'est un grand plaisir pour moi de les présenter, parce que, quand notre parti sera au pouvoir, nous tiendrons enfin un vote libre sur la question.

Le vice-président: Je tiens à rappeler aux députés de ne pas exprimer d'opinion quand ils présentent des pétitions.

L'HÔPITAL QUEENSWAY-CARLETON

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition au nom de milliers d'électeurs de ma circonscription, qui appuient les efforts de l'hôpital Queensway-Carleton visant à éviter la hausse marquée de loyer que les libéraux veulent lui imposer.

Puisque l'hôpital est sis sur un terrain appartenant au gouvernement, les libéraux ont perçu un loyer. L'hôpital a versé près d'un million de dollars à ce titre jusqu'à présent. Le gouvernement libéral menace l'hôpital d'une forte augmentation de loyer, mais des milliers de pétitionnaires indiquent qu'ils n'accepteront pas une telle hausse. Je suis fier de me faire leur porte-parole à la Chambre des communes.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente une pétition qui vient s'ajouter à celles que j'ai présentées cet automne chaque fois que j'en ai eu l'occasion. Celle-ci est signée, entre autres, par des résidents de Toronto, de Brampton, de Scarborough, d'Etobicoke et de Mississauga, en Ontario. Les pétitionnaires soulignent que, en moyenne, 2 000 enfants étrangers sont adoptés et amenés au Canada chaque année. Contrairement à d'autres pays, comme les États-Unis et la Grande-Bretagne, le Canada n'accorde pas automatiquement la citoyenneté à ces enfants. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de légiférer immédiatement en vue d'accorder automatiquement la citoyenneté aux personnes mineures adoptées à l'étranger par des citoyens canadiens, aussitôt le processus d'adoption terminé.

J'ai reçu des dizaines d'autres pétitions sur le même sujet, mais, malheureusement, malgré toute leur bonne volonté, les pétitionnaires n'ont pas respecté la présentation réglementaire. Je demande le consentement des députés ici présents pour les ajouter à celle que je viens de présenter.

Le vice-président: Le député de Prince George—Peace River demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer une pétition qui n'est pas conforme à la présentation réglementaire. Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1210)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-64, Loi modifiant le Code criminel (numéro d'identification de véhicule), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, pendant deux journées consécutives, nous avons eu le plaisir de nous pencher sur les projets de loi C-65 et C-64. Le gouvernement prétend que ces projets de loi sont représentatifs de ce que M. Cadman, l'ancien député de Surrey, essayait d'accomplir pendant son mandat de député.

Comme je l'ai dit hier concernant le projet de loi C-65, le projet de loi C-64 a été altéré par l'ajout de quelques mots reflétant la mollesse libérale à l'égard de la criminalité. Le projet de loi sera probablement appuyé par mes amis de gauche, les agneaux bloquistes. Les libéraux ont vidé les deux projets de loi de leur substance parce que ceux-ci leur écorchaient l'âme.

Il y a de nombreuses années, M. Cadman avait constaté l'aggravation du problème des vols d'automobiles, qui atteint aujourd'hui des proportions inquiétantes dans de nombreuses villes canadiennes. Près de 200 000 véhicules sont volés chaque année. Ce projet de loi est censé ériger en infraction le fait de modifier, d'enlever ou d'oblitérer le numéro d'identification d'un véhicule à moteur. C'était le but visé par Chuck Cadman lorsqu'il a présenté son projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre, il y a un certain temps. Toutefois, dans l'esprit du gouvernement libéral et des autres députés sans épine dorsale qui appuient les approches laxistes en matière de criminalité, le projet de loi était trop dur.

Le gouvernement s'est emparé du projet de loi de Chuck et lui a ajouté quelques mots. Ainsi, l'article 377.1 du Code criminel devait comprendre les mots suivants: « commet une infraction quiconque, sans excuse légitime, modifie, enlève ou oblitère, en tout ou en partie, le numéro d'identification d'un véhicule à moteur ». Le projet de loi de Chuck Cadman aurait fait porter le fardeau de la preuve par l'accusé. Ce n'est pas à l'avocat de la Couronne que serait revenue la tâche de prouver les motifs ayant conduit à l'altération du numéro d'identification du véhicule de quelque manière que ce soit.

Alors, le gouvernement a ajouté que l'acte doit avoir été commis par l'accusé, « dans des circonstances permettant raisonnablement de conclure qu'il a agi dans le but d'empêcher l'identification du véhicule ». Cette dernière formule va complètement à l'encontre du but recherché par Chuck Cadman dans son projet de loi d'initiative parlementaire, qui a été transformé au point où un certain nombre de personnes qui l'appuyaient dans sa version initiale ne veulent plus l'appuyer aujourd'hui.

Les membres de la famille de Chuck et l'équipe qui l'avait soutenu en campagne électorale à Surrey sont blêmes de colère devant le projet de loi C-64. J'ai appris que le président de campagne de son comité avait écrit aux rédacteurs en chef de divers journaux. Ces gens sont furieux de constater que le gouvernement ose changer des formulations et vider le projet de loi de sa substance tout en disant que le C-64 est un projet de loi à la mémoire de Chuck Cadman. En dénaturant ainsi le projet de loi, le gouvernement salit la mémoire de Chuck Cadman et ose dire qu'il s'agit du projet de loi de ce dernier alors qu'en fait, il n'en est rien.

Il est très clair dans l'esprit des gens que le projet de loi C-64 forcera la Couronne à prouver qu'une personne prise avec un numéro d'identification d'un véhicule modifié avait l'intention d'empêcher l'identification du véhicule, plutôt que de forcer l'individu à s'expliquer, comme M. Cadman le souhaitait au départ. C'est un point extrêmement important.

● (1215)

J'ai siégé avec M. Cadman. Au fil des ans, Chuck s'est battu avec vigueur pour faire adopter ce type de projets de loi et de modifications et le gouvernement libéral a toujours rejeté toute forme d'interdiction de conduire obligatoire pouvant ressembler à ce qu'il recommandait.

Le gouvernement a fait fi des recommandations liées aux numéros d'identification des véhicules ou aux courses de rue. Il a continué de retarder les efforts pour lutter contre le crime. M. Cadman était bien décidé à faire en sorte que des mesures concrètes pour lutter contre la criminalité soient intégrées dans le droit pénal de notre merveilleux pays, afin de mettre davantage l'accent sur la situation des victimes plutôt que de voir constamment les criminels recevoir beaucoup plus d'attention.

Aujourd'hui, durant la période des questions, même dans la réponse que j'ai reçue au sujet du fait que les droits des criminels semblent passer avant ceux des victimes dans tous les cas, on laissait entendre qu'il y avait un déséquilibre et que des efforts étaient déployés pour remédier à la situation. Or, lorsqu'un projet de loi qui reprend les mesures très sévères proposées par Chuck Cadman est édulcoré, c'est exactement le contraire qui se passe. Une fois de plus, on se préoccupe du criminel et non de la victime. Le gouvernement doit se réveiller et comprendre ce qui se passe.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est de voir ce qui se passerait si ce projet de loi était modifié, adopté et mis en vigueur. Je suis vraiment écoeuré par les suites qu'on donne aux décisions prises à la Chambre des communes. Permettez-moi de vous donner brièvement quelques exemples.

La semaine dernière, lorsque je suis allé rencontrer mes électeurs, je suis tombé sur trois personnes souffrant de l'hépatite C. L'une d'elles n'en a pas pour longtemps à vivre. Autour d'avril, si je ne m'abuse, la Chambre a adopté une motion présentée par notre porte-parole en matière de santé, le député de Charleswood St. James—Assiniboia. Elle visait à mettre en oeuvre la recommandation contenue dans le septième rapport du Comité permanent de la santé qui prévoyait l'indemnisation de toutes les victimes de l'hépatite C. Cette motion a été adoptée à la Chambre et toutes les victimes de l'hépatite C devaient être indemnisées.

Initiatives ministérielles

Lorsque ces trois personnes m'ont demandé quand elles allaient recevoir leur argent, j'ai été consterné. Je savais que cette indemnisation avait été approuvée il y a longtemps dans cette enceinte. Que se passe-t-il? La Chambre des communes a décidé que toutes les victimes de l'hépatite C seraient indemnisées, mais jusqu'à maintenant, elles ne l'ont pas été. En d'autres termes, le gouvernement actuel refuse de prendre des mesures. Il fait fi de la décision de la Chambre.

Permettez-moi de vous en dire plus long à ce sujet pour illustrer mes craintes sur ce genre de projets de loi qui pourraient être adoptés et qui, même s'ils sont modifiés, sont sans suite.

Le projet de loi C-2, la loi sur l'exploitation des enfants, a été approuvé par la Chambre des communes. Il a franchi les différentes étapes. Il doit entrer en vigueur et avoir force de loi. Il concerne l'exploitation des enfants. Mais où est-il? Je crois comprendre qu'il est toujours sur le bureau du premier ministre et que rien ne se fait. La Chambre des communes a adopté cette loi et elle doit entrer en vigueur. Pourquoi cela ne s'est-il pas encore produit?

Il nous faut des réponses aux questions du genre. La décision sur l'hépatite C a été prise à l'unanimité. Personne n'a voté contre. Tous les députés étaient en faveur de donner un chèque aux victimes de l'hépatite C. Les victimes n'ont toujours pas reçu leur chèque et j'aimerais savoir pourquoi. Le gouvernement ne peut y arriver en huit mois? Les libéraux attendent-ils que tout le monde meure pour qu'ils n'aient plus à se soucier du dossier? C'est extrêmement troublant.

• (1220)

Le 30 novembre 2004, la Chambre a approuvé une autre motion, présentée par le chef de notre parti, qui demandait au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour vendre 11 000 acres de terre arable aux familles et agriculteurs dont les terres avaient été expropriées pour aménager l'aéroport de Mirabel. Devinez quoi? Le gouvernement a refusé de se conformer aux désirs de la Chambre. Il ne l'a pas fait.

Le 30 avril, la Chambre a adopté une motion du député de Red Deer, approuvant un rapport de comité selon lequel la nomination de M. Glen Murray à la présidence de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie devait être retirée. M. Murray préside toujours cette table ronde. Encore une fois, le gouvernement a complètement fait fi de la décision de la Chambre des communes.

Le 15 février, les projets de loi C-31 et C-32 ont été rejetés à la Chambre des communes. Le ministre du Commerce a simplement ignoré le rejet de ces deux projets de loi qui portaient sur la création d'un nouveau ministère du Commerce distinct du ministre des Affaires étrangères. Il a dit que les deux branches de gouvernement continueraient de fonctionner séparément, même sans l'autorisation du Parlement. Même défaits, ces deux projets de loi ont été mis en oeuvre. C'est étonnant. Des projets de loi qui sont rejetés sont mis en oeuvre et des projets de loi adoptés ne le sont pas, parce qu'ils ne conviennent pas à la philosophie de l'autre côté de la Chambre.

Le projet de loi C-2, sur l'exploitation sexuelle des enfants, a été approuvé pour ensuite être mis en veilleuse. Les libéraux vont-ils finir par le mettre en oeuvre? Est-il trop rigoureux? C'est possible.

J'assistais au comité mardi et l'un des témoins était un représentant du ministère de la Justice. Vous ne pouvez imaginer l'une de ses déclarations au sujet de l'opposition du ministère à un projet de loi d'initiative parlementaire qui avait été présenté par mon collègue, et qui portait sur les peines imposées lorsqu'une arme à feu servait à la commission d'une infraction. Qu'a alors dit haut et fort le

représentant du ministère de la Justice? Ce projet de loi a été rejeté parce qu'il imposait une punition cruelle et non méritée. La peine proposée était trop rigoureuse pour des gens qui oseraient enfreindre la loi et commettre une infraction en se servant d'une arme à feu. Pourtant, les victimes de ces actes criminels n'ont jamais l'occasion de se plaindre des marques profondes que laissent dans leur vie les actes de ces contrevenants.

Il se passe vraiment trop de choses de ce genre et cela n'est pas surprenant. Chaque fois qu'un projet de loi comme le projet de loi C-64 est présenté, l'équipe d'en face s'acharne à l'édulcorer parce qu'il est trop dur pour les contrevenants. Se préoccupe-t-on des propriétaires qui se sont fait voler leur automobile? Il ne faut pas être trop dur avec ceux qui les ont volées. Peut-on être plus illogique? Le bon sens n'est pas réparti de façon égale à la Chambre des communes. Les décisions ne s'imposent pas à la Chambre des communes. Qu'une motion soit adoptée ou non, cela n'a aucune importance. Elle n'est pas nécessairement mise en oeuvre.

J'ignore si les députés voudraient d'autres exemples. J'en aurais des tonnes qui illustrent comment les libéraux refusent de se conformer aux décisions de la Chambre. Je ne sais pas s'il leur est possible d'être plus méprisables encore.

• (1225)

Notre porte-parole en matière de santé a également proposé une motion concernant le financement de la lutte contre le cancer et contre un certain nombre d'autres maladies graves. Il a proposé une motion qui demandait au gouvernement de financer entièrement et de mettre en oeuvre une stratégie canadienne de lutte contre le cancer en collaboration avec les provinces et tous les intéressés. Cette motion a été approuvée par la Chambre, mais il ne s'est rien passé. Rien ne se passe. Le gouvernement refuse de mettre en oeuvre la motion. Pourquoi?

Je suis content de voir que deux ou trois libéraux sont ici. J'espère qu'ils vont écouter attentivement. Sont-ils au courant du fait que de nombreuses décisions auxquelles ils ont participé n'ont abouti à rien? Ne se soucient-ils pas du fait que les victimes de l'hépatite C ne sont pas indemnisées, même si les gens d'en face ont voté pour qu'ils le soient? Ne sont-ils pas mal à l'aise du fait que des gens de leur circonscription qui ont l'hépatite C ne sont pas indemnisés? Ne sont-ils pas agacés de voir que les décisions de la Chambre restent sans effet à cause d'un petit groupe d'individus qui n'en tiennent pas compte et ne font qu'à leur tête?

Ces députés ne sont-ils pas incommodés de constater que, en dépit du rejet de deux projets de loi visant à scinder un ministère, le gouvernement a tout simplement agi comme bon lui semblait et créé les deux ministères? Ces députés ne sont-ils pas le moins agacés de constater que l'on prend ce genre de décisions antidémocratiques et dictatoriales pratiquement sous leurs yeux? Ne ressentent-ils pas un malaise quelconque? S'ils ne sont ni indignés, ni outrés, alors ils devraient ouvrir les yeux parce que cette situation est tout à fait honteuse.

Aujourd'hui, on a répondu à ma question en disant que le gouvernement se rendait compte du déséquilibre qui existe en matière d'application des lois et de lutte contre la criminalité. Le gouvernement l'a reconnu. Mais pourtant on fait bien peu à cet égard. Nous avons une occasion de nous opposer de façon plus musclée à la criminalité. Nous avons l'occasion d'agir dans le cas des courses de rue, comme le souhaitait M. Cadman, et aussi dans le cas du vol d'automobiles et de la suppression des numéros d'identification de véhicules. Qu'attendons-nous donc?

Initiatives ministérielles

Lorsque les libéraux parlent d'un déséquilibre, comment se fait-il que la balance penche toujours du côté des prédateurs plutôt que du côté des victimes? On le voit constamment. Comment peuvent-ils faire de telles déclarations et ensuite ne pas agir? Pourquoi veulent-ils amender ces projets de loi et ainsi perpétuer le déséquilibre?

Pourquoi les libéraux n'admettent-ils pas les faits et ne demandent-ils pas l'avis des résidents de leurs circonscriptions? Combien d'électeurs sont heureux que nous ayons une loi qui stipule que les hommes adultes peuvent avoir des relations sexuelles avec des filles de 14 ans? Combien se réjouissent de cela? Dans ma circonscription, environ 99 p. 100 des gens ne sont pas contents du tout, mais c'est la loi et on n'a pas le courage de la modifier parce que quelqu'un ne veut pas que cela arrive. Un idéaliste mou parmi ceux d'en face dit que ce serait trop sévère, que nous ne pouvons pas faire cela parce que cela rendrait la vie dure aux hommes qui aiment s'attaquer à des jeunes femmes qui sont encore des enfants. Qu'on le veuille ou non, on est encore un enfant à 14 ou 15 ans. Les jeunes filles de cet âge arrivent à une étape de leur vie où elles se mettent à profiter de certaines choses. Et nous nous permettons de les mettre en danger.

Je sais que mon discours va susciter des questions, mais bon sang, j'aimerais que les gens d'en face me fournissent des réponses avant de me poser des questions. J'aimerais qu'ils m'expliquent pourquoi ils refusent de respecter la démocratie. Lorsque la Chambre prend une décision, il faut la mettre en oeuvre. S'ils en doutent, je vais leur fournir un exemplaire de la liste des 14 décisions qui, je le sais, ont été prises mais non appliquées. Ils pourront la faire examiner par le caucus libéral s'ils le veulent, mais cela ne changerait rien, parce qu'ils sont les pions d'un jeu qui consiste à ne pas honorer les décisions de la Chambre. Il faut mettre un terme à cette situation.

● (1230)

En plus de tout cela, le gouvernement a pris la décision la plus ridicule et antidémocratique que j'aie jamais vue, celle de museler l'opposition. De retour à la Chambre cet automne, le gouvernement a déclaré qu'il n'y aurait pas de journées de l'opposition. Cet acte antidémocratique pour la Chambre des communes est honteux.

Les libéraux devraient présenter tous les jours des excuses à leurs électeurs pour leur inaction à l'égard des décisions prises à la Chambre et leur refus de sévir contre les criminels et d'aider les victimes dans une plus large mesure qu'ils pourraient l'imaginer. C'est ce que ferait un gouvernement conservateur, et j'adorerais participer à cela.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, à l'instar d'un certain nombre de députés, j'ai écouté avec un vif intérêt le député de Wild Rose. En guise de complément à ses propos, je dirai que malgré le défi qu'il a lancé aux libéraux, aucun de ceux-ci n'a pris la parole pour défendre ou tenter de défendre ce que nous considérons comme indéfendable, à savoir les actes complètement antidémocratiques du gouvernement.

J'ai eu l'occasion récemment en tant que leader parlementaire de l'opposition officielle d'écrire quelques articles qui ont été publiés dans le journal et dans lesquels j'affirmais que, selon moi, le Parlement actuel était le plus antidémocratique que j'aie vu dans ma vie et même qu'on ait vu dans toute l'histoire du Parlement.

Mon collègue a cité un certain nombre de motions qui ont été adoptées. Si ces motions ont été adoptées, c'est parce que nous avons un gouvernement minoritaire. Il n'est pas facile d'obtenir l'accord des trois partis de l'opposition pour faire adopter une mesure. Obtenir l'assentiment des conservateurs, des séparatistes et des socialistes est tout un exploit.

Comme le député l'a dit, durant nos journées de l'opposition l'hiver dernier et au début du printemps, nous avons adopté, à la Chambre, un certain nombre de motions qui, selon nous, étaient dans l'intérêt supérieur des Canadiens. Elles ont recueilli suffisamment d'appuis, y compris, dans certains cas, de la part de libéraux, pour être adoptées à la Chambre et elles auraient dû être appliquées.

Au lieu de cela, le gouvernement a créé une illusion de démocratie. Ainsi que le député l'a dit dans sa conclusion, les libéraux ont fait la même chose que ce qu'ils ont fait au printemps, c'est-à-dire qu'ils ont reporté toutes les journées de l'opposition, craignant que l'opposition ne se serve d'une telle journée pour présenter une motion de défiance qui, si elle était adoptée, entraînerait la chute du gouvernement. Normalement, nous obtenons grosso modo une journée de l'opposition tous les sept à neuf jours.

Les libéraux ont reporté toutes les journées de l'opposition jusqu'à la mi-novembre ou plus tard en sachant deux choses. La première, c'est qui veut des élections le lendemain de Noël? C'est ce qui se produirait si le gouvernement tombait après le milieu de novembre. De toute évidence, c'est un facteur important pour tout parti qui veut faire tomber le gouvernement, même si nous croyons essentiellement, et fermement depuis la fin de l'hiver dernier, que le gouvernement est corrompu et devrait être remplacé. Nous n'avons jamais dévié de cette position.

L'autre raison, que mon collègue de Wild Rose a mentionnée, c'est qu'en repoussant à plus tard les journées réservées à l'opposition, les libéraux espèrent ne pas être autant dans l'embarras qu'ils le seraient maintenant. Les journées d'opposition ont mené à l'adoption de certaines motions très intéressantes, dont le député a parlé et auxquelles le gouvernement aurait démocratiquement dû donner suite puisque la majorité des représentants élus à la Chambre des communes se sont prononcés en faveur. Le gouvernement devrait adopter ces motions, mais il n'en tient pas compte.

Si les libéraux peuvent repousser les choses jusqu'à l'hiver, ils n'auront évidemment pas besoin de prendre quelque mesure que ce soit, puisqu'il y aura vraisemblablement des élections au printemps au plus tard. Même si nous déposons d'autres motions intéressantes qui, à notre avis, serviraient les meilleurs intérêts des Canadiens, et que la majorité des députés de tous les partis les appuyaient, le gouvernement n'y donnera pas suite.

● (1235)

Je me demande ce que mon collègue pense d'un gouvernement minoritaire qui est prêt à utiliser n'importe quelle procédure parlementaire à sa disposition, et même à s'en vanter, pour éviter de faire l'objet d'un vote de défiance. Notre système parlementaire est fondé sur la prémisse que le premier ministre doit en tout temps être en mesure de prouver aux Canadiens qu'il bénéficie de la confiance de la Chambre. C'est la base de notre système. Plus que tout autre gouvernement dans le passé, le gouvernement libéral fait tout ce qu'il peut pour ne pas avoir à prouver aux Canadiens qu'il a toujours la confiance, non seulement de ses propres députés d'arrière-ban et son Cabinet, mais également de la majorité des députés.

Initiatives ministérielles

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, je tiens à dire tout de suite que, personnellement, j'aimerais bien que des élections se tiennent le jour de Noël ou le lendemain de Noël, afin de donner aux Canadiens le plus beau cadeau possible, c'est-à-dire les débarrasser de la bande de gens corrompus qui siègent de ce côté-là de la Chambre. La date des élections m'importe peu, pourvu que l'on se débarrasse de cette bande de gens corrompus, qui ne respectent pas le processus démocratique, mais qui forment le gouvernement de notre pays. Je ne vois pas d'autres façons de décrire la situation.

Comme l'a mentionné le député, il s'agit d'un gouvernement minoritaire. C'est une chose pour nous, en tant que groupe, d'accorder notre confiance au premier ministre en place et de lui permettre de continuer à remplir ses fonctions. Toutefois, il est tout à fait antidémocratique de ne pas nous donner l'occasion de vérifier cette confiance au moyen d'une motion de l'opposition. C'est pitoyable. Le gouvernement devrait se soumettre à une vérification du niveau de confiance dont il jouit.

Le chef du NPD ne cesse de répéter qu'il faut faire en sorte que le gouvernement fonctionne. Il dit que le gouvernement minoritaire va fonctionner, que les néo-démocrates vont s'unir aux libéraux, afin que ceux-ci ne soient pas défaits et qu'ils puissent ainsi fonctionner en tant que gouvernement.

J'ai énuméré quelques décisions qui ont été prises. Ces décisions étaient bonnes. Je pense que tous en conviendraient. N'est-ce pas une bonne chose que d'indemniser les personnes qui ont contracté l'hépatite C? Ces gens le méritent bien. Toutes les victimes de l'hépatite C devraient être indemnisées. Nous avons pris cette décision, mais on n'y donne pas suite. Cela ne va pas se faire. Il y a des gens au sein de la bande d'en face qui souhaitent que cette question disparaisse avant les prochaines élections, de façon à ne pas avoir à donner suite à cette décision. C'est vraiment troublant.

Le chef du NPD appuie cette bande de gens corrompus et incapables de se brancher qui ne respectent pas les décisions prises quotidiennement par la Chambre. Les libéraux ne veulent tout simplement pas respecter les décisions prises ici.

Je ne veux pas d'un gouvernement qui ne fait pas ce que nous, députés, décidons qu'il devrait faire. Je ne veux pas d'un tel gouvernement. Certains pays ont ce genre de gouvernement. On les appelle des dictatures. Je ne veux pas de cela et je ne pense pas que mes collègues, où qu'ils soient à la Chambre, en veulent non plus. Je sais que les résidents de Wild Rose n'en veulent pas.

Tenons un vote de confiance. Donnons aux Canadiens le plus beau cadeau de Noël qu'on puisse leur faire. Congédions ce gouvernement et envoyons les libéraux au chômage.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je rappelle aux députés de soigner leur vocabulaire.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi que le chahut, en face, nous incite à prendre la parole. Le leader à la Chambre, en face, nous a invités à parler du déficit démocratique. Le député de Prince Albert m'encourage à prendre la parole. Je suis donc ravi de pouvoir le faire.

Hier, j'ai donné une entrevue au sujet du déficit démocratique. J'ai expliqué que notre Parlement était le plus démocratique de l'histoire et j'ai souligné plusieurs raisons à cela. Nous avons nommé le premier commissaire à l'éthique indépendant de l'histoire. La Chambre des communes possède désormais son propre code sur les conflits d'intérêts. Nous avons accru les ressources des comités pour que ces derniers, qui accomplissent beaucoup de travail pour le Parlement...

● (1240)

M. Ken Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande s'il existe une règle parlementaire qui interdit de se servir de la Chambre pour raconter des blagues.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député d'Edmonton—Sherwood Park m'a convaincu de laisser le secrétaire parlementaire continuer.

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, c'est une bonne indication du niveau de raffinement du débat de l'autre côté. Les députés d'en face font des blagues quand nous parlons de choses sérieuses.

Comme je le disais, nous avons consacré plus de ressources à la Bibliothèque du Parlement, qui effectue des recherches afin que nous traitions en connaissance de cause des questions dont nous sommes saisis au Parlement. Nous soumettons certaines nominations, par exemple celles concernant les dirigeants des sociétés d'État, à l'examen d'un comité.

Les deux choses qui ont amélioré le caractère démocratique du fonctionnement de la Chambre plus que toute autre chose dans l'histoire sont les suivantes: premièrement, c'est la première fois que tant de projets de loi sont étudiés par les députés après la première lecture. Il nous est alors possible d'en changer la nature. Quand un projet de loi en est à l'étape de la deuxième lecture, on ne peut plus en changer le principe ou la nature.

Deuxièmement, le premier ministre a instauré pour ce côté-ci de la Chambre un système de vote à trois catégories, ce qui veut dire que la plupart des votes de ce côté-ci sont plus libres que jamais. J'ai voté contre le gouvernement à de nombreuses reprises parce que notre premier ministre estime que nous en avons le droit. De cette façon, le premier ministre a démocratisé la Chambre.

Le député croit à la démocratie. J'espère qu'il n'appuie pas la suggestion de son leader parlementaire selon laquelle notre leader parlementaire devrait faire son possible pour provoquer des élections. Ce dernier s'est prévalu de son droit démocratique de choisir la date des journées de l'opposition. L'opposition aura toutes ses journées.

Si l'opposition aime la démocratie, pourquoi a-t-elle appuyé la guerre en Irak alors que la plupart des Canadiens s'y opposaient?

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je vais demander au député de Wild Rose de répondre rapidement. Nous sommes à court de temps.

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, je serai bref, surtout en réponse à la dernière observation du député.

Je n'ai qu'une chose à dire au sujet de la guerre en Irak, c'est que le monde est beaucoup plus sûr sans Saddam Hussein. Si le député croit que l'Irak ne va pas mieux et que Saddam Hussein devrait encore diriger ce pays, je suis désolé pour lui, car c'est de ce type de pays que je parlais.

Le député n'a pas parlé des nominations partisans que le gouvernement a faites, y compris celle de Dingwall et celle de Ouellet, qui n'a pas encore produit les reçus justifiant les dépenses de plusieurs millions de dollars qu'il a engagées. Le député a omis de parler de ce type de chose.

Initiatives ministérielles

Le député a omis de signaler la plupart des décisions prises dans cette enceinte. Le député d'en face a peut-être participé à la prise d'une bonne décision à laquelle on n'a pas encore donné suite. Il pourrait peut-être nous dire pourquoi les victimes de l'hépatite C ne sont pas indemnisées. J'aimerais bien savoir pourquoi. Voilà une décision qui a été prise ici même. Le député pourrait peut-être expliquer à la Chambre pourquoi on a divisé un ministère en deux, malgré le fait que le projet de loi prévoyant cette scission ait été rejeté.

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'appuie le projet de loi C-64, un nouveau projet de loi ministériel qui érigerait en infraction l'altération, l'enlèvement ou l'oblitération du numéro d'identification d'un véhicule à moteur. Ce projet de loi est important, car il corrige une lacune du Code criminel.

Le Code criminel renferme des infractions visant à enrayer les vols d'automobile au Canada. Il s'agit d'infractions comme le vol et la possession de biens volés. Il y a aussi la prise d'un véhicule à moteur sans consentement, ce qu'on appelle la balade dans une voiture volée. Il convient aussi de mentionner l'infraction que constitue la fuite dans un véhicule lors d'une tentative d'arrestation par un policier, infraction dont se rendent souvent coupables les personnes qui ont volé un véhicule.

Toutefois, bien que des accusations puissent être portées dans le cas de ces infractions, celles-ci ne visent pas véritablement les activités que le projet de loi C-64 propose de criminaliser. À l'heure actuelle, l'altération du numéro d'identification d'un véhicule est surtout associée à l'infraction relative à la possession de biens volés prévue à l'article 354 du Code criminel.

Lorsque l'on trouve des personnes en possession de véhicules volés, il n'est pas du tout inhabituel de constater que les numéros d'identification en ont été modifiés. En fait, l'article 354 contient déjà une disposition sur les numéros d'identification des véhicules. Selon cet article, la preuve qu'une personne a en sa possession un véhicule à moteur dont le numéro d'identification a été totalement ou partiellement enlevé ou oblitéré démontre que ce véhicule a été obtenu par la perpétration d'une infraction.

Pourquoi, alors, faut-il créer l'infraction prévue dans le projet de loi C-64? C'est que la nouvelle infraction ne porte pas sur la possession elle-même, qui est déjà un acte criminel, mais sur le fait de modifier ou d'oblitérer le numéro d'identification.

L'endroit même où le nouvel article sera inclus dans le Code criminel constitue, en soi, aussi une justification du projet de loi. L'infraction serait prévue dans le nouvel article 377.1, c'est-à-dire pas immédiatement à la suite de l'article 354, mais adjacent à des articles portant, notamment, sur l'altération illégale de documents ou de registres officiels. Ces infractions sont prévues pour protéger l'intégrité de certains documents et registres importants au Canada.

Le système de numéros d'identification des véhicules est, en soi, un registre important. Chaque véhicule a un numéro unique pour confirmer son identité et son origine. Ce numéro est capital pour identifier et retrouver un véhicule qui a été volé. En outre, il peut être utilisé pour retracer les rappels, les enregistrements, les réclamations au titre de la garantie et de l'assurance. Pour une automobile, ce numéro est comparable au code génétique d'un être humain.

Il est évident que le gouvernement a intérêt à protéger l'intégrité de ce système de numéros. Par conséquent, il propose dans le projet de loi de créer l'infraction qui consiste, sans excuse légitime, à modifier, enlever ou oblitérer le numéro d'identification d'un véhicule à moteur, dans des circonstances permettant raisonnablement de

conclure que le contrevenant a agi dans le but d'empêcher l'identification du véhicule.

Cette nouvelle infraction établirait clairement qu'il est répréhensible de modifier le numéro d'identification d'un véhicule à moteur pour en empêcher l'identification. Le projet de loi reconnaît que cet acte constitue un élément d'un enchaînement d'activités liées au vol de véhicules à moteur et à la revente des véhicules volés ou de leurs pièces, ce que font souvent les groupes criminalisés.

Cette chaîne d'activités, qui comprend également le transport de véhicules volés ou de leurs pièces vers d'autres pays, où ils seront revendus, génère des bénéfices très considérables pour les organisations criminelles dans notre pays et à l'étranger. Elle prive également des Canadiens de leurs véhicules à moteur, lesquels sont, bien évidemment, des propriétés physiques extrêmement importantes, des points de vue à la fois pécuniaire et pratique, pour des particuliers et des familles.

Certes, les compagnies d'assurance peuvent verser une indemnisation pour ce vol, mais le volume des vols accroît substantiellement le coût des assurances, qui représente un fardeau pour l'ensemble de la société. Le gouvernement a clairement et directement intérêt à s'attaquer à cette chaîne d'activités et, donc, à criminaliser indirectement un des actes centraux qui la facilitent.

● (1245)

D'aucuns verront peut-être l'infraction supplémentaire qui est proposée comme une subtilité dans l'ensemble des infractions déjà prévues par le Code criminel, comme le vol et la possession de biens obtenus par la criminalité, mais cet ajout est important et justifié pour les motifs que j'ai exposés.

Je fais remarquer en outre que le Comité national pour réduire le vol automobile et l'Association canadienne des chefs de police ont appelé le gouvernement à voter une infraction distincte de modification du numéro d'identification d'un véhicule.

Il importe d'indiquer également que la création d'une infraction distincte de cette nature contribuerait à cerner plus clairement la participation potentielle de l'auteur de cette infraction à un réseau de vol de voitures. À cet égard, la nouvelle infraction qui est proposée serait précieuse pour la police et pour les procureurs de la Couronne dans le cadre d'enquêtes et de poursuites subséquentes.

À ce sujet, il importe aussi de signaler que la nouvelle infraction proposée, assortie d'une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans, peut être considérée comme un acte de gangstérisme aux termes du Code criminel. Lorsque cela est prouvé, d'autres dispositions du Code criminel peuvent entrer en jeu, y compris le risque d'une condamnation supplémentaire relative à l'un des principaux actes de gangstérisme prévus dans le Code criminel, comme la participation à des activités d'une organisation criminelle, le risque de se voir infliger une peine d'emprisonnement consécutive pour des infractions résultant de la même transaction, et la prise en considération de circonstances aggravantes au moment de déterminer la peine et de restreindre l'admissibilité à la libération conditionnelle.

Initiatives ministérielles

Je sais que certains se sont demandé si des peines suffisamment sévères seraient prévues pour la nouvelle infraction proposée, lorsque celle-ci a été perpétrée en association avec une organisation criminelle. Il convient de souligner que ce serait le cas en raison des dispositions supplémentaires du Code criminel qui concernent les organisations criminelles et qui sont justement prévues à cette fin. Je tiens aussi à mentionner qu'un autre projet de loi actuellement à l'étude à la Chambre, le projet de loi C-53, propose de nouvelles dispositions rigoureuses à l'égard des produits de la criminalité résultant d'actes de gangstérisme.

Par conséquent, si elles sont adoptées par le Parlement, ces nouvelles dispositions sévères visant les produits de la criminalité s'appliqueraient aussi à la nouvelle infraction qui consiste à modifier le numéro d'identification d'un véhicule, s'il est prouvé que cette modification a été faite pour une organisation criminelle.

Il faut reconnaître que toute personne qui modifie, enlève ou oblitère le numéro d'identification d'un véhicule ne le fait pas nécessairement dans un but criminel. Il peut y avoir des explications légitimes pour excuser pareil acte. Compte tenu de cela, l'infraction criminalise la modification du numéro d'identification d'un véhicule seulement dans des circonstances permettant raisonnablement de conclure que la personne a agi dans le but d'empêcher l'identification du véhicule. De plus, la disposition reconnaît l'existence possible d'excuses légitimes. Voilà des protections adéquates par rapport à cette infraction.

Je sais que certains se sont interrogés sur l'utilité d'ajouter l'expression « dans des circonstances permettant raisonnablement de conclure qu'il a agi dans le but d'empêcher l'identification du véhicule », si la disposition proposée mentionne aussi la possibilité d'une excuse légitime. C'est nécessaire parce que, dans certains cas, lorsqu'une automobile est envoyée à la ferraille, par exemple, les numéros d'identification sont régulièrement oblitérés.

Vu ces situations courantes, il est opportun de désigner plus clairement et expressément un objectif inacceptable dans la définition de l'infraction proprement dite. La défense de l'excuse légitime, le cas échéant, pourrait être invoquée lorsque quelqu'un a perpétré l'infraction dans un but en apparence inacceptable, mais qu'il avait néanmoins une excuse pour le faire.

Il faut aussi reconnaître que l'actuel projet de loi du gouvernement s'inspire dans une large mesure d'un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-287, présenté par le regretté Chuck Cadman. Son libellé est quelque peu différent en ce qui concerne l'élément d'excuse légitime. M. Cadman proposait dans son projet de loi d'inclure « dont la preuve lui incombe » en parlant de l'excuse légitime. Ces mots ne font pas partie du projet de loi du gouvernement.

L'inclusion de tels mots imposerait un fardeau de persuasion sur l'accusé pour prouver sa défense. Cela est contraire aux traditions générales du droit pénal canadien en vertu duquel le fardeau de persuasion demeure l'affaire de la Couronne en ce qui concerne la culpabilité ou l'innocence.

C'est également une préoccupation en vertu de la Charte des droits et libertés. De façon générale, quand l'accusé doit réfuter, selon la prépondérance des probabilités, tout facteur ayant une incidence sur le verdict de culpabilité ou d'innocence, il peut y avoir des préoccupations relatives à la Charte en ce qui concerne la présomption d'innocence.

• (1250)

Ce n'est pas la pratique générale en vertu du Code criminel de renverser les fardeaux à faire porter à l'accusé en ce qui concerne la

culpabilité ou l'innocence. Des condamnations sont prononcées régulièrement en vertu des dispositions actuelles du code, même si la Couronne porte entièrement le fardeau de persuasion.

C'est un aspect normal de la tradition juridique du Canada. Le gouvernement n'avait pas l'intention de laisser dans la nouvelle mesure proposée un doute en ce qui concerne la Charte. Selon le gouvernement, un fardeau inversé dans ce cas ne servirait à rien. Comme la défense peut être efficace sans cette mesure, on ne l'a pas incluse dans le projet de loi du gouvernement.

Ce projet de loi est un ajout important aux outils du droit pénal. Il comblera une lacune actuelle du Code criminel du Canada. Il traitera d'une activité qui fait partie du cycle du vol de voitures à des fins pécuniaires, auquel participe souvent le crime organisé. Il prévoit une peine adéquate de cinq ans de prison pour l'infraction en soi. De plus, avec les mesures actuelles et d'autres mesures projetées concernant les infractions des organisations criminelles, il permet d'imposer d'autres conséquences importantes quand un lien est établi avec le crime organisé.

Parallèlement, le libellé de l'infraction prévoit des paramètres afin de décrire avec précision la nature criminelle de l'activité et de manière à ne pas imposer un fardeau inversé à l'accusé, en ce qui concerne la culpabilité ou l'innocence, qui pourrait avoir une incidence sur la conformité à la Charte.

Le gouvernement croit qu'il s'agira d'une nouvelle disposition efficace et justifiable du Code criminel. Je demande aux députés de donner leur appui.

• (1255)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, le discours du député contredit certaines autres dispositions de la loi et je sais que les députés d'en face sont chatouilleux à ce sujet.

Le député est-il conscient que, conformément au Code criminel, la possession d'une certaine quantité de marijuana, par exemple, entraîne automatiquement le chef d'accusation « pour fins de trafic »? Il est présumé que la possession d'une certaine quantité de drogue est pour fins de trafic. Il n'y a pas de zone grise.

Le député dit qu'il est possible qu'une personne qui se fait prendre en possession d'un véhicule volé dont le numéro d'identification a été enlevé l'ait fait pour une raison légitime. J'aimerais que le député me donne un seul exemple où le retrait légal et légitime du numéro d'identification d'un véhicule puisse entraîner la mise en accusation de la personne responsable. J'aimerais qu'il me donne un seul exemple.

M. Borys Wrzesnewskyj: Monsieur le Président, si le député avait écouté ce que j'ai dit, il aurait entendu l'exemple que j'ai donné, celui des démolisseurs. Les entreprises de démolition sont très préoccupées, car elles doivent régulièrement détruire des numéros d'identification de véhicules dans le cadre de leur travail.

Initiatives ministérielles

Le principal problème de ce projet de loi est le fardeau de la preuve et le concept des probabilités: est-ce à l'accusé de prouver son innocence ou est-ce au procureur ou à la Couronne de prouver sa culpabilité? Cela nous ramène aux fondements de notre système judiciaire et à son évolution pendant des décennies, voire des siècles. La présomption d'innocence est un de ces fondements.

Si nous devons abandonner ce principe dans un cas comme celui-ci en disant que les probabilités de culpabilité de la personne sont supérieures à 50 p. 100, alors cette personne sera condamnée. Cinquante pour cent, c'est presque moitié-moitié. C'est comme tirer à pile ou face. Abandonner le principe de présomption d'innocence viendrait saper la fondation sur laquelle repose notre système de justice.

La Couronne dispose d'immenses ressources qui lui permettent de prouver la culpabilité d'un accusé. Transférer cette responsabilité à l'accusé et l'obliger à prouver son innocence serait inéquitable. Cela nous ramène à certains des principes démocratiques qui sous-tendent notre société, les principes selon lesquels il incombe à l'appareil gouvernemental, aux ministères et à la poursuite de prouver la culpabilité d'un accusé, et que les innocents ne doivent pas se retrouver en prison.

Bien entendu, comme on l'a fait remarquer, ce n'est pas un principe conservateur. Je crois que les principes qui sous-tendent le phénomène du justicier, par exemple, sont plus proches de ceux des gens d'en face.

Mais revenons au principe fondamental selon lequel le fardeau de la preuve ne devrait pas incomber aux institutions gouvernementales et à la Couronne. Imaginons pour un instant qu'il incombe à l'accusé de prouver son innocence, comme cela se passe dans beaucoup de pays. Dans l'ex-Union soviétique, c'est exactement comme cela que les choses fonctionnaient.

Même au Canada, dans les cas graves, comme dans les causes de meurtre, où la Couronne doit prouver la culpabilité de l'accusé sans l'ombre d'un doute, il arrive souvent qu'après la découverte d'autres preuves plusieurs années plus tard, on se rende compte que des personnes reconnues coupables, qui ont passé de nombreuses années derrière les barreaux, étaient en fait innocentes.

Si l'on s'en remettait à tirer à pile ou face, à la prépondérance des probabilités, c'est à dire 50 p. 100 plus 1 — car c'est ni plus ni moins ce dont il s'agit, tirer à pile ou face — ce serait un changement majeur, non seulement du point de vue de la conception du système judiciaire, mais aussi de la démocratie canadienne.

• (1300)

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, cette personne doit avoir fréquenté une autre faculté de droit que moi. Lorsqu'une personne est arrêtée pour excès de vitesse, la Couronne prouve en cour, d'après la lecture du radar, que le conducteur faisait 80 milles à l'heure dans une zone de 60. La Couronne se rassoit, après avoir présenté sa preuve. Si l'accusé avait une raison valable de conduire à cette vitesse, l'avocat de la défense présente la cause et sa plaidoirie.

Lorsqu'une personne se fait prendre avec un véhicule dont le numéro d'identification a été enlevé, qu'elle se présente en cour et qu'il est démontré qu'une infraction a été commise et que le numéro d'identification a été retiré du véhicule, cela veut dire que la preuve est établie hors de tout doute raisonnable. Si la personne estime qu'elle avait une raison acceptable d'enlever le numéro d'identification du véhicule, il revient à son avocat de la décharger de sa responsabilité et de présenter des preuves pour démontrer pourquoi l'acte était justifié.

Ce que nous avons entendu aujourd'hui dans cette enceinte est vraiment renversant. Si cela reflète le niveau d'intelligence qui a permis l'élaboration du système de justice pénale de ce pays, nous pouvons nous attendre à avoir bien des problèmes dans notre société car c'est une soupe bien claire. Au Canada, tout professeur de droit qui aurait tenu les propos que nous avons entendus aujourd'hui serait la risée de sa classe.

Le Code criminel foisonne de dispositions qui transfèrent le fardeau à l'accusé à certaines étapes. C'est une procédure vieille comme le monde, aussi vieille que la common law et la Grande Charte.

M. Borys Wrzesnewskyj: Monsieur le Président, je ne commencerai pas à faire des comparaisons relatives au quotient intellectuel des intéressés. Je ne me livrerai pas à pareil jeu dans cette auguste institution. Les électeurs jugeront eux-mêmes le niveau intellectuel des débats dans cette enceinte.

Prenons l'exemple qui vient d'être donné, soit une condamnation pour excès de vitesse. Dans la plupart des cas, il y a de très solides preuves. Un conducteur a été arrêté. La vitesse à laquelle il roulait a été mesurée à l'aide d'un équipement radar homologué. C'est pour cela que la preuve en pareil cas est très nette. Le critère de la prépondérance des probabilités n'exige pas une preuve aussi nette. Ainsi, il suffit de dire qu'on a vu la personne passer dans une voiture, qu'elle ressemble à la personne qui vit dans la maison dans l'entrée de laquelle la voiture est stationnée pour que la personne soit reconnue coupable.

C'est une mesure législative très sérieuse. Nous sommes d'avis qu'elle résisterait fort mal à une contestation en vertu de la Charte. Notre système juridique se fonde sur une tradition voulant que la Couronne doit prouver le bien-fondé de ses accusations et que l'accusé est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire.

La prépondérance des probabilités vient miner ces principes mêmes, de sorte que cette mesure ne résisterait pas à une contestation fondée sur la Charte. Et si elle ne résiste pas à une contestation fondée sur la Charte, l'exercice tout entier aura été futile. Au lieu d'avoir une loi qui supprime une échappatoire et qui criminalise cette activité, nous adopterions une loi qui serait inefficace et qui, dans le pire des cas, minerait nos traditions juridiques.

• (1305)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, si le député avait disposé d'un peu plus de temps lors de la période réservée aux questions et observations, je lui aurais demandé s'il était au courant de la modification apportée par le gouvernement dans le projet de loi C-64, par rapport au projet de loi de M. Cadman, soit faire de cette infraction une infraction contre les droits de propriété, conformément au paragraphe 377.1, alors que M. Cadman assortissait cette infraction aux opérations frauduleuses punissables aux termes de l'article 397. En en faisant une infraction contre les droits de propriété, le gouvernement fait en sorte qu'aucune disposition de la Charte ne puisse être invoquée en tant que circonstance atténuante. À en juger par l'argument du député, il n'a pas lu et ne comprend pas le projet de loi. C'est évident.

Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec mon collègue de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley.

Initiatives ministérielles

Nous avons exposé longuement aujourd'hui les raisons de notre opposition au projet de loi C-64. Il est indéniable que nous souscrivons à l'adoption d'une mesure visant à modifier notre système de justice de manière à ériger en infraction l'altération ou l'oblitération du numéro d'identification d'un véhicule. Toutefois, comme plusieurs de mes collègues l'ont souligné, la mesure ne revêt pas la forme que lui avait donnée son parrain initial, notre regretté collègue Chuck Cadman.

Nous avons mentionné à plusieurs reprises pendant nos discours aujourd'hui que nous croyons que la mesure législative a été édulcorée. Pendant que nous échangeons avec un collègue libéral tout à l'heure, nous avons indiqué clairement que la modification de la définition pour ajouter « sans excuse légitime » et « dans des circonstances permettant raisonnablement de conclure qu'il a agi dans le but d'empêcher l'identification du véhicule » nous préoccupait, car cela se traduirait par un double fardeau pour la Couronne, qui devrait prouver qu'un acte illégal a été commis.

À vrai dire, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement se range toujours du côté des criminels et veut lier les mains des avocats de la Couronne et des procureurs, en leur rendant la tâche difficile. C'est toujours la même chose lorsque les libéraux présentent un projet de loi. Comme le député libéral vient de le dire, les libéraux ont tellement peur que l'accusé ait à prouver son innocence qu'ils font en sorte qu'il soit presque impossible pour les procureurs de la Couronne de faire condamner l'accusé.

J'aimerais sortir du cadre du projet de loi et essayer d'évaluer ce qui se produirait si la Couronne condamnait quelqu'un en vertu de ces dispositions législatives. Le député libéral qui vient de parler a dit qu'il appuierait le projet de loi, que ce dernier se veut sévère à l'endroit des criminels et qu'il est assorti d'une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans. Nous allons durcir le ton envers ces gens-là. Souvent, l'oblitération ou la modification du numéro d'identification d'un véhicule cache une activité criminelle. Il ne s'agit pas de vol de voitures pour faire une balade. Dans de nombreux cas, ce sont des organisations criminelles qui volent des véhicules très chers pour en tirer profit de manière organisée. Des centaines de milliers de voitures sont volées au pays et il faut sévir.

Voilà que les libéraux nous présentent un projet de loi qui prévoit une peine maximale de cinq ans. Je veux parler de ce qui se produirait même si nous traînions un membre des Hell's Angels devant les tribunaux. Voici ce qui arriverait: il recevrait une peine avec sursis.

● (1310)

Qu'est-ce qu'une ordonnance de sursis? C'est une mesure que les libéraux ont instaurée moins d'un an après être arrivés au pouvoir en 1993. Je crois que c'était au milieu de l'année 1994. Bon nombre de mes collègues du Parti réformiste, à l'époque, et moi avons à ce moment-là fait part de nos préoccupations relativement au fait que l'ordonnance de sursis risquait d'être utilisée dans le cas de crimes violents et de trafic de drogues, ce qui, à notre avis et à celui de la majorité des Canadiens j'en suis sûr, serait tout à fait inacceptable.

Les gens qui commettent des crimes horribles, particulièrement des crimes violents, comme des agressions sexuelles, des voies de fait simples, des homicides involontaires coupables et des meurtres, devraient être envoyés en prison, non seulement parce qu'ils pourraient représenter un risque supplémentaire pour la société s'ils ne l'étaient pas, mais aussi à titre de mesure dissuasive, pour faire savoir aux Canadiens qu'un tel comportement ne peut être accepté dans une société civilisée. Nous devons faire comprendre aux gens

que ceux qui se rendent coupables de crimes de ce genre se verront infliger de lourdes peines d'emprisonnement.

Qu'est-ce que les libéraux ont fait? Le 3 septembre 1996, ils ont mis en place cette horrible ordonnance de sursis. Le ministre de la Justice de l'époque était un certain Alan Rock, celui-là même qui nous a donné le tristement célèbre registre des armes à feu. Si l'on en croit les libéraux, ce registre a été mis en place avec les meilleures intentions du monde. Ils ont souvent répété, aux cours de nos débats et devant les comités, que des études avaient été faites à ce sujet et qu'ils voulaient s'assurer que ces personnes, et tout particulièrement les jeunes qui avaient fait une erreur de jugement en s'adonnant au vandalisme, au vol à l'étalage ou à quelque chose de ce genre, ne seraient pas envoyés en prison aux côtés de criminels endurcis. Le but était noble. Nous étions tous d'accord là-dessus.

Toutefois, nous avons dit à ce moment-là que les libéraux devaient préciser les crimes pour lesquels les juges ne devraient pas être autorisés à imposer une ordonnance de sursis en raison de leur gravité. Nous leur avons demandé de prévoir une telle disposition.

J'ai même été plus loin à titre personnel. J'ai rédigé une motion d'initiative parlementaire, qui a été déposée pour la première fois au début de l'année 1998, soit moins d'un an et demi après la mise en place de l'ordonnance de sursis au Canada. J'y précisais les crimes qui devaient être exclus par les tribunaux.

Qu'est-ce qu'une ordonnance de sursis? C'est une mesure qui impose certaines conditions. Quelles sont ces conditions, habituellement? Prenons le cas de Paul Coffin; il a volé un million de dollars aux contribuables et on lui a imposé une peine avec sursis. Laquelle? Il s'agissait d'un couvre-feu, le genre de condition qu'on impose à un adolescent fugueur, en lui disant qu'il doit être de retour à la maison avant 21 heures, ou un autre truc idiot. Une ordonnance de sursis comporte habituellement une assignation à résidence. Au lieu d'aller en prison, une personne doit purger sa peine à la maison. Il est certain que cette condition est très dissuasive.

L'ordonnance de sursis est prévue par la loi depuis environ neuf ans. J'ai présenté des motions et des projets de loi pour en limiter l'utilisation et pour qu'elle ne s'applique pas aux crimes de violence. Voici que le ministre de la Justice dit maintenant, à un moment où la législature en est à ses derniers râlements — nous savons qu'elle va se terminer au plus tard le printemps prochain — qu'il va apporter certaines modifications au régime des ordonnances de sursis. Je vais attendre d'en connaître la nature. Je peux presque garantir à la Chambre qu'elles seront pratiquement identiques à celles figurant dans le projet de loi C-64 dont nous débattons aujourd'hui. Des restrictions seront peut-être imposées, mais il subsistera suffisamment d'échappatoires juridiques pour que les avocats puissent empêcher l'emprisonnement de leurs clients. Je garantirais presque que c'est ce qui va arriver, car le gouvernement choisit toujours le camp de l'accusé, du criminel. Les Canadiens commencent à en avoir assez.

● (1315)

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je serai heureux de répondre aux questions que vient de poser le député.

Initiatives ministérielles

Il a fait une sortie virulente contre le fait qu'il n'existe pas suffisamment de peines minimales obligatoires. Je voudrais lui donner la possibilité de réfléchir aux peines du genre qui sont déjà prévues dans le Code criminel pour les infractions commises avec l'usage d'une arme à feu. Il est très important de préciser que les infractions où il y a utilisation d'armes à feu peuvent avoir des conséquences très graves et que des peines minimales obligatoires y sont rattachées.

Nous savons tous qu'il y a une peine minimale obligatoire en cas de meurtre. La négligence criminelle causant la mort entraîne une peine minimale obligatoire de quatre ans. L'homicide involontaire entraîne une peine minimale obligatoire de quatre ans. La tentative de meurtre est punissable d'une peine d'emprisonnement minimale de quatre ans, de même que le fait de causer volontairement des lésions corporelles. Les agressions sexuelles avec arme et les agressions sexuelles graves sont deux infractions punissables d'un emprisonnement minimal obligatoire de quatre ans. Le kidnapping et la prise d'otages entraînent des peines minimales obligatoires de quatre ans. Le vol qualifié et l'extorsion entraînent des peines minimales obligatoires de quatre ans. Il y a de nombreuses peines minimales obligatoires qui sont prévues dans le Code criminel, et celles que je viens d'énoncer sont toutes de quatre ans.

Le Code criminel donne de puissants outils et je n'en ai énuméré que quelques-uns. J'aimerais que le député commente cela.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, c'est incroyable. Sauf erreur, il est le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice. Il est donc difficile de croire que sa compréhension de ce qui se passe dans le monde réel, en dehors de la Chambre, s'arrête là.

Je n'ai jamais parlé de peines minimales obligatoires. Si le député avait écouté mes observations avant de se précipiter à la Chambre pour prendre la parole, il m'aurait entendu parler du recours à la condamnation avec sursis. Il a dit qu'un homicide involontaire coupable entraînait une peine minimale de quatre ans. Nous avons été témoins de centaines de cas d'homicide involontaire coupable ou de meurtre au deuxième degré, et les accusés n'ont pas passé une seule journée en prison.

Il y a environ un an, il y a eu ce que j'estime être un cas tristement célèbre dans une petite localité située près de Prince George, dans ma circonscription. Le prononcé de la peine n'a eu lieu que le mois dernier. Norman Wicks, de Vanderhoof, n'était pas un homme parfait. Bien que marié, il avait plusieurs maîtresses, mais je ne crois pas que c'était un motif pour l'assassiner. Une de ses maîtresses, Teresa Senner, avait découvert ses liaisons, ce qui l'avait rendue furieuse. Elle l'a poignardé dans le bas-ventre et il est mort au bout de son sang.

L'hon. Paul Harold Macklin: Si une arme à feu avait été utilisée.

M. Jay Hill: Une arme à feu? Oh, je vois. Si elle l'avait tué à l'aide d'une arme à feu, les choses auraient peut-être été différentes. Or, elle a été condamnée pour homicide involontaire coupable, mais comme elle l'avait poignardé à mort, elle a reçu une peine de détention à domicile. Elle n'a pas passé une seule journée en prison.

Des milliers de cas de ce genre ont été recensés au cours des neuf dernières années, et le député a l'audace de prétendre que notre système de justice est équitable.

• (1320)

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de Prince George—Peace River de m'avoir permis de partager son temps de parole.

Il a parlé de ce qui se passe dans le « vrai monde ». Cela m'a fait penser à mon cas. J'ai été élu pour la première fois en 1988. Dans ma province, je suis le député qui a le plus grand nombre d'années de service à la Chambre des communes et, depuis cinq ou six ans, je vois des changements considérables dans la façon dont les lois sont appliquées.

Quand je suis devenu député, il n'y avait pratiquement pas de problèmes liés à l'application des lois. Aujourd'hui, l'application des lois est devenue une des principales questions dont je m'occupe et une des plus complexes, simplement parce que le gouvernement ne répond pas aux besoins de la GRC. Par conséquent, cette dernière ne dispose ni des outils, ni des ressources financières ou humaines nécessaires pour appliquer les lois comme il faut et cela complique énormément la vie de tout le monde. Je pense que cette situation transparaît dans l'attitude de tous en ce qui concerne l'application des lois et le système judiciaire, tout comme cette mesure législative.

Nous sommes vraiment fiers qu'on rende au moins hommage à l'initiative de Chuck Cadman. Cependant, nous ne sommes pas satisfaits de la façon dont cela est fait. Le projet de loi de Chuck visait à ériger en infraction l'enlèvement, l'oblitération ou la modification des numéros de série des véhicules. C'était une mesure claire et simple. Ce serait à l'accusé de justifier pourquoi il a fait ce qu'il a fait.

Toutefois, les libéraux ont enlevé le fardeau de la preuve au propriétaire. C'est maintenant aux policiers qu'il incombe de prouver que le propriétaire a posé un tel geste à des fins illégales. Cela change complètement l'objectif du projet de loi, et c'est pourquoi les conservateurs ne l'appuieront pas.

Pourquoi ne pourrions-nous pas demander aux propriétaires d'expliquer pourquoi ils conduisent des véhicules dont le numéro d'identification a été manifestement oblitéré ou changé? C'est leur responsabilité. Ils devraient être accusés et ce serait à eux de prouver qu'ils ont fait cela pour des raisons légitimes. Pourquoi le gouvernement n'adopterait-il pas cette position? S'il le faisait, nous appuierions le projet de loi. Cependant, sa position actuelle reflète bien son attitude à l'égard de la criminalité.

Le dernier orateur a parlé du monde réel, et j'étais justement dans le monde réel il y a environ deux semaines. Je suis allé à une assemblée de citoyens craintifs à Stewiacke, en Nouvelle-Écosse, petite localité où les gens ne verrouillent habituellement pas leurs portes et laissent leurs clés dans leurs voitures. C'est une localité très sûre, et il en est ainsi depuis des décennies. Les voici envahis par une vague de vols et de vandalisme, ce qui crée un climat de peur dans lequel il est difficile pour eux de vivre et d'élever leurs enfants. Ce qui m'a le plus impressionné, c'est que ces citoyens se sont levés l'un après l'autre pour dire qu'ils craignaient pour leur sécurité et leur bien-être.

On a soulevé deux grandes questions. L'une d'entre elles est que la GRC n'est plus disponible comme elle l'était auparavant. Il y avait un détachement à Stewiacke, en Nouvelle-Écosse, mais l'édifice est devenu inutilisable à cause de la moisissure. La GRC ne l'a pas remplacé parce qu'elle n'a pas les fonds nécessaires. Stewiacke a perdu son détachement de la GRC, qui était la seule présence policière dans cette localité.

L'autre question est le fait que la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ne fonctionne tout simplement pas pour les habitants de Stewiacke. Elle leur cause beaucoup de problèmes.

Initiatives parlementaires

La semaine dernière, une personne de Debert est venue me voir. C'est une autre petite collectivité traditionnelle de la Nouvelle-Écosse, où les gens ne verrouillaient pas leurs portes et laissaient leurs clés dans leurs véhicules. Ils ne peuvent plus faire cela, parce qu'ils ne sont pas protégés adéquatement par la police. Des chalets ont été incendiés, des vitres ont été brisées et des biens ont été volés dans les garages et les jardins. La GRC a dit qu'elle faisait de son mieux, mais que son effectif était insuffisant. Elle n'a pas non plus le matériel nécessaire. Si la GRC avait le matériel et l'effectif requis, elle pourrait faire son travail.

J'ai parlé aux agents de la GRC en poste dans chaque détachement. Ils m'ont dit que si un agent est en congé de maternité, en congé de maladie, ou encore est détaché pour faire enquête sur un meurtre commis ailleurs, il n'est pas remplacé. Un détachement de la GRC qui est censé compter six agents peut n'en avoir que trois ou même aucun. Rien n'est prévu pour le remplacement des agents. Il faut s'occuper de cette question.

● (1325)

En février, j'ai posé la question à la ministre de la Sécurité publique. Ma question découlait de la rumeur selon laquelle la section antidrogue du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse serait fermée. Cette section est l'un des services les plus efficaces de l'Est du pays dans la lutte antidrogue. La raison de cette fermeture possible était que la GRC n'avait pas les ressources et la main-d'oeuvre nécessaires pour assurer le fonctionnement de cet important service antidrogue. Un moratoire a été décrété, mais le service en question n'est pas assuré de la façon dont il l'était auparavant. La GRC dit qu'elle est de retour, mais les agents ont été détachés, de sorte que, encore une fois, l'effectif requis n'est pas en place.

Les cadres supérieurs de la GRC dans la province m'ont dit qu'ils n'ont tout simplement pas l'argent nécessaire pour embaucher des agents qui assureraient un niveau d'application de la loi convenable en Nouvelle-Écosse.

Le 3 février, j'ai demandé à la ministre de s'assurer que les ressources nécessaires soient fournies. J'ai soulevé la question des postes vacants et la ministre m'a répondu ceci:

Cependant, permettez-moi d'assurer au député que nous avons fourni des ressources additionnelles non seulement à la GRC, mais à d'autres intervenants en ce qui concerne la Stratégie canadienne antidrogue. Les ressources de la GRC ont été augmentées à l'échelle nationale [...]

Cela ne paraît pas. La GRC m'a dit que ses ressources ont diminué, et non augmenté, et que sa charge de travail a augmenté radicalement. Étant donné les attentats du 11 septembre et toutes les autres réductions qui ont touché les services gouvernementaux, la première chose à laquelle les gens pensent, peu importe la question, c'est contacter la GRC, qui n'a tout simplement pas les moyens de répondre à toutes les demandes. Elle a besoin de plus de ressources.

Comme je l'ai fait en février, je demande instamment au gouvernement de lui accorder plus de ressources. La GRC tente de tirer le maximum de ses maigres ressources afin de pouvoir desservir notre région de la Nouvelle-Écosse. Tous les jours, je lis dans les journaux que d'autres parties de la province sont elles aussi confrontées aux mêmes problèmes.

Je sais ce que c'est. À Stewiacke, la GRC a installé une maison mobile usagée devant l'ancien poste de la GRC à titre d'installation temporaire, et je m'en réjouis. Puisqu'elle est usagée, elle sera transformée. Le ministre des Travaux publics a accepté de la remettre en état dans les meilleurs délais pour qu'elle soit utilisable. Cependant, ce n'est qu'une simple maison mobile. À long terme, ça ne suffira pas, mais au moins nous aurons une présence policière.

Je suis conscient que tout cela n'est pas entièrement attribuable à la GRC ou à un seul facteur, mais nous devons nous occuper de la question de la GRC. Il lui faut les outils, les ressources, l'argent et la main-d'oeuvre nécessaires pour faire son travail. Il faut élaborer une approche plus dynamique de l'application de la loi et du système de justice.

Le projet de loi C-64 est un bon exemple. À l'origine, c'était le C-287, et c'était un bon projet de loi. Le gouvernement l'a dilué en mettant une fois de plus le fardeau sur la GRC plutôt que sur les criminels.

C'est tout bonnement incroyable. Au début de ma carrière de parlementaire, la justice ou la police n'étaient pas au nombre des dossiers qui me préoccupaient. Aujourd'hui, c'est un de mes plus gros dossiers et les problèmes sont difficiles à résoudre parce que les libéraux refusent d'accorder les ressources nécessaires pour assurer ne serait-ce que le minimum en matière d'application de la loi.

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de mon collègue de la Nouvelle-Écosse, surtout en ce qui a trait aux priorités et aux services de police. J'ai également abordé à la Chambre la question du manque d'appui et de financement de la GRC, des services de police et des autres organismes d'application de la loi.

Pendant que le député parlait des priorités du gouvernement, je me suis justement demandé quelles étaient ces priorités.

Compte tenu de l'annonce récente de l'achat d'ordinateurs, au coût de 200 millions de dollars, pour le registre des armes à feu, quel niveau de priorité le gouvernement accorde-t-il, selon le député, aux autres organismes d'application de la loi?

● (1330)

M. Bill Casey: Monsieur le Président, la question du député est tout à fait à propos. C'est aujourd'hui l'anniversaire du distingué député de Yorkton—Melville, qui s'est toujours fait l'apôtre des dépenses gouvernementales judicieuses, c'est-à-dire bien loin du registre des armes à feu.

L'argent consacré au registre des armes à feu a été carrément jeté par les fenêtres. Cet argent aurait dû être versé à la GRC et aux autres représentants de la justice.

Certaines personnes de ma circonscription doivent payer pour obtenir un nouveau permis. C'est le chaos total. Le gouvernement pourrait injecter encore 200 ou 300 milliards de dollars dans le programme d'enregistrement des armes à feu et il n'arriverait pas à le sortir du bourbier. Ce sont les vrais organismes d'application de la loi qui ont besoin d'argent. La GRC a besoin d'argent et des ressources nécessaires pour pouvoir remplir ses fonctions.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

L'HÔPITAL QUEENSWAY-CARLETON

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 septembre, de la motion et de l'amendement.

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le mardi 27 septembre, le député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington a proposé un amendement à la motion d'initiative parlementaire n° 135. A ce moment-là, la présidence a pris l'amendement en délibéré.

Dans sa décision, rendue le jeudi 6 octobre, la présidence a conclu que l'amendement était recevable et qu'il pouvait être mis aux voix.

Le débat d'aujourd'hui portera donc sur l'amendement.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre de nouveau la parole au sujet de cet amendement et du contexte dans lequel il s'inscrit. Je trouve toujours aussi scandaleux que le député de Nepean—Carleton et son collègue provincial, John Baird, continuent d'essayer de marquer des points politiques en se servant du dossier de santé des soins de santé dans ma région.

Jetons donc un coup d'oeil au bilan de John Baird dans ce dossier.

John Baird était ministre sous le gouvernement de Mike Harris, ministre de premier plan pour l'Est de l'Ontario, lorsque 8 000 infirmières ont été congédiées, qu'un hôpital de la région a fermé, que le fédéral a transféré trois milliards de dollars pour l'achat d'appareils d'imagerie par résonance magnétique et qu'Ottawa n'en a pas obtenu un seul. Lorsque le fédéral a transféré 250 millions de dollars à la province, pas même un sou n'a été affecté aux soins de santé primaires dans la municipalité de Nepean...

M. Garry Breitzkreuz: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous essayons de débattre un projet de loi d'initiative parlementaire et un amendement, avec lesquels les propos de la députée n'ont rien à voir. Si elle souhaite mener une lutte électorale dans sa circonscription contre quelqu'un qui n'est pas dans cette salle, cela la regarde, mais nous devrions revenir à notre sujet.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Puis-je rappeler au député que sa collègue a actuellement la parole. Je suis certain qu'au cours de son intervention elle éveillera l'intérêt du député. La députée d'Ottawa-Ouest—Nepean a la parole.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je pense qu'il est assez légitime de parler de soins de santé et de la crédibilité de ceux qui proposent cette mesure particulière. Permettez-moi de continuer.

En dépit d'une promesse faite par le gouvernement de Mike Harris, l'hôpital Queensway-Carleton n'a pas reçu le financement promis pour son expansion, tant que le gouvernement fédéral n'a pas transféré des fonds additionnels au gouvernement provincial.

Je souligne également que le conseil d'administration de l'hôpital a été congédié lorsque John Baird siégeait au Cabinet. On ne peut tout simplement pas croire que ce soit à cause des soins de santé. C'est une manoeuvre qui vise à attirer l'attention et qui est très certainement liée aux ambitions politiques de M. Baird.

Permettez-moi de donner mon point de vue sur la question. L'hôpital est extrêmement important pour notre collectivité, trop important pour qu'on en fasse un enjeu politique.

De plus, il est important pour notre collectivité et pour le Canada de préserver l'intégrité de la ceinture verte qui fait partie d'un plan élaboré après la Seconde Guerre mondiale pour honorer les anciens combattants de retour au pays. La ceinture verte contribue à faire de la capitale un symbole de fierté et d'unité pour l'ensemble des Canadiens, symbole qui sera légué aux générations à venir.

Qu'on le veuille ou non, la Commission de la capitale nationale est obligée en vertu de la loi et de la réglementation de vendre ou de

louer ses terrains au prix courant du marché, tout comme n'importe quel organe de l'État fédéral. Cette règle a été adoptée par le gouvernement conservateur pour donner suite au rapport du groupe de travail Nielsen produit au milieu des années 1980.

C'est une politique dont la vérificatrice générale surveille l'application dans le but de protéger les intérêts des contribuables et de tous les Canadiens.

Je voudrais rappeler pour qu'on les note bien certains aspects de la question qui ont été soulevés au cours du présent débat.

On a prétendu qu'aucun autre hôpital ne payait de loyer pour occuper son terrain. C'est tout simplement faux. Un autre hôpital de la région paie un loyer à la Commission de la capitale nationale pour son terrain. De plus, un troisième hôpital de la région paie un loyer substantiel à la ville d'Ottawa pour l'utilisation d'un terrain et va subir une augmentation de loyer. Il est par ailleurs vrai que l'hôpital Queensway-Carleton paie 75 \$ par lit en taxes à la ville d'Ottawa, comme tous les autres hôpitaux. L'auteur de la motion ne veut certainement pas que la ville renonce elle aussi aux taxes payables par l'hôpital.

Le député a aussi affirmé publiquement que le coût du loyer équivalait à la rémunération de 40 infirmières à l'hôpital Queensway-Carleton. Il sait que ce n'est pas vrai. Il a inventé tout seul ces chiffres, qui n'ont rien à voir avec le loyer que l'hôpital devra vraisemblablement payer à la Commission de la capitale nationale, lorsque les deux parties se seront entendues.

Il a également parlé du bail du club de golf Pine View, qui occupe un terrain loué par la ville d'Ottawa. En fait, la ville a payé d'entrée de jeu la somme de 200 000 \$ pour louer ce terrain et y a investi près d'un demi-milliard de dollars. La propriété avec les améliorations apportées appartient aux Canadiens et pourra être louée au prix du marché lorsque le bail arrivera à expiration.

La Commission de la capitale nationale fait preuve de toute la souplesse permise par les règles et les lois qu'elle est tenue de respecter. L'hôpital et la CCN sont en train de négocier pour conclure un bail qui leur conviendra à tous les deux. Je les incite à poursuivre leurs discussions et j'exhorte les députés à se montrer favorables à ces discussions.

• (1335)

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie aujourd'hui que je participe à ce débat. La motion M-135, déposée par le député de Nepean—Carleton, précise:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de céder pour un dollar le terrain que l'hôpital Queensway-Carleton loue actuellement de la Commission de la capitale nationale.

Avant de faire part de notre position à l'égard de cette motion, j'aimerais rappeler un certain nombre de faits qu'il sera important de prendre en considération au moment où nous serons appelés à prendre une telle décision.

Initiatives parlementaires

D'abord, rappelons les faits. L'hôpital Queensway-Carleton paie un loyer annuel d'environ 23 000 \$ à la Commission de la capitale nationale pour un terrain de 50 acres. Le loyer, d'une durée de 40 ans, est en vigueur jusqu'en juillet 2013. Les autorités de l'hôpital craignent, comme elles l'ont déjà indiqué publiquement, une hausse importante du loyer en 2013. Le gouvernement et la CCN, la Commission de la capitale nationale, refusent de céder le terrain, pour préserver la ceinture de verdure de la capitale nationale et la masse des terrains d'intérêt national.

Le 29 novembre 2004, le parrain de cette motion a interpellé le secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien. Il a déclaré que, sur ce sujet, cette dernière maintenait son refus à l'égard de la cession des terrains.

Je parlerai brièvement de la motion, mais j'indiquerai à la Chambre ce qui doit, à notre avis, guider l'action du gouvernement dans ce dossier. Tout d'abord, nous croyons qu'il faut continuer à négocier pour s'entendre sur un renouvellement du bail. Nous avons la conviction que les deux parties concluront une entente convenable d'ici 2013. Nous sommes persuadés que le prix du nouveau bail sera raisonnable, puisqu'il est fixé en fonction des normes du Conseil du Trésor. En effet, il faut rappeler que les conditions de ce bail doivent respecter les normes établies par le Conseil du Trésor. Ainsi, dans un premier temps, on doit laisser toute la place à la négociation. Nous avons bon espoir que les deux parties parviendront à une entente d'ici 2013.

De plus, nous croyons que le prix qui sera fixé devra correspondre à un prix de vente qui reflète, comme la collègue vient de le dire, la valeur marchande du terrain.

La question est de déterminer comment faire de ce type d'installation une exception, alors que, par le passé, dans certains cas au Québec, on n'a pas cédé des terrains pour 1 \$. Je cite l'exemple de l'hôpital de Wakefield, situé sur un terrain appartenant en partie à la Commission de la capitale nationale. Puisque ce n'était pas un terrain faisant partie de la masse des terrains d'intérêt national, la CCN l'a littéralement vendu à cet hôpital. Le terrain de 3,5 acres a été vendu 5 000 \$ l'acre, soit un total de 43 500 \$. Donc, dans le cas d'un hôpital situé du côté du Québec, la CCN ne lui a pas cédé le terrain pour 1 \$; elle le lui a plutôt vendu 5 000 \$ l'acre.

De plus, on peut se rappeler la situation à Montréal où des groupes sociaux et communautaires souhaitaient ériger des logements sociaux sur des terrains de Radio-Canada. Dans ce cas, a-t-on pour autant cédé pour 1 \$ les terrains dans le but d'y construire des logements sociaux? La réponse est non. Les parties ont négocié et en sont venues à une entente.

Les balises du Conseil du Trésor sont assez claires. De plus, il existe des précédents, entre autres celui de l'hôpital de Wakefield, au Québec, où l'on a laissé place à la négociation et où les terrains n'ont pas été cédés pour 1 \$, mais bien vendus. Pour ces raisons, nous croyons qu'il ne faut pas créer un nouveau précédent.

● (1340)

À notre avis, la négociation doit être la pièce maîtresse de l'entente qui pourrait aboutir entre l'hôpital en question et la Commission de la capitale nationale.

En terminant, vous comprendrez que nous nous opposerons à cette motion. Bien que celle-ci puisse être louable, nous continuons de croire qu'il faut faire place à la négociation. De plus, nous croyons que dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, une entente sera signée au regard de 2013.

● (1345)

[Traduction]

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC):

Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de la motion n° 135, proposée par mon collègue de la circonscription voisine, Nepean—Carleton. La motion invite le gouvernement à continuer à louer un terrain de la Commission de la capitale nationale à l'hôpital Queensway Carleton contre paiement d'un loyer de un dollar par année à compter de la fin du bail actuel, soit en 2013.

Mon collègue a travaillé sans relâche sur cette initiative au cours des derniers mois, en collaboration avec le député provincial John Baird. Il a réussi à sensibiliser la population de la région du Grand Ottawa à la situation de l'hôpital et il poursuit le gouvernement jusque dans ses derniers retranchements pour qu'une solution soit trouvée au problème. Comme nous le savons, c'est du gouvernement que relève la solution.

Je prends la parole aujourd'hui au nom de mes électeurs de Carleton—Mississippi Mills pour appuyer la motion de mon collègue.

L'hôpital Queensway-Carleton a ouvert ses portes en 1967. Il était conçu pour répondre au besoin des quelque 125 000 résidents du secteur ouest d'Ottawa. Au cours des 30 dernières années, cette région a connu une croissance parmi les plus vigoureuses au Canada. L'hôpital répond à l'heure actuelle aux besoins de l'ouest d'Ottawa et de la vallée de l'Outaouais, soit une zone qui compte une population de quelque 400 000 personnes, et il a atteint les limites de sa capacité.

Ma circonscription englobe trois quartiers de l'ouest de la ville d'Ottawa: Carleton-Ouest, Goulbourn et Kanata. Ce dernier à lui seul compte une population de 65 000 personnes environ. Ma circonscription englobe également le canton de Mississippi Mills du comté de Lanark, qui compte un excellent hôpital, l'hôpital général d'Almonte, mais dont les résidents ont souvent recours aux services de l'hôpital Queensway-Carleton.

L'hôpital Queensway-Carleton répond aux besoins d'au moins 100 000 de mes électeurs, y compris ma famille. Sa clientèle habite dans un secteur qui comprend l'ouest d'Ottawa ainsi que la vallée de l'Outaouais, qui est une des régions du Canada où la croissance est la plus forte avec une proportion élevée d'ainés et de jeunes familles. Comme on peut bien l'imaginer, la valeur de l'hôpital comme principal dispensateur de soins de santé pour mes électeurs est incommensurable.

L'hôpital Queensway-Carleton est le seul hôpital communautaire assurant l'ensemble des programmes et des services médicaux et chirurgicaux dans l'ouest de la ville d'Ottawa. Cet hôpital de 240 lits emploie plus de 1 400 professionnels des soins de santé et il est le centre de référence secondaire pour la vallée de l'Outaouais. En 2004 et en 2005, son service des soins d'urgence a accueilli plus de 59 000 patients.

Le personnel de l'hôpital, de même que l'équipe de plus de 400 bénévoles, mettent l'accent sur le maintien et l'enrichissement des programmes de base: les soins d'urgence, la périnatalité, la gériatrie, la santé mentale, la réadaptation, ainsi que les services médicaux et chirurgicaux. L'équipe de soins de santé de l'hôpital Queensway-Carleton offre à notre collectivité des soins d'une qualité exceptionnelle. Les patients et les familles sont au centre de ses préoccupations.

Initiatives parlementaires

Autant que l'ensemble du système de santé, l'hôpital Queensway-Carleton éprouve des difficultés de financement et a constamment besoin d'aide financière et de stabilité.

Dans les années 1990, le gouvernement libéral a commencé à s'attaquer aux déficits budgétaires en réduisant le financement accordé aux provinces. Par conséquent, des hôpitaux ont été fermés, les tarifs des médecins ont été gelés ou réduits, des infirmières ont été mises à pied et le nombre de places réservées aux étudiants en médecine et aux futurs techniciens de la santé dans les universités et les collèges financés par le gouvernement a été réduit. Les coupes de 25 milliards de dollars pratiquées dans le système de santé par le gouvernement libéral ont été l'amorce de la crise actuelle de la santé, à la grandeur du Canada.

Sous le règne des libéraux, au cours des 12 dernières années, le système de santé n'a cessé de se détériorer. Il faudrait quand même noter que les Canadiens n'étaient pas préoccupés par l'état de leur système de santé en 1993, au moment où les libéraux ont pris le pouvoir, mais que, maintenant, la crise des soins de santé est devenue leur principale préoccupation. Il n'y a là aucune coïncidence. C'est l'oeuvre des libéraux.

En tant que ministre des Finances de l'époque, notre premier ministre actuel a pratiqué des coupes unilatérales dans les transferts aux provinces en matière de santé. Ces sont les coupes appliquées par le ministre des Finances d'alors qui ont engendré des problèmes comme les listes d'attentes sans fin avec lesquels nous devons composer aujourd'hui.

Lundi, le ministre de la Santé a insisté sur le fait que les temps d'attente avaient diminué dans le pays. Pourtant, un rapport publié hier par le Fraser Institute indique plutôt que le temps d'attente a en fait augmenté dans au moins cinq provinces. Le rapport annuel du Fraser Institute sur le temps d'attente indique une augmentation du temps d'attente dans divers domaines de la santé, notamment la chirurgie orthopédique et les remplacements d'articulations. Le rapport a été diffusé seulement quelques jours avant la rencontre à laquelle participeront les ministres fédéral et provinciaux de la Santé, en fin de semaine, pour discuter des points de repère qui ne seront pas respectés en matière de services de soins de santé.

● (1350)

Lorsque j'ai récemment demandé à mes électeurs s'ils connaissent des gens qui avaient du mal à avoir accès à des soins médicaux, 54 p. 100 des personnes interrogées ont répondu oui. Ce ne devrait pas être le cas. Les Canadiens devraient avoir confiance en leur système de santé et, au Parti conservateur, nous apporterons un changement positif lorsque nous formerons le gouvernement.

Le Parti conservateur du Canada appuie la Loi canadienne sur la santé. Les Canadiens devraient avoir un accès raisonnable et rapide à des services de santé de qualité, peu importe leur lieu de résidence ou le niveau de leurs revenus. Nous sommes en faveur d'un système de santé public.

Les Canadiens ne devraient jamais avoir à payer pour obtenir les services couverts par la Loi canadienne sur la santé. C'est tout simplement inacceptable, mais de nombreux Canadiens qui attendent trop longtemps pour obtenir des services médicaux dont ils ont besoin sont forcés de payer pour les recevoir dans des endroits comme les États-Unis, à cause de la crise du système de santé au Canada que les libéraux ont précipitée.

Les conservateurs respectent les compétences des provinces dans le domaine des soins de santé et le gouvernement conservateur collaborera avec les provinces pour veiller à ce que les Canadiens aient accès aux soins de qualité qu'ils méritent. Pour avoir un

système de santé fiable, il faut notamment s'assurer que nos hôpitaux sont dans une bonne situation financière. Le meilleur exemple est celui de l'hôpital Queensway-Carleton.

L'hôpital occupe 50 acres de terres fédérales sises dans la ceinture verte d'Ottawa et gérées par leur propriétaire, la Commission de la capitale nationale, une société d'État fédérale. Il a signé en juillet 1973 avec elle un bail de 40 ans prévoyant un loyer annuel d'environ 23 000 \$. Cette évaluation était fondée sur la valeur marchande des terrains en 1973.

Le bail actuel expire en 2013, avec possibilité de renouvellement. Aux termes de la clause de renouvellement, le loyer annuel doit représenter 6,5 p. 100 de la valeur actuelle des terrains conformément à la politique du Conseil du Trésor du Canada. Ainsi, l'hôpital devra réaffecter une partie importante des sommes destinées aux soins aux patients pour verser à la CCN des loyers qui pourraient s'élever à un million de dollars.

La plupart des hôpitaux de l'Ontario ne paient pas de loyer, car des philanthropes ou des municipalités leur ont fait don des terrains qu'ils occupent. L'hôpital de Queensway-Carleton est le seul à verser un loyer parmi les six hôpitaux au Canada situés sur les terres fédérales. Pourquoi appliquer à l'hôpital Queensway-Carleton des règles qui sont différentes de celles qui sont appliquées aux cinq autres hôpitaux?

Même si nous ne comparons pas l'hôpital Queensway-Carleton aux autres hôpitaux qui se trouvent sur des terrains appartenant au gouvernement fédéral, il faut savoir que le gouvernement, par le truchement de la Commission de la capitale nationale, permet à un parcours de golf de louer un terrain fédéral 1 \$ par année moyennant un versement initial de 200 000 \$. Comparons cela à l'hôpital Queensway-Carleton, qui a payé des frais de location pendant 32 ans et qui continue de verser quelque 23 000 \$ par année. Si le contrat de location de la Commission de la capitale nationale n'est pas modifié, l'hôpital devra verser des millions de dollars au cours des prochaines années. Où sont la justice et la logique?

Parlant de logique, ou de manque de logique, suivons la piste de l'argent. Le gouvernement fédéral transfère des fonds aux provinces pour les services médicaux. Les provinces, à leur tour, versent aux hôpitaux des fonds partiellement financés par le gouvernement fédéral pour couvrir leurs frais d'exploitation. Puis, le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Commission de la capitale nationale, exige des frais de location à l'hôpital Queensway-Carleton afin de recouvrer une partie du financement médical offert aux provinces. L'argent fait un cercle et revient au premier détenteur, soit le gouvernement fédéral. Pourquoi le gouvernement voudrait-il maintenir un tel arrangement illogique et, ce faisant, épuiser les ressources de l'hôpital? C'est incompréhensible.

La Commission de la capitale nationale relève du Cabinet et du gouvernement. Ce côté-ci de la Chambre peut simplement dire à la Commission de la capitale nationale de maintenir le précédent établi avec les cinq autres hôpitaux et de traiter l'hôpital Queensway-Carleton selon les mêmes règles.

● (1355)

Presque tout le monde s'accordera pour dire que le système de soins de santé traverse une crise à l'échelle du pays. Il a besoin de financement stable, d'une amélioration de la gestion et d'une réforme. La pierre angulaire du système est l'Hôpital général, qui soutient tous les autres services et fournisseurs de soins de santé.

Initiatives parlementaires

Si le gouvernement fédéral a vraiment à coeur d'améliorer les soins de santé, l'une des mesures concrètes qu'il pourrait prendre serait d'autoriser la Commission de la capitale nationale à réduire à 1 \$ par année les frais de location exigés à l'hôpital Queensway-Carleton.

Par conséquent, j'appuie la motion de mon collègue.

[Français]

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes saisis aujourd'hui d'un amendement à une motion recommandant que le gouvernement songe à modifier le bail conclu entre l'hôpital Queensway-Carleton et la CCN, de sorte que l'hôpital paie un loyer annuel de 1 \$ plutôt que de 22 909 \$.

D'entrée de jeu, quand on écoute les débats ou les ébats, devrais-je dire, du député de Nepean—Carleton, on a l'impression que le bail arrive à échéance dans les prochaines heures ou semaines. J'aimerais rappeler à la Chambre que ce bail arrivera à échéance en 2013. Il n'y a donc pas de raison de paniquer; le feu n'est pas dans la grange en ce moment. On a le temps d'examiner l'ensemble de cette question beaucoup plus posément et exhaustivement que ne le souhaiterait le député de Nepean—Carleton.

Comme je l'ai indiqué au député lors d'audiences en comité, je ne suis pas antipathique à l'idée d'examiner l'ensemble des questions relatives aux organismes à but non lucratif qui louent de édifices ou des terrains du gouvernement fédéral. Il est possible qu'on doive revoir toute cette question.

Toutefois, on ne peut pas faire du cas par cas ni présenter une motion en Chambre des communes pour régler un contrat entre une institution et une agence de la Couronne. Il me semble que si l'on commence à faire cela et qu'on examine les centaines sinon les milliers d'ententes de location que le gouvernement fédéral a conclues, on ne fera pas grand-chose d'autre au regard de la législation actuelle du pays.

Permettez-moi de vous donner un aperçu du cadre de gestion des sociétés d'État, dont la CCN, et plus particulièrement en ce qui concerne les transactions immobilières.

La Commission de la capitale nationale a été mandatée par le gouvernement du Canada pour gérer les biens immobiliers fédéraux. Le paragraphe 15(1) de la Loi sur la capitale nationale stipule que:

La Commission ne peut, sans l'accord du gouverneur en conseil:

a) acquérir aucun bien immeuble pour une valeur supérieure à vingt-cinq mille dollars;

b) signer un bail d'une durée supérieure à cinq ans [y compris les modifications aux baux existants de plus de cinq ans] ou accorder une servitude pour une période de plus de quarante-neuf ans.

Le paragraphe 15(2) stipule que:

La Commission ne peut aliéner un bien immeuble pour une valeur supérieure à dix mille dollars [...]

Cette même disposition de la Loi sur la capitale nationale stipule entre autres que les transactions doivent être effectuées en conformité avec le paragraphe 99 (2) de la Loi sur la gestion de finances publiques, précisant alors que la Commission de la capitale nationale peut vendre ou autrement aliéner un bien détenu par la société d'État et peut retenir ou utiliser les produits de l'aliénation, mais seulement en respectant le règlement, ou avec l'autorisation du gouverneur en conseil. En pareils cas, le Règlement général de 1995 sur les sociétés d'État s'applique.

La loi et le règlement en vigueur renforcent la nécessité, lorsqu'il y a aliénation de biens immobiliers — y compris de baux —, de respecter les principes de la « valeur marchande », ce que j'aborderai

plus en détail dans quelques minutes. L'application de ce principe aux sociétés d'État est également conforme au cadre de la politique du Conseil du Trésor qui régit les ministères et organismes fédéraux. Je dois dire que, connaissant bien le gouvernement provincial de l'Ontario, cette province agit de façon à peu près identique.

Les propositions mises en avant par la ministre responsable, dans le cas présent, la ministre du Patrimoine canadien, sont régies par un cadre réglementaire qui nécessite une série d'approbations: celles du Comité spécial du Conseil, du Conseil du Trésor et possiblement du Cabinet.

Vous savez que la motion que nous examinons aujourd'hui prévoit un scénario selon lequel le gouvernement du Canada envisagerait de modifier le bail signé entre l'hôpital Queensway-Carleton et la CCN, de sorte que l'hôpital paie 1 \$ par année plutôt que 22 909 \$, comme c'est le cas actuellement.

Je dois vous dire, en tant qu'ex-directeur d'éducation au Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est de l'Ontario, que nous avons des baux similaires avec la Commission de la capitale nationale, notamment à l'école Sainte-Geneviève, et que nous aurions bien aimé, nous aussi, payer 1 \$. Je pense qu'on ne peut pas commencer à avoir une loi à deux mesures, selon que le dossier devient politisé ou non par un député.

• (1400)

À cause des implications qu'elles peuvent avoir, des décisions de cette ampleur nécessitent une approbation d'instances supérieures. Dans notre examen de cette motion, il est important de bien comprendre le fondement du principe de la valeur marchande et de reconnaître qu'une décision concernant une seule opération, dans la région de la capitale nationale, aurait des répercussions d'ordre national, car ce principe s'applique à tous les ministères et organismes fédéraux dont les agences de la Couronne, et ce, en conformité avec les politiques du Conseil du Trésor.

En 1985, sous un autre gouvernement, une équipe de travail chargée de l'examen des programmes, aussi connue sous le nom de Groupe de travail Nielsen, a publié son rapport sur la gestion du programme des biens immobiliers du gouvernement fédéral. Elle a signalé ce qui suit: « La gestion immobilière est l'une des fonctions les plus politisées du gouvernement. » Il est question ici de 1985.

Si on suit la motion du député de Nepean—Carleton, on devient encore plus politisé qu'on l'était. C'est le cas même en ce moment, puisqu'on est en train d'en discuter en Chambre des communes.

Je continue la citation: « Elle a soutenu la multiplication des programmes gouvernementaux et a servi à la poursuite d'objectifs socio-économiques et à la répartition de la manne gouvernementale ».

L'équipe a en outre constaté que les décisions, à cette époque, relatives à la gestion immobilière étaient prises en faveur d'objectifs socio-économiques supérieurs, et ce, aux dépens de considérations économiques qui visent l'utilisation la plus importante et la meilleure possible des biens immobiliers, et aux dépens des considérations de coûts pour l'acquisition et l'entretien des biens. Le résultat fut un système hypertrophié, politisé, sans contrôle et qui ne s'en allait nulle part.

Initiatives parlementaires

Les politiques actuelles du Conseil du Trésor portant sur la gestion des biens immobiliers ont été élaborées pour corriger ces lacunes. Si on fait ce que le député de Nepean—Carleton nous demande, on reviendrait exactement où on en était à cette époque, soit dans des décisions purement politiques, du cas par cas, où l'ensemble de la communauté est en général défavorisé.

Lorsqu'on regarde le principe de la juste valeur marchande, il faut parler d'impartialité, d'équité et surtout d'uniformité. J'aimerais aussi porter à votre attention le fait que les terrains sur lesquels se trouve l'hôpital Queensway-Carleton font partie de la ceinture de verdure et de la masse des terrains d'intérêt national. Ces terrains sont gérés conformément au plan directeur de la ceinture verte qui énonce les politiques et les principes pour assurer leur gestion et leur préservation à long terme.

La ceinture de verdure ainsi que d'autres terrains fédéraux qui contribuent à l'expérience de la capitale ont été désignés terrains de la MTIN. Ils sont indispensables à la réalisation du mandat de la CCN à long terme, qui est de faire en sorte que la région de la capitale présente une cohérence physique, fonctionne de façon efficace et ait une importance symbolique pour les Canadiens.

Regardons l'ensemble de ce dossier. Je crois qu'il y a possiblement du mérite à réexaminer l'ensemble de la question des biens ou des terrains qui seraient vendus ou loués aux organismes à but non lucratif. Bien sûr, j'ai une certaine sympathie pour cette cause, ayant géré moi-même un conseil scolaire. Toutefois, on ne peut pas le faire en vacuum. On ne peut pas le faire comme on le fait en ce moment, en ciblant un dossier en particulier pour le présenter en Chambre des communes. Si le gouvernement prenait cette direction, comme je le disais tout à l'heure, pour chacun des 200 baux et ventes d'immeuble, on se retrouverait avec 200 motions individuelles. Ce dossier en serait donc politisé. C'est ce qui est très dangereux dans le cas présent.

En outre, une transaction de ce genre manquerait de transparence, essentiellement en ce qui a trait aux recettes prévues qui s'apparenteraient à de l'argent comptant, surtout après 2013.

En conclusion, si le comité devait soumettre une recommandation, la ministre du Patrimoine canadien devrait d'abord présenter un mémoire au Conseil du Trésor. Le cas échéant, je proposerais respectueusement que le Secrétariat du Conseil du Trésor fonde ses conseils qu'il prodiguera aux ministres et membres du Conseil du Trésor sur le cadre stratégique et réglementaire qui régit de telles transactions, en étant tout à fait conscient des répercussions qu'aurait un tel précédent.

• (1405)

Je termine en encourageant la ministre du Patrimoine canadien et la Commission de la capitale nationale à négocier de bonne foi un bail pour cet hôpital que nous avons tous à cœur, mais sans l'épée de Damoclès sous laquelle le député de Nepean—Carleton aimerait nous placer.

[Traduction]

L'hon. David Anderson (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, je n'habite pas à Ottawa et ma circonscription est loin d'Ottawa. J'interviens dans ce débat pour dénoncer l'injustice flagrante que cette proposition constitue pour nous tous, tant pour les députés d'Ottawa que pour ceux d'ailleurs.

Selon cette proposition, dans les collectivités où on retrouve beaucoup de terres fédérales, le gouvernement fédéral remettra inévitablement des terres à la province pour les hôpitaux. Nous savons que c'est ce qui se produira si nous permettons à cette région,

la région de la capitale nationale, de bénéficier de ce genre d'avantage. Les circonscriptions où il n'y a pas de terres fédérales ne pourront profiter de ces avantages.

Quel sera le résultat? Les circonscriptions qui ont des terres fédérales, et soyons réalistes, Ottawa est probablement la région du pays qui en compte le plus, pourront, bien sûr, comme le député le propose, acquérir des terres à très très bas prix. Les 50 acres coûteront 1 \$.

Par contre, les autres régions de la province et le reste du pays n'auront pas cette chance. Ils devront chercher ailleurs des terrains pour leurs hôpitaux.

Quelle sera la réponse? D'abord, les provinces, qui décideront où les hôpitaux seront établis, diront: « Nous obtiendrons un avantage réel si nous construisons nos hôpitaux sur des terres fédérales parce que le terrain ne coûtera rien. » La province pourra demander l'argent au gouvernement fédéral, construire l'hôpital avec les fonds fédéraux et, par conséquent, cela lui coûtera moins cher que partout ailleurs sur son territoire.

C'est la position qu'adoptera logiquement la province. Je ne dis pas que ce n'est pas logique, mais le résultat pour les citoyens du Canada, c'est que certaines collectivités obtiendront beaucoup plus de services médicaux que d'autres. Ils obtiendront ces services avec des fonds fédéraux et ce n'est pas juste.

Que nous soyons des Prairies, des Maritimes, de la côte du Pacifique, du centre du Canada, du Québec ou du Nord, nous devrions tous être traités d'une manière équitable. La proposition qui vient d'être présentée aura pour effet inévitable que les hôpitaux seront tous construits là où il y a des terres fédérales.

Certes, il y a des hôpitaux qui ont déjà été construits sur des terres fédérales. Nous connaissons tous les hôpitaux des anciens combattants. La plupart d'entre nous ont connaissance de la cession d'au moins un de ces hôpitaux aux régies hospitalières provinciales ou régionales. Évidemment, il y a des anomalies dans le système, aucun système n'étant parfait, mais on nous demande de créer une anomalie qui aura pour grave effet de fournir des services médicaux moins équitables à la population en général.

Je voudrais que cela soit bien clair pour les députés, qu'ils soient du côté du gouvernement ou de l'opposition, lorsqu'ils étudieront ce projet de loi. Voteront-ils en faveur d'une mesure qui servira les intérêts des électeurs qui habitent une circonscription où il y a des terres fédérales, au détriment du reste des électeurs vivant dans des circonscriptions où il n'y a pas de terres fédérales servant à la construction d'hôpitaux? Je tiens à signaler aux députés que si on applique ce principe aux hôpitaux, on pourrait l'appliquer aussi pour d'autres institutions, comme des écoles et d'autres établissements publics.

L'autre chose que j'aimerais aborder brièvement, c'est la façon dont le député propose de fonctionner. D'un côté il y a la loi, comme la députée de Ottawa-Ouest—Nepean, qui est assise derrière moi, l'a bien expliqué. Elle a expliqué la loi qui s'applique à la Commission de la capitale nationale. Toutefois, elle a aussi dit croire que le gouvernement pouvait recommander à une société d'État de ne pas tenir compte de la loi, ni du contrat, et de répondre aux désirs du gouvernement. Je ne crois pas qu'un gouvernement devrait faire une telle chose.

Initiatives parlementaires

Les conservateurs sont peut-être d'avis que c'est ainsi que le gouvernement devrait fonctionner. C'est ainsi qu'ils fonctionnaient eux-mêmes au cours de la période Mulroney et c'est également ainsi qu'ils fonctionnaient en Ontario sous la gouverne du premier ministre Harris, mais ce n'est pas ainsi que les choses devraient se passer. Le gouvernement ne devrait pas recommander aux sociétés d'État de faire fi de leurs obligations contractuelles et de la loi. Ce n'est pas acceptable. Je crois que c'est là une autre raison importante de voter contre ce projet de loi.

Le dernier point que je tiens à soulever porte sur la nature même de ces terres. Ces terres ont été achetées par tous les Canadiens, afin de créer une ceinture verte. De plus, un grand nombre d'agriculteurs et d'autres personnes ont vu leurs terres expropriées pour permettre la création de la ceinture verte. Ils ont été dédommages par l'ensemble des Canadiens, selon les sommes convenues. Ces gens ont dû remettre leurs terres dans un but bien précis.

● (1410)

On peut débattre de la question de savoir si cette fin était la bonne. Tout cela s'est produit il y a longtemps, il y a des décennies. Ce dossier a une longue histoire. Quoi qu'il en soit, on peut maintenant se demander si c'est correct de changer complètement le but, de la façon proposée. À mon avis, si le terrain devait, en vertu du contrat signé dans les années 1970, servir à la construction de l'hôpital, le prix payé devrait correspondre à sa valeur commerciale.

C'est une autre question importante liée à l'équité. Les Canadiens ont payé pour ce terrain. Il est tout à fait juste que, dans le cadre de ce processus, ce terrain continue d'être traité d'une façon commerciale, afin que les Canadiens et leurs impôts fassent l'objet d'un traitement équitable, sans qu'une région du pays ne soit favorisée au détriment d'une autre.

Je ne veux pas m'éterniser, mais je tiens à dire que lorsque cette motion fera l'objet d'un vote à la Chambre, nous allons regarder attentivement ceux qui vont appuyer une mesure qui accorde un tel traitement préférentiel à seulement quelques personnes dans la capitale nationale, au détriment de tous les autres Canadiens qui vivent ailleurs au pays. Nous sommes tous des Canadiens. Cette étiquette n'est pas l'apanage des gens qui vivent dans la circonscription du député.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Nepean—Carleton parlera-t-il de l'amendement ou se prévaudra-t-il des cinq minutes dont il dispose pour répondre?

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, je vais parler de l'amendement. Permettez-moi de dire sans détour que je ne m'excuserai jamais de défendre les intérêts des électeurs de ma circonscription, sous prétexte qu'ils vivent dans la région de la capitale nationale.

Le député devrait avoir honte de laisser entendre que les gens qui vivent dans la région de la capitale nationale ne devraient pas être dûment représentés à la Chambre des communes.

Le député veut parler d'histoire, alors parlons-en. Le terrain dont il parle, qui appartient au gouvernement fédéral, à la Commission de la capitale nationale, a été confisqué au tiers de sa valeur marchande.

Je peux recommander au député un excellent ouvrage intitulé *The Spirit of Nepean*, de D. Aubrey Moodie, le fondateur de Nepean, dans lequel l'auteur décrit comment ce terrain a été confisqué à l'origine.

Maintenant, à cause de cela, nous avons un hôpital qui est situé sur un terrain appartenant au gouvernement fédéral, qui verse un loyer et qui a payé à ce titre près de 1 million de dollars jusqu'à

maintenant. C'est le seul établissement hospitalier au Canada qui doit verser un loyer au gouvernement fédéral. C'est un cas exceptionnel.

Je suis désolé, mais les habitants de Nepean—Carleton ne demandent pas de traitement de faveur. Les infirmières qui travaillent debout 12 heures par jour ne demandent pas de traitement de faveur elles non plus, pas plus que les patients qui doivent attendre pour se faire soigner, subir une fusion de la cheville, un remplacement de la hanche ou des traitements contre le cancer. Ils demandent d'être traités équitablement. Ils demandent de recevoir des traitements équivalant à ceux offerts dans n'importe quel autre hôpital du Canada.

Je constate aujourd'hui qu'une alliance contre nature est en train de se former entre les libéraux et les séparatistes du Bloc québécois. Nous avons vu les séparatistes intervenir et invoquer une injustice passée pour justifier maintenant sa perpétuation à la Chambre des communes.

Les séparatistes dénoncent le mauvais traitement que leur a réservé la Commission de la capitale nationale, et ils ont peut-être raison, mais ils se servent ensuite de cet argument pour justifier qu'on perpétue une autre injustice à l'égard d'un hôpital situé à proximité de ma circonscription. Les libéraux ont exploité ce sentiment d'indignation à l'égard de faits survenus dans le passé, cette hystérie qui a mené les séparatistes bloquistes là où ils sont actuellement. Les libéraux ont exploité la situation pour établir une alliance avec les séparatistes et rejeter ainsi ma motion et les prétentions de l'hôpital.

Comme dans le cas de toute injustice, on peut trouver une excuse bureaucratique, une règle ou un règlement caché sous une épaisse pile d'ouvrages poussiéreux que le gouvernement n'ouvrirait jamais autrement. Pour justifier le mauvais traitement qu'ils font subir à l'hôpital, les libéraux invoquent un règlement, soit la ligne directrice du Conseil du Trésor qui a été adoptée il y a quelques années.

Je vais vous dire une chose. Il se trouve que c'est un bon règlement. De manière générale, les gouvernements devraient faire payer la valeur du marché lorsqu'ils louent à une entreprise privée ou à une autre organisation. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un hôpital. La grande majorité des hôpitaux d'un bout à l'autre du pays reçoivent une exemption des gouvernements provinciaux ou des municipalités. Ils obtiennent leur terrain au coût d'un dollar parce que ces pouvoirs publics comprennent la nécessité d'appuyer des établissements qui prodiguent des soins médicaux aux citoyens de la localité.

Ici, dans la région de la capitale nationale, nous avons un problème unique en son genre, puisque notre hôpital est construit sur un terrain fédéral et a payé jusqu'à maintenant près d'un million de dollars en loyer. Aucun autre hôpital ne subit une telle justice.

Je demande simplement au Cabinet et au premier ministre, qui, personnellement, a représenté le principal obstacle au progrès de cet hôpital, de faire simplement ce qu'ils peuvent mardi prochain à l'occasion de la réunion du Cabinet pour que ma motion perde toute sa pertinence. Le Cabinet pourrait décider mardi prochain de donner à l'hôpital ce terrain pour la somme d'un dollar par année. Il pourrait le faire par décret. Il a le pouvoir juridique de le faire.

J'annonce maintenant que, s'il le fait, je retirerai ma motion et je l'applaudirai. C'est vous dire à quel point je suis disposé à renoncer à la partisanerie pour venir en aide à mon hôpital.

Initiatives parlementaires

Il est amusant d'entendre les libéraux parler des règles qui font qu'il est difficile de venir en aide à un petit hôpital. Est-ce qu'il y a des règles qui les ont empêchés de donner une indemnité de départ de 500 000 \$ à leur bon ami, David Dingwall?

•(1415)

Les règles importaient peu lorsqu'est venu le temps d'attribuer des contrats illégaux à des entreprises de publicité du Québec, n'est-ce pas? Les règles importaient peu. Elles ont été enfreintes. Lorsque vient le temps de faire tomber l'argent dans les poches de la coterie libérale, il n'y a plus de règles.

Cependant, lorsque vient le temps d'aider un hôpital qui dessert 400 000 personnes, dont beaucoup de personnes âgées, de malades, de personnes vulnérables et nécessiteuses, il y a des règles. La bande des libéraux ne peut absolument pas concevoir que cet hôpital soit soustrait aux règles.

Nous avons entendu deux libéraux de la région d'Ottawa, celui d'Ottawa—Orléans et celle d'Ottawa—Ouest—Nepean, et le débat a clairement fait ressortir qu'il y a deux Ottawas. Il y a le Ottawa de la colline du Parlement, où la coterie libérale et les lobbyistes prennent toutes les décisions pour empocher l'argent des contribuables canadiens et aider leurs amis, où on s'occupe des intérêts des libéraux bien branchés, et il y a...

[Français]

M. Marc Godbout: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas entendu un seul mot de la présentation du député qui portait sur l'amendement à sa motion. Monsieur le Président, pourriez-vous lui rappeler qu'il est ici pour parler de l'amendement à sa motion?

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je pense que l'honorable député de Nepean—Carleton abordera l'amendement très bientôt. Celui-ci a maintenant la parole.

[Traduction]

M. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, il y a ce Ottawa qui cherche à utiliser les règles pour empêcher un débat honnête. Il y a ce Ottawa qui aide la coterie libérale et les amis libéraux. C'est ce Ottawa-là que défend la députée d'Ottawa—Ouest—Nepean. C'est ce Ottawa-là que défend le député d'Ottawa—Orléans. Mais il y a un autre Ottawa...

•(1420)

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous jugerez fort probablement qu'il s'agit d'une question de débat. En mon âme et conscience, je me fais la porte-parole de mes électeurs.

M. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, nous touchons sûrement une corde sensible. Nous approchons peut-être un peu trop de la vérité.

Il y a également une deuxième ville d'Ottawa. Les libéraux ne veulent pas en entendre parler, mais c'est la vérité. C'est la ville où des gens travaillent fort, respectent les règles du jeu, paient leurs impôts et défendent les intérêts de leurs concitoyens. C'est la ville d'Ottawa dont je veux me faire le porte-parole en tant que député de Nepean—Carleton.

Je rappelle quelques faits aux députés.

L'hôpital Queensway—Carleton a versé un million de dollars en frais de loyer au gouvernement fédéral. La hausse du loyer qui est prévue à la fin du bail actuel risque d'entraîner la mise à pied de 40 infirmières, selon l'ancien président de l'hôpital, qui défend honorairement les intérêts de ses employés et de ses malades...

Une voix: Ce n'est tout simplement pas vrai.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cette dernière déclaration n'est pas vraie. On a dit au député il y a un an que ce n'était pas vrai.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. La députée devrait le savoir.

M. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, ils ne veulent pas entendre la vérité. Ce sont les paroles de Jeff Polowin, l'ancien président de l'hôpital. Il a dit que la hausse du loyer prévue à la fin du bail en vigueur pourrait entraîner la mise à pied de 40 infirmières. Pis encore, elle pourrait compromettre la construction du nouveau centre pour le traitement du cancer.

La solution du problème, soit faire don à l'hôpital du terrain qu'il occupe pour la somme symbolique d'un dollar, ne comporte qu'un obstacle: c'est le premier ministre, qui a l'autorité légale de prendre cette décision lorsque bon lui semble. Je le prie de prendre cette décision aujourd'hui.

La chose est trop importante pour faire l'objet de partisanerie. La députée d'en face qui ne cesse de m'interrompre a encore une occasion de changer de ton. Elle sait que sa collectivité lui demande de représenter l'hôpital et non pas ses amis libéraux. Je l'invite à faire ce qui se doit, juste une fois, au nom de l'hôpital. Alors que ses électeurs l'implorent de prendre position au nom de l'hôpital, elle choisit ses copains libéraux, ses amis du centre-ville d'Ottawa. Les patients passent avant vos amis, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je suppose que le député de Nepean—Carleton ne parlait pas de mes amis. Je lui rappelle qu'il doit formuler ses commentaires par l'intermédiaire de la présidence.

M. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, avant de terminer, je dois dire que nous avons un exemple parfait d'une situation opposant les faibles et les puissants: d'un côté un groupe de citoyens qui défend son hôpital communautaire et, de l'autre, l'alliance aberrante du Bloc séparatiste et des libéraux au pouvoir.

Les Néo-démocrates nous appuient et je les en remercie. Ils sont sincères. Je remercie mon collègue de Winnipeg et le député d'Ottawa—Centre. Ils ont montré leur appui. Je remercie tous les députés qui sont intervenus à la défense de l'hôpital.

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, c'est un débat fort intéressant, particulièrement pour ceux d'entre nous qui ont siégé au conseil d'administration d'un hôpital, et il est probable que beaucoup de députés à la Chambre ont, à un moment ou un autre, consacré une partie de leur temps et de leur énergie à cette tâche. Durant mes mandats à la mairie, j'ai siégé au conseil d'administration de quatre hôpitaux.

Lorsqu'une personne a une idée merveilleuse et dit qu'elle fera quelque chose gratuitement, c'est certainement très alléchant. Bien sûr, le conseil d'administration de l'hôpital dirait oui, de même que les résidents de cette circonscription. Ils trouveraient tous que c'est une bonne idée. Puis nous nous rendrions compte que, du point de vue de l'équité, et il semble que ce débat porte sur l'équité, cela ne serait peut-être pas juste envers les autres hôpitaux.

Initiatives parlementaires

Certains hôpitaux versent des paiements en remplacement d'impôts. D'autres paient des impôts, et d'autres encore fonctionnent autrement. Nous parlons ici d'un seul cas. Ce serait un monde merveilleux si nous pouvions agir de la sorte, j'en conviens. Cependant, je crois qu'il est absolument injuste envers l'ensemble des citoyens de supposer qu'on peut faire cela parce qu'il s'agit d'un terrain appartenant au gouvernement fédéral. Ce serait merveilleux de pouvoir le faire mais, dans la vie, les choses ne se passent pas comme cela.

Si nous regardons la situation des hôpitaux partout dans le pays, chaque hôpital essaie de gérer son budget de façon équitable. Puis il y a le gouvernement fédéral qui...

M. Brian Fitzpatrick: Vous le faites pour des terrains de golf.

• (1425)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre. J'aimerais entendre les remarques du député.

M. Ken Boshcoff: Monsieur le Président, je crois avoir été extrêmement courtois et avoir respecté le décorum lorsque j'ai écouté les députés d'en face. Je ne comprends pas pourquoi ils ne veulent pas écouter quelqu'un qui tient des propos logiques et rationnels. Au moins c'est ce que j'ai à offrir à la Chambre.

Les discussions sur des questions comme les soins de santé et ainsi de suite suscitent de vives émotions. Tout le monde veut se ranger du bon côté, et j'espère que nous le faisons pour les bonnes raisons. Cependant, nous ne pouvons pas induire les gens en erreur. Nous ne pouvons pas leur dire qu'ils pourraient avoir quelque chose d'aussi merveilleux...

M. Richard Harris: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député sait pertinemment qu'il ne peut en accuser un autre d'induire quelqu'un en erreur.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Comme le député le sait, ce débat est très passionné. Nous faisons preuve d'une certaine souplesse. Je vais donner de nouveau la parole au député de Thunder Bay—Rainy River.

M. Ken Boshcoff: Monsieur le Président, en essayant d'exposer les faits relatifs à cette question, nous comprenons les rôles des gouvernements fédéral et provinciaux et des administrations municipales. Nous comprenons le rôle particulier de la Commission de la capitale nationale.

Voilà une situation qui pourrait s'appliquer à l'ensemble du pays. Un précédent serait créé. Ce n'est pas parce que quelqu'un veut être injuste.

Si je vivais dans cette circonscription et que quelqu'un me disait que je devrais obtenir quelque chose gratuitement, je souscrierais certainement à cette idée. Cependant, après avoir considéré objectivement les faits et compris ce qui justifie cette situation, à savoir qu'il nous faut administrer l'ensemble de notre pays, on commence alors à comprendre mieux. Je pense que les personnes raisonnables de cette circonscription comprendront parfaitement cela.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député qui a proposé la motion a droit à cinq minutes de réplique pour conclure le débat.

Le député de Nepean—Carleton a la parole.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à la Chambre que la situation est unique. L'hôpital Queensway-Carleton est le seul hôpital qui paye un loyer au gouvernement fédéral. Il est donc impossible d'établir un précédent. Pourquoi? Parce qu'aucun autre hôpital dans le pays n'est dans la même situation.

Cependant, un terrain de golf situé sur des terres appartenant à la Commission de la capitale nationale paie 1 \$ par an. Le terrain de golf doit payer un loyer de 1 \$ par an au gouvernement fédéral. Pourquoi un terrain de golf peut-il payer un loyer de 1 \$ par an au gouvernement libéral tandis qu'un hôpital ne le peut pas? Une fois de plus, la réponse illustre parfaitement l'opposition entre le peuple et les puissants.

Faisant partie des gens du peuple — ceux que nous sommes censés représenter à la Chambre des communes — j'ai eu la chance de travailler à l'hôpital Queensway Carleton pendant une journée tout l'été en tant qu'infirmier auxiliaire. J'ai passé 12 heures debout à travailler avec les employés de cet hôpital, qui travaillent très fort. Effectivement, ils doivent s'occuper de 180 patients qui passent par le triage de la salle d'urgence tous les jours. Ils sont épuisés quand ils rentrent chez eux. Ils donnent. La communauté donne. Les gens de la communauté recueillent des millions de dollars pour l'hôpital parce qu'ils ont à coeur ceux qui les entourent. Ils aimeraient que le gouvernement les ait à coeur aussi.

Mes collègues d'en face s'en prendront peut-être à moi parce que je me bats pour mes électeurs, mais c'est ce que je fais. J'ai la responsabilité de lutter pour Nepean—Carleton, de Barrhaven à Bells Corners, de Kars à Kenmore, de Manotick à Metcalfe à Manordale, et personne ne m'en empêchera.

• (1430)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Comme il est 14 h 30, la période prévue pour le débat est terminée. Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 26 octobre, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

Comme il est 14 h 32, la Chambre s'ajourne au lundi 24 octobre, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 32.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. JAY HILL

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. ROB NICHOLSON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. TONY VALERI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, L'hon. Navdeep, secrétaire parlementaire du premier ministre	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boudria, L'hon. Don	Glengary—Prescott—Russell	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	Québec	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'industrie (femmes entrepreneures)	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carr, Gary	Halton	Ontario	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Chatters, David	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clavet, Roger	Louis-Hébert	Québec	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	Québec	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	Ind.
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Québec	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. Ruben, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, L'hon. Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, L'hon. Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	Ind.
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Québec	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	BQ
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Alberta	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Ontario	Lib.
Neville, L'hon. Anita, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (Condition féminine)	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	Ontario	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Ind.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, Bev	Durham	Ontario	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ontario	Ind.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	Lib.
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales ...	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis— Matane—Matapédia	Québec	BQ
Russell, Todd Norman	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique ...	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique ...	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	Québec	BQ
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Saint Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, David	Pontiac	Québec	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher ...	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin— Kapuskasing	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique ...	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon ...	Colombie-Britannique ...	PCC
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Ontario	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette— Témiscouata—Les Basques ...	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Burlington	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
White, Randy	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.
VACANCE	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; PCC - Conservateur; BQ - Bloc Québécois; NPD - nouveau parti démocratique; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Westlock—St. Paul	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Ind.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Lib.
Menzies, Ted	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Lib.
Forsyth, Paul	New Westminster—Coquitlam	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	PCC
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale ..	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
White, Randy	Abbotsford	PCC
VACANCE	Surrey-Nord	
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	NPD
Desjarlais, Bev	Churchill	Ind.
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, L'hon. Anita, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (Condition féminine)	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Saint Boniface	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Toews, Vic	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD

NOUVEAU-BRUNSWICK (10)

Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, L'hon. Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob	Fundy Royal	PCC
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.

NOUVELLE-ÉCOSSE (11)

Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, Peter	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Lib.

NUNAVUT (1)

Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
------------------------------	---------------	------

ONTARIO (106)

Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Peterborough	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Bains, L'hon. Navdeep, secrétaire parlementaire du premier ministre	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'industrie (femmes entrepreneures)	Parkdale—High Park	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carr, Gary	Halton	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	PCC
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Lib.
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	PCC
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ianno, L'hon. Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Lib.
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ind.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, Bev	Durham	PCC
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ind.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Lib.
Poillievre, Pierre	Nepean—Carleton	PCC
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Lib.
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Valley, Roger.....	Kenora	Lib.
Van Loan, Peter.....	York—Simcoe.....	PCC
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.....	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom.....	Scarborough-Sud-Ouest.....	Lib.
Watson, Jeff.....	Essex.....	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre.....	Lib.
QUÉBEC (75)		
André, Guy.....	Berthier—Maskinongé.....	BQ
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ
Bachand, Claude.....	Saint-Jean.....	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale).....	Ahuntsic	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	BQ
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	BQ
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.....	BQ
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Lib.
Bonsant, France.....	Compton—Stanstead.....	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	BQ
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable.....	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brunelle, Paule.....	Trois-Rivières	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	BQ
Clavet, Roger	Louis-Hébert	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent.....	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier.....	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada.....	Mont-Royal.....	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska— Rivière-du-Loup.....	BQ
Demers, Nicole	Laval.....	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière.....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville.....	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales).....	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles.....	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Faille, Meili.....	Vaudreuil-Soulanges	BQ
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Lib.
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec.....	BQ
Gagnon, Marcel.....	Saint-Maurice—Champlain.....	BQ
Gagnon, Sébastien.....	Jonquière—Alma.....	BQ
Gaudet, Roger	Montcalm.....	BQ
Gauthier, Michel.....	Roberval—Lac-Saint-Jean.....	BQ
Guay, Monique	Rivière-du-Nord.....	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	BQ
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Kotto, Maka	Saint-Lambert	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	BQ
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	BQ
Smith, David	Pontiac	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Vincent, Robert	Shefford	BQ
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. Ruben, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	PCC
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Lib.
Russell, Todd Norman	Labrador	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Lib.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Lib.
---	----------------	------

YUKON (1)

Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Lib.
---	-------	------

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 21 octobre 2005 — 1^{re} Session, 38^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: David Chatters

Vice-présidents: Derek Lee
Pat Martin

Navdeep Bains
Odina Desrochers
Ken Epp

Marlene Jennings
Mario Laframboise

Tom Lukiwski
Russ Powers

David Tilson
Paul Zed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Ed Broadbent
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Michael Chong
Joe Comartin
Guy Côté
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Diane Finley
Brian Fitzpatrick

Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Michel Guimond
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Lloyd St. Amand

Vice-présidents: Bernard Cleary
Jeremy Harrison

Sue Barnes
Nancy Karetak-Lindell
Inky Mark

Pat Martin
Serge Ménard

Jim Prentice
Carol Skelton

David Smith
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Paul DeVillers
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Marc Lemay
Yvon Lévesque
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Tony Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Francine Lalonde
Kevin Sorenson

Maurizio Bevilacqua	Lawrence MacAulay	Dan McTeague	Pierre Paquette	(12)
Stockwell Day	Alexa McDonough	Ted Menzies	Beth Phinney	
Helena Guergis				

Membres associés

Jim Abbott	Johanne Deschamps	Randy Kamp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Gerald Keddy	Lee Richardson
Dean Allison	Paul DeVillers	Jason Kenney	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Barry Devolin	Wajid Khan	Pablo Rodriguez
Rob Anders	Ruby Dhalla	Ed Komarnicki	Anthony Rota
David Anderson	Norman Doyle	Daryl Kramp	Michael Savage
David Anderson	Claude Drouin	Guy Lauzon	Andy Savoy
Guy André	John Duncan	Jack Layton	Andrew Scheer
Claude Bachand	Wayne Easter	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
Larry Bagnell	Ken Epp	Gary Lunn	Werner Schmidt
Navdeep Bains	Mark Eyking	James Lunney	Mario Silva
Dave Batters	Diane Finley	Peter MacKay	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Brian Fitzpatrick	Dave MacKenzie	Joy Smith
Don Bell	Steven Fletcher	John Maloney	Monte Solberg
Leon Benoit	Raymonde Folco	Inky Mark	Brent St. Denis
James Bezan	Paul Forseth	Keith Martin	Darrel Stinson
Raymond Bonin	Cheryl Gallant	Brian Masse	Chuck Strahl
Don Boudria	Marc Godbout	David McGuinty	Robert Thibault
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Rob Merrifield	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Gary Goodyear	Larry Miller	Myron Thompson
Bonnie Brown	Jim Gouk	Bob Mills	David Tilson
Gord Brown	Gurmant Grewal	James Moore	Vic Toews
Paule Brunelle	Nina Grewal	Rob Moore	Alan Tonks
Sarmite Bulte	Art Hanger	Anita Neville	Paddy Torsney
Gary Carr	Stephen Harper	Rob Nicholson	Bradley Trost
Colin Carrie	Richard Harris	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Bill Casey	Jeremy Harrison	Deepak Obhrai	Roger Valley
Rick Casson	Loyola Hearn	Bev Oda	Peter Van Loan
Marlene Catterall	Russ Hiebert	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Denis Paradis	Mark Warawa
Michael Chong	Betty Hinton	Charlie Penson	Jeff Watson
Roger Clavet	Rahim Jaffer	Pierre Poilievre	Randy White
Denis Coderre	Brian Jean	Jim Prentice	John Williams
Joe Comartin	Marlene Jennings	Joe Preston	Borys Wrzesnewskyj
Joe Comuzzi	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Guy Côté	Peter Julian	Scott Reid	Paul Zed
John Cummins			

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président:

Vice-président:

Joe Comuzzi	Claude Drouin	Mark Eyking	Pierre Paquette	(4)
-------------	---------------	-------------	-----------------	-----

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:

Navdeep Bains

Vice-président:

Diane Bourgeois

Paul DeVillers

Paddy Torsney

(4)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:

Paul Steckle

Vice-présidents:
André Bellavance
Gerry RitzDavid Anderson
Charlie Angus
James BezanWayne Easter
Mark EykingRéal Lapierre
Larry MillerDavid Smith
Rose-Marie Ur

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
Guy André
Dave Batters
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Guy Côté
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
Claude Drouin
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick

Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Pierre Paquette
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Lee Richardson
Andy Savoy
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Andrew Telegdi

Vice-présidents: Meili Faille
Art Hanger

Diane Ablonczy
David Anderson
Colleen Beaumier

Roger Clavet
Hedy Fry

Nina Grewal
Rahim Jaffer

Bill Siksay
Lui Temelkovski

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Eleni Bakopanos
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Paule Brunelle
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Joe Comartin
Guy Côté
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Johanne Deschamps
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Helena Guergis
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Francine Lalonde

Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Pat Martin
Brian Masse
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:

Vice-président:

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Gary Carr
Benoît SauvageauDean Allison
Alain Boire
David ChristophersonBrian Fitzpatrick
Mark HollandDaryl Kramp
Walt LastewkaShawn Murphy
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Steven Fletcher
Paul ForsethCheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom LukiwskiGary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Gurbax Malhi
Inky Mark
Pat Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John ReynoldsLee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Louise Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
Randy White
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Susan Kadis**Vice-présidents:** Jean Crowder
Joy SmithNicole Demers
Christiane Gagnon
Nina GrewalHelena Guergis
Nancy Karetak-LindellAnita Neville
Russ PowersPaddy Torsney
Lynne Yelich

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
France Bonsant
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry DevolinNorman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason KenneyEd Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe PrestonJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: John Cannis

Vice-présidents: Claude Bachand
Rick Casson

Larry Bagnell
Bill Blaikie
Betty Hinton

Wajid Khan
Dave MacKenzie

Keith Martin
Gordon O'Connor

Gilles-A. Perron
Anthony Rota

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
David Chatters
Michael Chong
Roger Clavet
John Cummins
Stockwell Day
Johanne Deschamps
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick

Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Francine Lalonde
Guy Lauzon

Judi Longfield
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz

Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Scott Simms
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Rose-Marie Ur
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président:

Vice-président:

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Raymonde Folco

Vice-présidents: Paul Forseth
Christiane Gagnon

Peter Adams
Eleni Bakopanos
Jean-Claude D'Amours

Barry Devolin
Ed Komarnicki

Yves Lessard
Tony Martin

Todd Norman Russell
Peter Van Loan

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
France Bonsant
Ken Boshcoff
Garry Breitzkreuz
Ed Broadbent
Gord Brown
Paule Brunelle
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Denis Coderre
Guy Côté
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Libby Davies
Stockwell Day
Nicole Demers
Ruby Dhalla

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Susan Kadis
Randy Kamp
Jim Karygiannis

Gerald Keddy
Jason Kenney
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Carole Lavallée
Judi Longfield
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Denise Poirier-Rivard
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Yasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Christian Simard
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LES FONDIS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Président:

Vice-président:

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:

Vice-président:

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Alan Tonks

Vice-présidents: Bernard Bigras
Lee Richardson

Serge Cardin
Nathan Cullen
Brian Jean

David McGuinty
Bob Mills

Denis Paradis
Yasmin Ratansi

Jeff Watson
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Guy Côté
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Pablo Rodriguez

Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Christian Simard
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Paul Szabo
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Massimo Pacetti**Vice-présidents:** Yvan Loubier
Charlie PensonRona Ambrose
Don Bell
Guy CôtéCharles Hubbard
John McKayMaria Minna
Brian PallisterMonte Solberg
Judy Wasylcia-Leis

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
David Anderson
Navdeep Bains
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Robert Bouchard
Garry Breitzkreuz
Bonnie Brown
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Jean Crowder
Roy Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Johanne Deschamps
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl KrampMario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Pierre Paquette
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry RitzAnthony Rota
Benôit Sauvageau
Michael Savage
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Judy Sgro
Bill Siksay
Carol Skelton
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Paul Szabo
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich**SOUS-COMITÉ SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL****Président:****Vice-président:**

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis

Vice-présidents: Paul Crête
Werner Schmidt

Marc Boulianne
Michael Chong
Denis Coderre

John Duncan
Marlene Jennings

Brian Masse
Lynn Myers

Jerry Pickard
Bradley Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Navdeep Bains
Dave Batters
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Bernard Bigras
Raymond Bonin
Ken Boshcoff
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Sébastien Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon

Jack Layton
Yvon Lévesque
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Tony Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott Reid

John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Bill Siksay
Scott Simms
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Paddy Torsney
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: John Maloney

Vice-présidents: Garry Breitreuz
Richard Marceau

Joe Comartin	Paul Harold Macklin	Myron Thompson	Mark Warawa	(12)
Roy Cullen	Judy Sgro	Vic Toews	Borys Wrzesnewskyj	
Marc Lemay				

Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Guy Lauzon	Scott Reid
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Derek Lee	John Reynolds
Dean Allison	Hedy Fry	Tom Lukiwski	Lee Richardson
Rona Ambrose	Christiane Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rob Anders	Cheryl Gallant	James Lunney	Andrew Scheer
David Anderson	Peter Goldring	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Jean Augustine	Gary Goodyear	Dave MacKenzie	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Inky Mark	Bill Siksay
Leon Benoit	Gurmant Grewal	David McGuinty	Carol Skelton
James Bezan	Nina Grewal	Réal Ménard	Joy Smith
Bill Blaikie	Helena Guergis	Serge Ménard	Monte Solberg
Gord Brown	Art Hanger	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Paule Brunelle	Stephen Harper	Rob Merrifield	Lloyd St. Amand
Colin Carrie	Richard Harris	Larry Miller	Darrel Stinson
Bill Casey	Jeremy Harrison	Bob Mills	Chuck Strahl
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Russ Hiebert	Rob Moore	David Tilson
Michael Chong	Jay Hill	Anita Neville	Paddy Torsney
John Cummins	Betty Hinton	Rob Nicholson	Bradley Trost
Libby Davies	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Stockwell Day	Brian Jean	Deepak Obhrai	Peter Van Loan
Nicole Demers	Dale Johnston	Bev Oda	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Randy Kamp	Brian Pallister	Tom Wappel
Norman Doyle	Gerald Keddy	Charlie Penson	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Pierre Poilievre	Randy White
Ken Epp	Ed Komarnicki	Jim Prentice	John Williams
Diane Finley	Daryl Kramp	Joe Preston	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Mario Laframboise	James Rajotte	Paul Zed

SOUS-COMITÉ SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE

Président:

Vice-président:

Joe Comartin	Paul Harold Macklin	David McGuinty	Vic Toews	(7)
Marc Lemay	Richard Marceau	Rob Moore		

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président:

Vice-président:

Joe Comartin	Peter MacKay	Kevin Sorenson	Paul Zed	(7)
Roy Cullen	Serge Ménard	Tom Wappel		

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président:

Vice-président:

LANGUES OFFICIELLES

Président:

Pablo Rodriguez

Vice-présidents:

Yvon Godin
Pierre Poilievre

Françoise Boivin
Paule Brunelle
Guy Côté

Jean-Claude D'Amours
Marc Godbout

Gary Goodyear
Guy Lauzon

Raymond Simard
Maurice Vellacott

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Don Boudria
Garry Breitzkreuz
Ed Broadbent
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Maka Kotto

Daryl Kramp
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LIAISON**Président:**

Rob Anders
 Leon Benoit
 Don Boudria
 Bonnie Brown
 John Cannis
 Marlene Catterall

Vice-président:

David Chatters
 Raymonde Folco
 Roger Gallaway
 Susan Kadis
 John Maloney

Massimo Pacetti
 Bernard Patry
 Pablo Rodriguez
 Lloyd St. Amand
 Brent St. Denis

Paul Steckle
 Andrew Telegdi
 Alan Tonks
 Tom Wappel
 John Williams

(21)

Membres associés

Claude Bachand
 André Bellavance
 Bernard Bigras
 Garry Breitzkreuz
 Gary Carr
 Rick Casson
 Paul Crête
 Jean Crowder
 Meili Faille
 Paul Forseth

Christiane Gagnon
 Yvon Godin
 Jim Gouk
 Michel Guimond
 Art Hanger
 Jeremy Harrison
 Dale Johnston
 Gerald Keddy
 Maka Kotto
 Francine Lalonde

Derek Lee
 Yvan Loubier
 Richard Marceau
 Pat Martin
 Réal Ménard
 Serge Ménard
 Rob Merrifield
 Lynn Myers
 Pierre Poilievre
 Lee Richardson

Gerry Ritz
 Benoît Sauvageau
 Gary Schellenberger
 Werner Schmidt
 Joy Smith
 Kevin Sorenson
 Caroline St-Hilaire
 Peter Stoffer
 Paul Szabo
 Judy Wasylycia-Leis

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ**Président:****Vice-président:**

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Leon Benoit

Vice-présidents: Pat Martin
Paul Szabo

Ken Boshcoff
Marc Godbout
Gary Lunn

Diane Marleau
Pierre Poilievre

Joe Preston
Francis Scarpaleggia

Christian Simard
Louise Thibault

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
James Bezan
Françoise Boivin
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Guy Côté
Roy Cullen
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Roger Gallaway
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Derek Lee
Tom Lukiwski
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Jim Prentice
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Marlene Catterall

Vice-présidents: Maka Kotto
Gary Schellenberger

Charlie Angus
Gord Brown
Sarmite Bulte

Sébastien Gagnon
Deepak Obhrai

Bev Oda
Yasmin Ratansi

Mario Silva
Scott Simms

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Paule Brunelle
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson

Gerry Ritz
Michael Savage
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Werner Schmidt
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Lui Temelkovski
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Gerald Keddy
Peter Stoffer

Raynald Blais
John Cummins
Rodger Cuzner

Loyola Hearn
Randy Kamp

Bill Matthews
Shawn Murphy

Jean-Yves Roy
Scott Simms

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Marc Boulianne
Garry Breitreuz
Gord Brown
Gerry Byrne
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Nancy Karetak-Lindell
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Paul Steckle
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président:	Don Boudria	Vice-présidents:	Michel Guimond Dale Johnston	
Bill Casey	Dominic LeBlanc	Pauline Picard	Scott Reid	(12)
Yvon Godin	Judi Longfield	Karen Redman	Raymond Simard	
Jay Hill				

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Diane Finley	Mario Laframboise	Lee Richardson
Peter Adams	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Gerry Ritz
Dean Allison	Steven Fletcher	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rona Ambrose	Paul Forseth	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rob Anders	Cheryl Gallant	James Lunney	Werner Schmidt
David Anderson	Michel Gauthier	Peter MacKay	Mario Silva
Dave Batters	Marc Godbout	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Peter Goldring	Richard Marceau	Joy Smith
James Bezan	Gary Goodyear	Inky Mark	Monte Solberg
Françoise Boivin	Jim Gouk	Réal Ménard	Kevin Sorenson
Ken Boshcoff	Gurmant Grewal	Ted Menzies	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Ed Broadbent	Monique Guay	Larry Miller	Greg Thompson
Gord Brown	Helena Guergis	Bob Mills	Myron Thompson
Gary Carr	Art Hanger	James Moore	David Tilson
Colin Carrie	Stephen Harper	Rob Moore	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Rob Nicholson	Bradley Trost
David Chatters	Jeremy Harrison	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Michael Chong	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Rose-Marie Ur
Joe Comartin	Russ Hiebert	Bev Oda	Roger Valley
Jean Crowder	Betty Hinton	Brian Pallister	Peter Van Loan
John Cummins	Rahim Jaffer	Carolyn Parrish	Maurice Vellacott
Rodger Cuzner	Brian Jean	Charlie Penson	Mark Warawa
Libby Davies	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Jeff Watson
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Russ Powers	Randy White
Barry Devolin	Gerald Keddy	Jim Prentice	John Williams
Norman Doyle	Jason Kenney	Joe Preston	Lynne Yelich
John Duncan	Ed Komarnicki	James Rajotte	Paul Zed

SOUS-COMITÉ SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

Président:	Judi Longfield	Vice-président:		
Françoise Boivin	Yvon Godin	Michel Guimond	John Reynolds	(5)

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCLARATION EN VERTU DU CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS

Président:	Judi Longfield	Vice-président:		
Yvon Godin	Mario Laframboise	Scott Reid		(4)

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Gary Carr	Vice-président:	
Bill Casey	Rodger Cuzner	Yvon Godin	Pauline Picard (5)

SANTÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-présidents:	Réal Ménard Rob Merrifield
Colin Carrie Brenda Chamberlain Jean Crowder	Ruby Dhalla Steven Fletcher	Marcel Gagnon James Lunn	Michael Savage Robert Thibault (12)

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Hedy Fry	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Christiane Gagnon	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
James Bezan	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Bill Blaikie	Helena Guergis	Keith Martin	Kevin Sorenson
Robert Bouchard	Art Hanger	Brian Masse	Darrel Stinson
Don Boudria	Stephen Harper	Ted Menzies	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Larry Miller	Paul Szabo
Gord Brown	Jeremy Harrison	Bob Mills	Lui Temelkovski
Bill Casey	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Moore	Myron Thompson
David Chatters	Jay Hill	Rob Nicholson	David Tilson
Michael Chong	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Vic Toews
Guy Côté	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Bradley Trost
Nathan Cullen	Brian Jean	Bev Oda	Merv Tweed
John Cummins	Dale Johnston	Brian Pallister	Peter Van Loan
Stockwell Day	Peter Julian	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Nicole Demers	Susan Kadis	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Denise Poirier-Rivard	Judy Wasylcia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Daryl Kramp	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick			

TRANSPORTS

Président: Roger Gallaway

Vice-présidents: Jim Gouk
Caroline St-Hilaire

Dave Batters
Don Bell
Raymond Bonin

Robert Carrier
Charles Hubbard

Peter Julian
James Moore

Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Leon Benoit
James Bezan
Françoise Boivin
Marc Boulianne
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Guy Côté
Paul Crête
John Cummins
Jean-Claude D'Amours
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Brian Masse
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Norman Russell
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Alan Tonks
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident: Marilyn Trenholme Counsell

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Jean Lapointe
Marjory LeBreton

Vivienne Poy
Terrance Stratton

Guy André
Gerry Byrne
Mark Eyking
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Susan Kadis

Gurbax Malhi
Denise Poirier-Rivard
Bill Siksay
Darrel Stinson
Lui Temelkovski
Maurice Vellacott

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Paule Brunelle
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Rob Anders
John Bryden

Vice-coprésidents: Lynn Myers
Judy Wasylcyia-Leis

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

George Baker
Michel Biron
Céline Hervieux-Payette
James Kelleher

John Lynch-Staunton
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Gary Goodyear
Monique Guay
Randy Kamp
Derek Lee
Marc Lemay

Paul Harold Macklin
Lloyd St. Amand
Merv Tweed
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Richard Marceau
Inky Mark
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore

Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton

Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF

Président:

Vice-président:

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Jean Lapierre	ministre des Transports
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Stéphane Dion	ministre de l'Environnement
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Andy Scott	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Bill Graham	ministre de la Défense nationale
L'hon. Albina Guarnieri	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Ruben Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine
L'hon. Joseph Volpe	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Joe Fontana	ministre du Travail et du Logement
L'hon. Scott Brison	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Ujjal Dosanjh	ministre de la Santé
L'hon. Ken Dryden	ministre du Développement social
L'hon. David Emerson	ministre de l'Industrie
L'hon. Belinda Stronach	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. Raymond Chan	ministre d'État (Multiculturalisme)
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre d'État (Développement des ressources humaines)
L'hon. John McCallum	ministre du Revenu national
L'hon. Stephen Owen	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Mauril Bélanger	ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Jacques Saada	ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie
L'hon. John Godfrey	ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)
L'hon. Tony Ianno	

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Navdeep Bains	du premier ministre
L'hon. Claude Drouin	du premier ministre (collectivités rurales)
L'hon. Charles Hubbard	du ministre des Transports
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Roy Cullen	de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Gerry Byrne	de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Bryon Wilfert	du ministre de l'Environnement
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Sue Barnes	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Mark Eyking	du ministre du Commerce international (marchés émergents)
L'hon. Wayne Easter	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Keith Martin	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Diane Marleau	du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Dominic LeBlanc	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Paddy Torsney	de la ministre de la Coopération internationale
L'hon. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Ressources naturelles
L'hon. Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'industrie (femmes entrepreneures)
L'hon. Anita Neville	de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (Condition féminine)
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Judi Longfield	du ministre du Travail et du Logement
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Robert Thibault	du ministre de la Santé
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre du Développement social (économie sociale)
L'hon. Jerry Pickard	du ministre de l'Industrie
L'hon. Peter Adams	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Jim Karygiannis	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Gurbax Malhi	du ministre du Revenu national
L'hon. Raymond Simard	du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 21 octobre 2005

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel

Projet de loi C-64. Deuxième lecture	8843
M. Harris	8843
M. Lee	8845
M. Hill	8845
M. Lee	8846
M. Côté	8848
M. Epp	8848
M. Côté	8849
M. Hill	8849
M. Côté	8849

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les Forces canadiennes

M. Rota	8849
---------------	------

VIA Rail

M. Gouk	8849
---------------	------

Joke Waller-Hunter

M. Wilfert	8849
------------------	------

Le réseau de télévision Global

M. Clavet	8849
-----------------	------

Les victimes du crime

Mme Ratansi	8850
-------------------	------

L'application de la loi

M. Casey	8850
----------------	------

La Semaine de la PME

M. Simard (Saint Boniface)	8850
----------------------------------	------

Gabrielle Deschamps

Mme Deschamps	8850
---------------------	------

La Fondation de l'hôpital régional d'Edmundston

M. D'Amours	8851
-------------------	------

La chambre de commerce de Kamloops

Mme Hinton	8851
------------------	------

La conférence du Forum des politiques publiques

M. Cuzner	8851
-----------------	------

L'amiante

M. Martin (Winnipeg-Centre)	8851
-----------------------------------	------

La marijuana

M. Thompson (Wild Rose)	8851
-------------------------------	------

François Lanoue

M. Gaudet	8852
-----------------	------

L'application de la loi

Mme Oda	8852
---------------	------

La Qikiqtani Inuit Association

Mme Karetak-Lindell	8852
---------------------------	------

L'équité salariale

Mme Crowder	8852
-------------------	------

La Ferme pédagogique Marichel

M. Desrochers	8853
---------------------	------

QUESTIONS ORALES

David Dingwall

M. MacKay	8853
M. Alcock	8853
M. MacKay	8853
M. Alcock	8853
M. MacKay	8853
M. Alcock	8853
M. Pallister	8853
M. Alcock	8853
M. Pallister	8854
M. Alcock	8854

Les affaires intergouvernementales

Mme Guay	8854
Mme Robillard	8854
Mme Guay	8854
Mme Robillard	8854

L'assurance-emploi

M. Côté	8854
Mme Stronach	8854
M. Côté	8854
Mme Stronach	8854

La sécurité nationale

M. Broadbent	8855
Mme McLellan	8855
M. Broadbent	8855
Mme McLellan	8855

Les lobbyistes

Mme Oda	8855
M. Goodale	8855
Mme Oda	8855
M. Goodale	8855

Les marchés publics

M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	8855
M. Brison	8855

La justice

M. Lunn	8855
Mme McLellan	8856

La fiscalité

Mme Picard	8856
M. Goodale	8856
Mme Picard	8856
M. Goodale	8856

L'industrie pétrolière

M. Crête	8856
M. Goodale	8856
M. Crête	8856
M. Goodale	8856

La justice			
M. Thompson (Wild Rose).....	8856		
M. Macklin.....	8857		
La santé			
Mme Skelton.....	8857		
M. Thibault (Nova-Ouest).....	8857		
La défense nationale			
Mme Gallant.....	8857		
M. Graham (Toronto-Centre).....	8857		
Mme Gallant.....	8857		
M. Graham (Toronto-Centre).....	8857		
L'industrie			
Mme Ratansi.....	8857		
Mme McLellan.....	8857		
La Santé			
Mme Crowder.....	8858		
M. Thibault (Nova-Ouest).....	8858		
Les anciens combattants			
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	8858		
M. Graham (Toronto-Centre).....	8858		
Les affaires étrangères			
M. Day.....	8858		
Mme McLellan.....	8858		
La sécurité aérienne			
M. Duncan.....	8858		
Mme McLellan.....	8858		
Les fonds de secours aux sinistrés			
Mme Guergis.....	8859		
M. Pettigrew.....	8859		
Les fiducies de revenu			
M. Allison.....	8859		
M. Goodale.....	8859		
Le bois d'oeuvre			
M. Gagnon (Jonquière—Alma).....	8859		
M. Saada.....	8859		
M. Gagnon (Jonquière—Alma).....	8859		
M. Saada.....	8859		
L'industrie forestière			
M. Fitzpatrick.....	8859		
M. Alcock.....	8860		
Les pêches et les océans			
M. Keddy.....	8860		
M. Regan.....	8860		
La Garde côtière canadienne			
M. Cuzner.....	8860		
M. Regan.....	8860		
L'agriculture			
M. Breitreuz.....	8860		
M. Easter.....	8860		
La Commission canadienne du blé			
M. Komarnicki.....	8860		
M. Alcock.....	8861		
La justice			
Mme Lavallée.....	8861		
Mme McLellan.....	8861		
L'UNESCO			
M. D'Amours.....	8861		
M. Pettigrew.....	8861		
Les affaires étrangères			
M. Day.....	8861		
Mme McLellan.....	8861		
Le transport en commun			
M. Carrier.....	8861		
M. Goodale.....	8861		
AFFAIRES COURANTES			
La Commission sur les revendications particulières des Indiens			
M. Scott.....	8862		
Génome Canada			
M. LeBlanc.....	8862		
Les comités de la Chambre			
Langues officielles			
M. Godbout.....	8862		
La Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses			
Mme McLellan (au nom du ministre de la Santé).....	8862		
Projet de loi S-40. Première lecture.....	8862		
Adoption de la motion; première lecture du projet de loi.....	8862		
Pétitions			
La fiscalité			
Mme Guergis.....	8862		
L'âge du consentement			
Mme Guergis.....	8862		
Le mariage			
Mme Guergis.....	8862		
L'hôpital Queensway-Carleton			
M. Poilievre.....	8862		
La citoyenneté et l'immigration			
M. Hill.....	8862		
Questions au Feuilleton			
M. LeBlanc.....	8863		
INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
Le Code criminel			
Projet de loi C-64. Deuxième lecture.....	8863		
M. Thompson (Wild Rose).....	8863		
M. Hill.....	8865		
M. Bagnell.....	8866		
M. Wrzesnewskyj.....	8867		
M. Harris.....	8868		
M. Fitzpatrick.....	8869		
M. Hill.....	8869		
M. Macklin.....	8870		
M. Casey.....	8871		
M. Trost.....	8872		
INITIATIVES PARLEMENTAIRES			
L'hôpital Queensway-Carleton			
Motion.....	8872		
Mme Catterall.....	8873		
M. Bigras.....	8873		

M. O'Connor	8874
M. Godbout	8876
M. Anderson (Victoria)	8877
M. Poilievre	8878
M. Boshcoff	8879

M. Poilievre	8880
Report du vote sur l'amendement	8880

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**